

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016**

---

**PROCES-VERBAL**



# Ordre du jour

Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016

- Appel nominal.	Mme le MAIRE	
- Désignation d'un secrétaire.	Mme le MAIRE	
1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 5 février 2016 – Approbation.	Mme le MAIRE	Page 8
2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT – Compte rendu.	Mme le MAIRE	Page 8
3 - Centre communal d'action sociale (CCAS) – Conseil d'administration – Démission d'un membre – Désignation.	Mme le MAIRE	Page 9
3A - Conseil municipal – Désignation.	Mme le MAIRE	Page 8
4 - Dialogue citoyen – Rapport d'étape.	M. ASSEH	Pages 9 à 30
5 - Prévention de la délinquance - Répartition de subventions – Approbation.	M. NICOLAS	Pages 30 à 33
6 - Création d'un pôle de proximité au sein de la Police Municipale – Approbation.	M. NICOLAS	Pages 33 à 40
7 - Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.	Mme NAËL	Pages 40 et 41
8 - Convention avec l'association « Exposcience Loire-Atlantique » - Approbation.	Mme NAËL	Pages 41 et 42
9 - Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation.	Mme NAËL	Pages 42 et 43
10 - Associations sportives – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	M. REBOUH	Pages 76 à 78
11 - S.E.M. Nantes Métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Evolution du centre de loisirs : validation du programme – Approbation.	M. REBOUH	Pages 78 à 81
12 - Multi-accueils municipaux – Accueil des enfants en difficultés – Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville et le Centre Médico-psychologique l'Île à Hélice – Approbation.	Mme RODRIGUEZ	Page 43
13 - Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation.	M. BOLO	Page 45

14	- Associations Adolescence et Jeunesse – Deuxième répartition de subventions – Conventions – Approbation.	M. MARTIN	<i>Pages 43 à 45</i>
15	- Associations Vie Étudiante – Première Répartition de subventions – Approbation.	M. SALECROIX	<i>Page 46</i>
16	- Vie Étudiante - Renouvellement de la convention avec le CROUS de Nantes – Approbation.	M. SALECROIX	<i>Pages 46 et 47</i>
17	- Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Deuxième répartition de subventions – Approbation.	Mme BENÂTRE	<i>Page 47</i>
18	- Politiques publiques « Migration, Intégration, Diversités » et « Lutte contre les discriminations » - Répartition de subventions – Convention - Approbation.	M. BOLO	<i>Pages 47 à 50</i>
19	- Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation.	Mme DANIEL	<i>Pages 50 et 51</i>
20	- Développement culturel - Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants - Investissement - Emplois aidés – Approbation.	M. MARTINEAU	<i>Pages 52 à 56</i>
21	- EPCC Pôle d'Enseignement Supérieur Vivant Bretagne Pays de la Loire – Modification des statuts – Approbation.	M. MARTINEAU	<i>Pages 56 et 57</i>
22	- Culture - Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions et tarifs – Approbation.	M. MARTINEAU	<i>Pages 57 à 59</i>
23	- Politique de la Lecture publique et du livre – Création de la Maison Fumetti – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants - Approbation.	M. SEASSAU	<i>Pages 59 à 63</i>
24	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation.	M. CHATEAU	<i>Pages 63 et 64</i>
25	- Plan Local d'Urbanisme Métropolitain – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).	M. ROBERT	<i>Pages 64 à 76</i>
26	- Quartier Malakoff / Saint-Donatien – Aménagement du site Moutonnerie-Tivoli – Concession d'aménagement – Approbation.	M. MARTINEAU	<i>Pages 81 à 84</i>
27	- Concession d'aménagement Dervallières Vallon de Chézine – Avenant - Approbation.	Mme NAËL	<i>Pages 84 et 85</i>
28	- Square du Maquis de Saffré - Réaménagement – Validation du programme – Procédure adaptée – Approbation.	Mme PADOVANI	<i>Pages 85 à 88</i>
29	- Associations environnementales et horticoles – Répartition de subventions – Convention – Approbation.	M. QUERO	<i>Pages 88 et 89</i>
30	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	Mme LEFRANC	<i>Pages 89 à 93</i>
31	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	Mme LEFRANC	<i>Pages 93 et 94</i>

- |     |   |             |                       |
|-----|---|-------------|-----------------------|
| 31A | - Charte LGBT de l'Autre Cercle – Signature – Approbation.  | Mme LEFRANC | <i>Pages 94 à 95</i>  |
| 32  | - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Avenant – Approbation. | M. CHATEAU  | <i>Pages 96 à 98</i>  |
| 33  | - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.                        | M. BOLO     | <i>Pages 98 et 99</i> |

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016

Convoquée le 25 mars 2016

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : MM. BOLO, ROBERT, SEASSAU, Mme DANIEL, MM. CHATEAU, HUARD, REBOUH, NICOLAS, MARTINEAU, Mmes CHOQUET, BENÂTRE, TOUCHEFEU, BIR, M. ASSEH, Mmes RODRIGUEZ, PIAU, M. MARTIN, Mmes PADOVANI, HAKEM, LEFRANC, NAEL, MM. TRICHET, BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, MM. MOREAU, LE BRUN, Mmes BOCHER, SOTTER, M. NOURY, Mmes BASSANI-PILLOT, MEZIANE, BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, Mme FAVENNEC, MM. SOBCZAK, JUNIQUE, QUERO, MAUDUIT, Mme COPPEY, MM. BELHAMITI, SALECROIX, SALAÛN, Mme RIO, MM. RENEAUME, ROUSSELY, Mmes GUERRA, KRYSMANN, HOUËL, M. GRÉLARD, Mmes HAMEL, GARNIER, MM. BAINVEL, RICHARD, STEKR-RIDEL, FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont absents et excusés : Mme CHIRON (pouvoir à Mme COPPEY), Mme BASSAL (pouvoir à M. CHATEAU), M. GUISSÉ (pouvoir à M. MARTIN), Mme LAERNOES (pouvoir à M. HUARD), M. DEMIREL (pouvoir à M. NICOLAS), Mme CISSE (pouvoir à M. SALAÛN), Mme BOCHER à partir du dossier 23 (pouvoir à M. ROBERT), M. SALECROIX à partir du dossier 26 (pouvoir à Mme BLIN), Mme KRYSMANN à partir du dossier 26.

### Secrétaire

M. Asseh est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

**II – 7**

**Mme le MAIRE** – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer.

*Mme le MAIRE procède à l'appel.*

**Mme le MAIRE** – Mesdames, Messieurs, chers collègues, avant de démarrer notre Conseil municipal, nous avons souhaité rendre un hommage à Henri Duclos.

Mesdames et Messieurs les élus et anciens élus, chers collègues, avant d'ouvrir ce Conseil municipal, je souhaite rendre un hommage à Henri Duclos, qui nous a quittés il y a désormais un peu moins d'un mois. L'homme, d'une grande pudeur, d'une très grande discrétion, a toujours pris grand soin de séparer sa vie personnelle, qu'il préservait, de sa vie d'élu. Quel élu engagé et tenace il était !

Élu aux côtés de Jean-Marc Ayrault de 1989 à 2008, il a entre autres été chargé des délégations exigeantes que sont les marchés et droits de place, qui nécessitent un travail au plus près du terrain. Il a mené à bien de multiples chantiers, dont il était bien légitimement fier. Ce fut tout d'abord l'élaboration d'un règlement unique pour les marchés et l'électrification de l'ensemble des marchés nantais. Puis, plus tard, il y a eu la réhabilitation de Talensac. Il a fallu également gérer les fêtes foraines, rassurer les forains sur la volonté de la municipalité de maintenir ces manifestations en centre-ville, sur les cours. Il a également travaillé à l'élaboration de nouvelles réglementations, y compris au niveau national.

Il a exercé bien d'autres missions, que je ne vais pas rappeler ici exhaustivement. Il a été un administrateur très apprécié à Nantes Habitat, en tant que personnalité qualifiée, de 2008 à 2014. Président, de 1995 à 2001, de la commission d'appel d'offres de la Ville, il s'est acquitté de cette responsabilité avec toute la rigueur qu'on lui connaissait. À la tête de la commission de sécurité, mission souvent peu visible, en particulier lorsqu'elle est bien exercée, mais qui demande un très lourd investissement quotidien, il n'a jamais compté son temps.

Élu délégué aux Anciens Combattants, il soulignait lui-même combien cette fonction l'avait marqué. Il s'y est particulièrement investi, convaincu de l'importance fondamentale du travail de mémoire. C'est ainsi qu'il a beaucoup travaillé avec les représentants des quatre autres villes Compagnons de la Libération. Il a d'ailleurs été délégué de la Ville de Nantes à l'Association des cinq communes Compagnons de la Libération jusqu'en 2014.

Cet élu travailleur et perfectionniste, toujours disponible, toujours présent, était avant tout un homme au service de sa ville, qu'il connaissait si bien et aimait profondément, en particulier son quartier, Viarme, Hauts-Pavés - Talensac. Un homme au service de ses concitoyens, également, que cet homme affable et très accessible, avec un heureux mélange de fierté et d'humilité. Durant tous ses mandats, il n'a eu qu'une seule et unique ambition : se consacrer à tous les citoyens de la ville, sans exclusive, avec toujours la volonté de dialoguer et de faire comprendre les décisions.

Resteront aussi en mémoire les grandes qualités humaines d'Henri Duclos. Il avait un vrai sens de l'humour et une profonde capacité d'empathie, que révélaient par exemple ses attentions, le mot aimable qu'il avait toujours pour les agents municipaux.

Ces traits de caractère, associés aux valeurs qu'il portait et à la sincérité de son engagement, faisaient d'Henri Duclos un homme unanimement respecté et apprécié.

J'adresse donc mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches et je vous demande, mes chers collègues, chers anciens élus, d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée en hommage à Henri Duclos.*

Merci.

Chers collègues, nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Je propose Bassem Asseh. Merci.

**II – 8**

Avant de procéder au vote de la première délibération, je voudrais revenir, naturellement, en quelques mots, sur ce qui s'est passé hier dans les rues de Nantes, pour dire tout simplement deux choses : la première, à nouveau, ma condamnation la plus ferme des violences, des dégradations qui ont été commises par une minorité de manifestants, en marge de cette mobilisation ; la seconde, mes remerciements, nos remerciements collectifs aux équipes de la Ville, aux équipes de la Métropole, qui, dès hier soir, tard, et à nouveau ce matin, tôt, se sont organisées, mobilisées, avec le professionnalisme et le sens du service public qu'on leur connaît, pour, dès hier soir et ensuite, ce matin, rendre la ville la plus propre possible aux Nantais. Je crois que cet engagement méritait d'être souligné ce matin.

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

*Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 5 février 2015 – Approbation*

**Mme le MAIRE** – Première délibération : nous devons procéder au vote du procès-verbal de la dernière séance. Y a-t-il des remarques, des questions ? Je mets donc au vote cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

*Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu*

**Mme le MAIRE** – Nous avons ensuite à prendre acte des décisions prises. Y a-t-il des remarques ? Merci.

Délibération n° 3 : il s'agit d'une désignation, puisque nous devons remplacer Julien Bainvel comme censeur. Oui ?

**Mme HAMEL, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Il s'agit de la délibération n° 2.

Dans cette présentation des décisions, trois avenants apparaissent sur les marchés relatifs au Musée d'Arts. C'est l'occasion de vous interroger sur la date de réouverture de l'établissement, d'avoir une question sur le dernier point que nous avons eu, qui remonte à plusieurs mois déjà. Pourriez-vous nous faire un point sur l'avancement des travaux et nous donner le chiffrage de leur coût et enfin, pouvons-nous avoir un point de situation sur les modalités d'ouverture du Musée des Arts ?

Je vous remercie, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci pour ces différents éléments. Ce que je vous propose, c'est qu'au moment de la présentation des différentes délibérations « Culture », nous puissions faire un point global, à la fois peut-être sur la date d'arrivée de la future directrice, Madame Sophie Lévy, l'ouverture, et vous en dire quelques mots.

*Le Conseil prend acte.*

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 3A, intitulé :

*Conseil municipal – Désignations diverses*

**Mme le MAIRE** – Nous avons à remplacer Julien Bainvel comme censeur au sein du conseil d'administration de la SAMOA. Il est proposé que ce soit Guillaume Richard qui assure cette fonction.

Je mets donc au vote la délibération.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*



**II – 9**

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

*Centre communal d'action sociale (CCAS) – Conseil d'administration – Démission d'un membre – Désignation*

**Mme le MAIRE** – Délibération 3. Nous avons, suite à la démission de Madame Laurence Garnier, à procéder à l'élection des huit représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Il est proposé que Monsieur Roussely remplace Madame Garnier. Je rappelle que la désignation a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Nous pouvons voter à main levée, sauf s'il y a une demande de vote à bulletin secret. Il n'y en a pas ?

Je propose donc que nous votions à main levée. La liste a bien été transmise à l'ensemble des membres du Conseil municipal ? Très bien. Je soumetts donc cette liste au vote.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme le MAIRE** donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

*Dialogue citoyen – Rapport d'étape*

**Mme le MAIRE** – La délibération n° 4, c'est un point important de notre Conseil puisque, vous le savez, il y a un peu plus d'un an, en janvier 2015, nous avons adopté une feuille de route. En Conseil municipal, Bassem Asseh, en charge de ce sujet, nous avait présenté la trame de ce qui allait conduire notre action municipale.

Le dialogue citoyen à la nantaise irrigue aujourd'hui l'ensemble de nos politiques publiques pour impulser la mobilisation de l'ensemble de l'équipe d'élus, évidemment, mais aussi, des services, avec un véritable engagement des uns et des autres pour diversifier les modes de participation. Pour ouvrir, pour renouveler, pour rajeunir, aussi, et ce, dans les différentes échelles de territoire, du microquartier, c'est l'exemple des jardins à Bellevue, au quartier, c'est le cas pour la co-construction de la mairie annexe de Nantes Sud, à l'échelle de la Ville ou encore, de la Métropole, avec le grand débat citoyen sur la Loire.

Au bout de cette année de travail, un peu plus, il a semblé absolument nécessaire de faire ce point d'étape, tout simplement parce que cela fait partie de nos engagements, cela fait partie du renouvellement des pratiques politiques auxquelles nous nous sommes engagés que ce rendre compte, cette transparence dans la manière de travailler.

Je donne donc la parole à Bassem Asseh pour nous présenter ce point d'étape et illustrer comment ce travail se fait sur tous les quartiers de la ville et surtout, la manière dont il a d'ores et déjà permis d'obtenir un certain nombre de résultats concrets, pragmatiques, visibles pour les habitantes et les habitants.

Bassem Asseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, c'est un point d'étape à l'issue de quatorze mois. Quatorze mois qui se sont écoulés depuis la présentation du rapport, le 30 janvier 2015, qui donnait la feuille de route de ce que nous allions faire durant le mandat en termes de dialogue citoyen, cette méthode nouvelle, cette façon nouvelle de faire de la politique, de mener l'action publique. À l'issue de ces quatorze premiers mois, l'idée était de vous parler un peu de ce que nous avons pu construire ensemble autrement, d'initier également les premières mesures des effets de ce que nous avons lancé et naturellement, en profiter pour identifier et souligner à nouveau les axes qui nous restent à développer dans les mois et les années à venir.

**II – 10**

Le dialogue citoyen, je vous le rappelle, a deux principaux objectifs. Le premier est de renforcer l'efficacité de l'action publique et le deuxième, de renforcer la cohésion sociale.

Renforcer l'efficacité de l'action publique, c'est d'abord au travers de la prise en compte de la parole de ceux qui vont utiliser les biens collectifs qui vont être construits par la collectivité, les services publics qui vont être mis en place par la collectivité. Naturellement, avant de concevoir quelque chose ou de mettre quelque chose en place, on essaie d'entendre les préoccupations, les attentes, les besoins de ceux qui vont s'en servir. C'est cette efficacité de nos politiques publiques qui est notre premier objectif.

Le deuxième objectif est de renforcer la cohésion sociale. A la fois des habitants entre eux, puisqu'ils vont pouvoir se rencontrer dans nos différents dispositifs de dialogue citoyen, ils vont pouvoir dialoguer entre eux, s'entendre sur un certain nombre de choses. Peut-être y aura-t-il aussi des points sur lesquels ils ne se mettront pas d'accord. Ils pourront également échanger avec la collectivité dans ses deux facettes, à la fois les élus, mais aussi les services, qui mettront les biens collectifs et les services publics en place. Ce sont ces trois parties prenantes qui, au travers de leurs échanges, permettront d'aller plus loin, d'essayer d'imaginer des choses peut-être un peu plus créatives et certainement plus efficaces, dans la mesure où nous écoutons, nous entendons et nous essayons de prendre en compte, dans la réalisation, les besoins et les préoccupations qui sont émis par les habitants.

Une fois que l'on a énoncé ces deux principaux objectifs, on peut décrire le paysage, en 2015, et on doit le décrire en premier lieu au travers de ce grand débat qui a été mené au cours de l'année 2015, qui est donc le débat que nous avons appelé « Nantes, la Loire et nous », qui était une réflexion collective, une mise en œuvre d'un certain nombre de nouvelles méthodes, qui ont permis de laisser les habitants s'exprimer sur un sujet qui leur tenait à cœur, celui de la Loire en tant que cœur de la métropole, nouvelle centralité de cette métropole : comment la mettre mieux en valeur et comment prendre en compte les opportunités qu'elle offre ?

Nous avons pu entendre un certain nombre d'habitants, plus de 40 000 habitants impliqués dans ce grand débat, qui s'est déroulé, sur 2015, sur plus de neuf mois. 5 000 participants. Une trentaine de mesures ont été identifiées dans tout ce qui a été dit et ont été identifiées au travers d'un comité citoyen, c'est-à-dire quelque chose qui n'est ni technocratique, ni purement politique. Ce comité citoyen a permis d'identifier un certain nombre d'engagements qui ont été proposés à vos soins lors d'un Conseil métropolitain. Ce sont trente projets qui ont été identifiés et qui sont en train d'être menés.

Les premiers ont d'ores et déjà été annoncés, puisqu'une fête qui s'appellera « Débord de Loire » sera mise en œuvre à l'occasion des 120 ans du Belem. Cela a été annoncé cette semaine. Naturellement, c'est la première mesure qui pourra être mise en œuvre. D'autres sont en cours : études de faisabilité, etc. Avec un engagement fort pour nous, et c'est vrai pour le grand débat, mais également pour tous les autres dispositifs qui sont mis en place, c'est le fait de rendre compte du dialogue qui est mené et au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, de tenir au courant les habitants qui ont participé à ces dispositifs, par respect, d'abord, mais aussi pour les informer de là où nous en sommes sur les engagements pris vis-à-vis de leurs propositions.

Lorsque nous mettons tout cela en place, nous le faisons à la fois pour de grands projets comme ceux autour de la Loire, mais également sur des thématiques comme toutes nos politiques publiques, en particulier les politiques publiques nouvelles. Nous avons mis en œuvre une douzaine de conseils, dont cinq nouveaux, les autres ont été renouvelés.

En 2015, nous avons lancé, par exemple, une nouvelle politique publique autour de la vie nocturne dans cette ville. Vous savez que dans une ville, on vit la moitié du temps la journée et évidemment, l'autre moitié du temps, la nuit et en général, la nuit, on a un peu plus de mal à identifier les attentes et l'expression des besoins des citoyens. Cette politique publique Vie nocturne, conduite par mon collègue Benjamin Mauduit, s'est lancée d'emblée, d'office, d'entrée de jeu, au travers d'un conseil qui regroupe des citoyens, des usagers de la nuit si je puis dire, à la fois des gens qui vont travailler la nuit, des gens qui vont s'amuser la nuit, qui vont se déplacer la nuit. C'est leur parole qui est exprimée, leurs paroles

**II – 11**

au pluriel, dans la mesure où naturellement, la nuit, ceux qui souhaitent dormir ne s'entendent pas nécessairement avec ceux qui souhaitent travailler et ceux qui souhaitent pratiquer un loisir la nuit.

Au final, ce lieu est aussi une façon de renforcer la cohésion sociale puisque ces personnes, qui n'ont pas naturellement d'intérêts communs, vont pouvoir s'entendre, s'exprimer sur ces intérêts et essayer de trouver un terrain d'entente pour que les choses se passent mieux, pour qu'elles se passent bien à la fois pour ceux qui travaillent, ceux qui se déplacent et ceux qui s'amuse la nuit. C'est un exemple parmi d'autres. J'ai voulu insister sur celui-ci parce que c'est une politique publique nouvelle et que lorsque nous la lançons, nous la lançons en prenant en compte d'entrée de jeu les attentes des habitants sur différentes thématiques. Des ateliers ont été mis en place sur chacune de ces thématiques. Je pense en particulier aux déplacements.

Nous avons également un certain nombre d'autres sujets qui ont été lancés en 2015 tels que, dans un domaine assez différent, Madame le Maire l'évoquait tout à l'heure, la mairie annexe de Nantes Sud. C'est un bien collectif, un équipement qui va être mis en place dans ce quartier nantais. Pour sa mise en place, nous avons souhaité d'emblée, d'entrée de jeu là aussi, prendre en compte l'avis des habitants, l'avis des citoyens, l'avis des usagers de ce futur bien collectif qui va être mis en place.

Nous essayons également d'instaurer des méthodes nouvelles qui leur permettent de s'exprimer, d'exprimer leurs besoins plus facilement. Ce sont des méthodes qui s'inspirent du design. Comme vous le savez, le design, c'est fabriquer quelque chose de beau, mais surtout, de fonctionnel. L'objectif, dans le cadre de l'utilisation de ces nouvelles méthodes, est aussi de concevoir quelque chose qui soit fonctionnel. Quels sont les besoins, quels sont les services que les habitants, les citoyens de ce quartier attendent et donc, quels sont les services qui doivent être mis en œuvre ? Là aussi, nous embarquons dans la réflexion à la fois les citoyens, naturellement, mais aussi les services et les élus du quartier, de manière à ce que les trois parties prenantes aient la possibilité de s'exprimer sur la conception de ce futur équipement.

La même chose se déroule sur la politique publique Jeunesse. C'est un Conseil nantais de la jeunesse qui existait déjà. Un certain nombre de nos collègues élus en ont fait partie. Nous avons souhaité le lancer, et là j'insisterai sur une autre dimension de ce que nous souhaitons mettre en place et de ce que nous avons commencé à mettre en œuvre : c'est le fait que ces différents conseils, ces différents dispositifs de dialogue citoyen soient les plus ouverts possible.

Nous essayons en quelque sorte d'enlever les portes et les fenêtres de manière à ce que tout le monde puisse venir s'exprimer. C'est le cas pour ce dispositif de dialogue avec la jeunesse nantaise. Nous souhaitons le faire parce que nous pensons que c'est au travers du débat et de la confrontation de points de vue différents que le débat s'enrichit, que les décisions qui sont prises, les éclairages nouveaux qui sont apportés sont les plus enrichissants possible. C'est en étant un peu différent les uns des autres, lorsque nous nous exprimons sur un sujet, que nous arrivons probablement à obtenir des résultats plus efficaces. C'est ce que nous avons fait pour le dialogue sur la jeunesse.

C'est ce que nous avons fait également pour le dialogue autour de l'égalité femmes / hommes. Un des exemples qui a un peu marqué les esprits, mais ce n'est pas le seul, dans cette politique d'égalité femmes / hommes, c'est la dénomination des noms de rue. Vous savez qu'on a lancé, au travers des réseaux sociaux et sur le site de la Ville, une sorte d'appel à idées, où les citoyens nantais ont pu s'exprimer sur les nouveaux noms de rue qui pourraient être des noms de femmes, des femmes importantes pour la Ville de Nantes ou plus généralement, pour la France et pour l'humanité. C'est au travers de leurs idées, de leurs propositions, que nous avons pu collecter un certain nombre d'idées pour de futurs noms de rue.

Naturellement, sur l'égalité femmes / hommes, cette initiative, du fait des modalités un peu innovantes, a retenu l'attention, mais il y a également d'autres sujets qui ont été abordés, notamment un atelier portant spécifiquement sur l'entrepreneuriat au féminin, de manière à ce que cette capacité de création d'entreprises soit démocratisée et soit promue auprès des femmes.

**II – 12**

Un certain nombre de dispositifs nouveaux ont été mis en œuvre. J'en ai cité quelques-uns. Mais nous avons également mis en place tout un ensemble de dispositifs dans les différents quartiers nantais. Les exemples que j'ai pris jusqu'ici sont des exemples qui s'orientent plutôt sur des thématiques de politique publique, sur des thèmes transversaux qui concernent l'ensemble de la ville, parfois l'ensemble de l'agglomération.

J'ai évoqué le grand débat « Nantes, la Loire et nous », mais j'aurais aussi pu parler un peu plus longuement de l'étape du PADD, donc du plan local d'urbanisme métropolitain, mais parlons maintenant un peu plus de l'aspect territorial de ce dialogue citoyen, puisque le dialogue citoyen concerne également des projets de proximité, des projets peut-être plus rapides à mettre en œuvre, des projets qui touchent les habitants de manière plus immédiate dans le temps.

Nous avons mis en place une modification des conseils de quartiers tels qu'ils existaient précédemment, dans la mesure où désormais, il s'agit de rencontres de quartier. Ce n'est pas juste un changement de nom, vous l'aurez noté, puisque certains d'entre vous y ont participé. C'est simplement le fait de mettre en place quelque chose qui soit ouvert, là aussi, de manière à attirer non pas plus de monde, parce que nous ne cherchons pas nécessairement la quantité : nous cherchons surtout une diversité de points de vue qui puissent s'exprimer dans ces rencontres.

Nous avons eu un certain succès, puisque le renouvellement, selon les quartiers, varie entre 20 et 40 %. Selon les quartiers cela peut varier et cela nous donne aussi des idées sur des choses qui ont été faites à certains endroits, mais pas à d'autres et qui méritent d'être généralisées de manière à pouvoir attirer autant de nouvelles forces vives, de nouvelles personnes capables de participer et de donner des idées de manière à améliorer l'action de proximité de la collectivité, en lien avec les besoins nouveaux et les besoins qui peuvent se renouveler dans le temps de nos concitoyens.

Toujours dans une logique territoriale, nous avons aussi mis en place des choses plus spécifiquement pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce sont des choses inspirées de la loi Lamy votée en février 2014. Nous avons installé deux conseils citoyens, l'un à Nantes Nord et l'autre à Malakoff, un quartier qui est en fin de phase de rénovation et l'autre qui est en début de phase de rénovation. Nous avons mis en place des méthodes un peu nouvelles, innovantes, où ces conseils citoyens ont une certaine autonomie, probablement plus que dans les dispositifs que nous avons mis en place.

C'est aussi une façon, pour nous, d'expérimenter cette façon de faire, de voir si cela permet d'attirer plus de monde ou des publics qui, habituellement, sont éloignés de nos dispositifs de dialogue citoyen. Parce que le dialogue citoyen reste un exercice démocratique et que lorsque l'on prend une décision qui concerne l'avenir de cette ville, ou l'avenir d'un quartier, ou l'avenir d'un microquartier, c'est important de veiller à ce que tous puissent s'exprimer. En tout cas, que tous ceux qui souhaitent s'exprimer puissent le faire, et puissent le faire de manière démocratique, sans que ce soient seulement ceux qui sont à l'aise pour parler en public qui s'expriment. Il est nécessaire de mettre en place les méthodes, et nous l'avons fait, qui permettent à tous de s'exprimer, y compris ceux qui ne sont pas naturellement à l'aise en public.

Nous avons également mis en place onze bureaux des projets. Les bureaux des projets, nous en avons déjà parlé précédemment dans ce Conseil, sont une façon, pour nous, d'identifier et d'aider les nouvelles idées, les innovations sociales, d'une certaine façon, une sorte d'incubateur des projets citoyens qui peuvent être identifiés dans cette ville et qui nécessitent un coup de pouce pour le démarrage : parfois juste un conseil, parfois peut-être un peu plus. Onze bureaux des projets ont donc déjà été lancés et ont d'ores et déjà identifié un certain nombre de projets qui sont en discussion de manière paritaire avec des citoyens. Ce ne sont donc pas seulement les élus qui décident quels projets aider, ce sont également les citoyens qui le font.

Tout cela permet d'avoir une expertise d'usage qui est reconnue pour les habitants nantais. C'est leur expertise qui vient alimenter le choix des élus lorsque les élus prennent les décisions. C'est

**II – 13**

extrêmement important : l'élu reste responsable. C'est toujours l'élu qui est responsable. Il ne pourra jamais se cacher derrière un choix qui est fait par les habitants. L'élu reste responsable. Il entend l'éclairage technique qui lui est donné par les services de la municipalité, mais il est aussi capable d'entendre l'éclairage d'usage qui lui est donné par les habitants. C'est un peu l'état d'esprit dans lequel nous avons mis en place les différents dispositifs, à la fois pour les politiques publiques existantes, nouvelles, mais aussi pour les politiques de proximité pour les onze quartiers de la ville.

Vous avez sur votre table un document que nous n'allons pas diffuser à l'écran, parce que je sais qu'il n'est pas facile à lire à l'écran. Mais c'est quelque chose que vous pouvez lire et à quoi vous pouvez jeter un œil. C'est une sorte de carte qui permet d'identifier les différents projets concrets qui sont lancés dans les onze quartiers de la ville. Ce qui vous permettra de voir par exemple qu'à Breil Barberie, nous travaillons avec les habitants sur une question de jardins collectifs, sur l'aménagement du square Washington.

À Nantes Nord, nous travaillons avec les habitants du Bout des Landes sur l'aménagement d'un certain nombre d'équipements. Nous travaillons également sur des questions de jardins partagés.

Il y a ainsi des thématiques qui viennent régulièrement, quel que soit le quartier, mais il y a aussi des thématiques qui sont plus spécifiques à un quartier parce qu'il y a un projet qui se lance et donc, qui donne l'occasion d'améliorer peut-être les choses dans un quartier précis. Tous ces projets, quartier par quartier, ont été identifiés avec les habitants. Dans certains cas, les services les avaient déjà identifiés. Dans d'autres cas, ils sont le fruit des assemblées générales de quartier, que nous avons appelées les rencontres de quartier, qui ont lieu deux fois par an. Tout cela est donc aussi issu du terrain.

Sur le recto de la même feuille, vous avez la même chose, mais cette fois-ci, plutôt dans une logique de politiques publiques. Les différentes thématiques qui existent et qui sont mises en œuvre, sont des politiques publiques, donc conçues avec les habitants. Vous voyez qu'il y a un certain nombre de projets que j'ai déjà cités et qui ont démarré en 2015, et il y a également ceux qui sont planifiés pour les prochaines semaines, les prochains jours pour certains d'entre eux, qui sont donc prévus pour 2016.

Je pense en particulier à des projets qui sont liés à la réussite éducative, à un débat, également, qui sera lié à la pratique du sport dans l'espace public. C'est un sujet important, qui est de plus présent dans le quotidien. Certains d'entre vous pratiquent probablement le jogging ou des choses de ce type dans l'espace public et savent qu'il manque parfois certains équipements. Ces équipements méritent d'être mis en œuvre, mais pas nécessairement comme cela, dans l'absolu, au contraire : au travers de l'expertise et du vécu de ceux qui pratiquent ces sports dans l'espace public.

Je parle en particulier de sports libres, pas des sports qui sont pratiqués dans le cadre associatif ou dans le cadre de clubs. Ce débat sera mené sous la houlette de mon collègue Ali Rebouh et permettra, toutes proportions gardées, d'essayer de profiter des méthodes nouvelles qui ont été utilisées dans le cadre du débat sur la Loire pour les mettre en œuvre dans une logique, cette fois-ci, sur un thème complètement différent, mais quand même pour profiter de ces méthodes, de l'attrait de celles-ci et du succès qu'elles ont pu avoir auprès de la population, que ce soit au travers du numérique ou des méthodes qui ont été mises en place et qui nous permettront donc d'identifier les équipements nouveaux qui pourront alimenter cette nouvelle politique publique : Pratiques libres du sport dans l'espace public.

Il y en a un certain nombre d'autres. Je ne vais pas entrer beaucoup plus dans tous les détails, mais je vous donnerai peut-être juste quelques indications concernant les avancées, notamment en termes de chiffres. Sachant, encore une fois, que nous ne cherchons pas à faire du chiffre pour le plaisir de faire du chiffre : il ne s'agit pas d'un exercice de contrôle de gestion ou d'une grille Excel dans laquelle on va s'amuser à voir là où cela augmente et là où cela diminue.

L'essentiel, pour nous, est de pouvoir attirer un public le plus varié possible pour que ce débat soit le plus riche possible et que les solutions qui sont identifiées soient les plus innovantes et les plus créatives pour répondre à des problématiques nouvelles, qui peuvent apparaître au fur et à mesure que

**II – 14**

l'on avance dans le mandat. En quelque sorte, c'est une forme de démocratie continue, si vous voulez : au fur et à mesure que l'on avance, il peut y avoir des sujets nouveaux et donc, qui nécessitent de toucher un public nouveau, auquel nous n'avons pas accès habituellement ou qui ne s'intéresse pas à ces sujets, habituellement.

Typiquement, le débat sur la Loire a permis d'attirer un certain nombre de personnes, à la fois pour le sujet « Loire », mais également, qui sont venues participer à d'autres chantiers, notamment dans les onze quartiers nantais.

4 500 personnes ont participé aux différents dispositifs de dialogue citoyen nantais. Nous avons estimé, en particulier pour les dispositifs dans les quartiers, 20 à 40 % de personnes nouvelles, qui n'avaient jamais participé à ce type de dispositif. Alors, évidemment, cela varie selon les quartiers.

Et puis, nous avons aussi constaté une augmentation de près de 10 % des personnes qui ont entre 25 et 45 ans, un public qui, en général, est éloigné, auquel nous n'avons pas nécessairement accès parce que nos horaires ne correspondent pas aux siens : entre 19 et 21 heures, ils ne sont probablement pas libres. Nous avons donc aussi trouvé les moyens de pouvoir accéder à cette population-là.

Et dans les quartiers populaires, j'évoquais tout à l'heure les deux dispositifs de conseil citoyen qui ont été lancés au mois de février et au mois de mars, qui permettent également de toucher un public cible qu'habituellement, nous ne touchons pas suffisamment bien, que nous n'atteignons pas suffisamment bien. En l'occurrence, pour l'instant, c'est plutôt une réussite.

Au niveau des avancées, il est important de prendre en compte que ce dialogue citoyen n'est pas quelque chose qui se fait uniquement pour le banc en bas de chez soi ou l'aménagement d'une place ou d'un square en bas de chez soi. Johanna Rolland disait tout à l'heure que cela touche l'ensemble des échelons qui sont dans nos prérogatives, du microquartier jusqu'au quartier, jusqu'à l'interquartier, que l'on pourrait évoquer au niveau de la ville, mais aussi au niveau de l'agglomération.

J'ai oublié de citer tout à l'heure un sujet intéressant, celui des médiathèques. Les usagers des médiathèques sont appelés (cela a déjà commencé en 2015 et cela va se poursuivre en 2016) à venir donner leur avis sur les façons d'améliorer, sur les choses nouvelles qui peuvent être apportées dans le cadre de ces équipements. Je pense aux quatre médiathèques en particulier. C'est un travail qui est conduit sous la houlette de mon collègue Aymeric Seassau.

Tout cela pour dire que nous avons mis en place des méthodes qui nous permettent d'enrichir l'apport des citoyens, d'enrichir notre prise en compte de l'expertise d'usage des citoyens au travers de réunions présentes, auxquelles vous avez tous pu participer et où les habitants s'expriment sur leurs sujets de préoccupation. Nous leur donnons la main sur la définition de l'ordre du jour. C'est un point important pour qu'ils puissent croire en ces dispositifs et qu'ils puissent y participer.

Nous avons également mis en œuvre des moyens numériques, qui permettent de toucher peut-être une autre catégorie de la population nantaise. Des moyens numériques qui ont été mis en œuvre dans un temps relativement court : en moins de six mois, nous avons mis en place le site « nantesco.fr », un lieu qui, dans un premier temps, a été ouvert à l'ensemble des dispositifs de dialogue citoyen dans les quartiers nantais et qui, petit à petit, s'ouvre également aux dispositifs de dialogue citoyen thématiques, donc sur les politiques publiques. Naturellement, cela nous permet de toucher une population qui n'est pas nécessairement présente dans nos rencontres dans les différents quartiers nantais.

Sur toutes ces avancées et pour conclure, je souhaitais insister sur un point particulier, qui est ce niveau d'exigence que nous avons mis. La barre est placée assez haut, dans la mesure où nous considérons que pour que tout ce système fonctionne, pour que nous puissions avoir une efficacité de l'action publique, pour que nous puissions renforcer la cohésion sociale que j'évoquais au début de mon intervention, pour que tout cela fonctionne, il faut que les habitants participent. S'ils ne participent pas, naturellement, tout cela ne sert pas à grand-chose.



**II – 15**

Cela paraît une évidence, mais il est extrêmement important de le garder en vue, simplement parce que cela nous permet régulièrement, systématiquement, de nous poser la question : pourquoi participent-ils et pourquoi pourraient-ils ne plus venir participer ? La réponse à cela, c'est ce niveau d'exigence qui l'éclaire : ce niveau d'exigence est à la fois dans la méthode, mais aussi dans les livrables, dans les résultats que nous pouvons donner. Nous avons placé ce niveau d'exigence à un certain niveau et nous sommes clairs vis-à-vis des habitants qui participent.

Systématiquement, nous rappelons les règles du jeu. Nous rappelons que si, potentiellement, des choses qui sont proposées ne sont pas faisables, nous dirons pourquoi, nous expliquerons pourquoi ce n'est pas faisable, et lorsque ça l'est, nous dirons quand ce sera faisable et d'ores et déjà, nous expliquons, au fur et à mesure que nous avançons, là où nous en sommes. C'est extrêmement important d'être clair sur les enjeux, de manière à ne pas créer de la déception. Pour l'instant, nous n'avons pas le sentiment de créer de la déception. Les retours que nous avons, et le fait que les gens viennent une première fois, viennent une deuxième fois et une troisième fois sont des symboles, des indicateurs plutôt positifs sur le succès de ce que nous avons fait pendant les quelques mois écoulés, les quatorze derniers mois.

Il reste naturellement des choses à mettre en œuvre. Il reste surtout des équipements importants et visibles à livrer. Ces choses-là ne se font pas en quatorze mois, mais au fur et à mesure que nous avançons, nous essayons tout de même de mettre en œuvre des équipements et des services qui soient les plus visibles possible pour prouver aux habitants de cette ville que lorsqu'on leur demande de consacrer du temps au dialogue citoyen, ce n'est pas pour leur faire perdre leur temps ni le nôtre, évidemment, mais pour que cela puisse donner lieu à des résultats qui soient plus adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.

Niveau d'exigence à la fois sur la méthode et sur les livrables : c'est ce que nous mettons en œuvre au quotidien et c'est ce qui nous attend dans les prochains mois.

Merci pour votre attention.

**Mme le MAIRE** – Je vous propose que l'on puisse ouvrir l'échange. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Oui, merci, Madame le Maire. Je voudrais commencer par vous dire que j'ai un peu souri, il y a une quinzaine de jours, lorsque je suis allée sur le site Internet de Sun Radio, où j'ai trouvé côte à côte l'entretien de mon collègue Bassem Asseh sur le dialogue citoyen et une publicité pour l'annonce des Rendez-vous de l'humour qui se sont déroulés dimanche dernier à la compagnie du Café Théâtre. Je vous avoue que c'était d'ailleurs le motif initial de ma recherche, Monsieur Asseh, même si j'ai été très contente de vous voir et d'écouter la vidéo de l'interview que vous avez donnée à Sun il y a quelques semaines.

Je connais un peu, Madame le Maire, mon collègue Bassem Asseh. Je l'imagine volontiers friand de blagues potaches du 1<sup>er</sup> avril, mais je vous avoue, Monsieur Asseh, que je n'imaginai pas que vous iriez jusqu'à nous présenter ce rapport d'étape sur le dialogue citoyen sans en avoir fait préalablement une présentation au sein des commissions thématiques et sans l'avoir inclus au corpus du rapport du Conseil municipal, puisque nous avons eu les dossiers sur table ce matin.

Nous allons donc dialoguer de manière citoyenne, ce matin, sur un rapport d'étape que nous avons découvert à l'instant avec la présentation que vous venez de nous en faire. Nous avons eu l'occasion, nous aussi, de nous faire une petite idée sur le dispositif mis en place au cours de ces derniers mois et en particulier, en écoutant les Nantais et ce qu'ils ont à nous dire sur ce sujet-là. J'ai entendu que vous faisiez état de retours positifs. Certainement que nous n'avons pas les mêmes contacts auprès des mêmes Nantais sur ce dossier. On pourrait les citer nombreux.

Ce que je voudrais dire, en préalable peut-être : vous avez présenté un dispositif, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le côté un peu « usine à gaz » de cet empilement de structures, vous le savez. Il y a des choses qui sont faites. Ce n'est pas ce que nous remettons en question. Ce qui, à notre

**II – 16**

sens, est extrêmement dommageable à la mise en place d'un authentique dialogue citoyen, c'est que l'on consulte les habitants sur un certain nombre de microprojets, si je peux utiliser ce terme-là, et après tout, pourquoi pas ? Cela peut être parfaitement légitime de le faire, vous en avez listé quelques-uns. En revanche, on passe souvent sous silence de gros aménagements, qu'ils soient immobiliers ou urbains, qui, eux, impactent durablement la physionomie du quartier, et ceux-là, malheureusement, sont souvent passés sous silence au sein de ces instances de concertation citoyenne.

Je ne vais pas reprendre un certain nombre de verbatim des Nantais que vous avez pu lire comme nous dans la presse, ces dernières semaines. Je voudrais simplement dire que la presse de ce matin relate une critique récurrente. Il est mentionné, vous avez peut-être lu l'article, que les critiques des opposants aux projets portent systématiquement sur le manque de concertation. Les opposants aux projets ne sont pas les opposants élus au sein de cette assemblée. C'est la voix des Nantais, qui, à chaque fois qu'un projet prend forme dans leur quartier, pointent, et encore une fois (et encore une fois ce n'est pas moi qui le dis), c'est la presse de ce matin, le manque de concertation sur ces dossiers-là.

Nous, c'est cela que nous voulons dénoncer. C'est cela que nous disent les Nantais, qui, de plus en plus, aujourd'hui, nous disent que le dialogue citoyen est en train de devenir un dialogue « c'est pour rien ». Vous pouvez sourire, c'est très sympathique, mais je crois qu'il y a un problème de fond parce qu'effectivement, le dialogue, « c'est pour rien », à Nantes, pour un certain nombre de nos concitoyens.

« C'est pour rien » pour les habitants et les riverains du quartier du Clos-Toreau, que vous connaissez, sur lequel ma collègue Anne-Sophie Guerra est particulièrement engagée. Les habitants du Clos-Toreau déplorent, sans être entendus, le manque de concertation dans le cadre des difficultés (et c'est normal qu'il y ait des difficultés) relatives à l'aménagement de leur quartier.

Le dialogue, « c'est pour rien » pour les riverains de la rue de Strasbourg, qui, eux, sont avertis de la réunion de concertation, dans leur boîte aux lettres, le lendemain du jour où la réunion se tenait. Nous en avons fait état il y a déjà quelques semaines au sein du précédent Conseil municipal.

Le dialogue, « c'est pour rien » pour les riverains de la place Édouard Normand, vous le savez, avec la problématique de l'invasion des déchets et l'absence de réponse de la majorité municipale sur ces sujets-là, suite à leurs nombreuses sollicitations.

Le dialogue, « c'est pour rien » pour les commerçants de la rue Santeuil, le dialogue, « c'est pour rien » pour les commerçants du boulevard Dalby, qui nous disent qu'ils sont fatigués, lassés, blasés de votre consultation, qui relève plus de l'effet de manche que du souhait de prendre en compte authentiquement leurs préoccupations.

Sur la rue Santeuil, on peut s'y arrêter deux minutes, je crois que c'est un modèle du genre. Il y a des travaux, évidemment, rue Santeuil, et encore une fois, tout le monde peut l'entendre. Il y a des mesures qui devaient être prises pour ménager un accès correct à la rue et aux boutiques. Ces mesures n'ont pas été respectées et ce sont encore une fois les commerçants qui le disent : ce ne sont pas les opposants de la minorité municipale.

Le dialogue, « c'est pour rien » aussi pour nous (et je me permets de le dire), élus de la minorité, qui ne sommes pas informés des différents ateliers dont vous nous avez fait part tout à l'heure, qui avons bien du mal à mettre la main sur les différentes dates concernant les ateliers, par exemple sur la problématique de l'accessibilité universelle. Je voudrais dire fortement, ce matin, que la démocratie participative, si elle bien sûr est légitime dans la recherche d'une plus grande participation des citoyens, ne doit pas non plus se développer au détriment de la démocratie représentative, qui fonde nos institutions et dont nous sommes tous issus au sein de cette assemblée.

Voilà simplement ce que je voulais dire, Madame le Maire, Monsieur l'Adjoint. Je crois que les Nantais, j'en ai cité quelques-uns, sur différents quartiers, différents projets, attendent des réponses précises à leurs problèmes et que ce ne sont pas les comités techniques ou les conseils consultatifs qui vont résoudre ces problèmes précis. On pourra bien mettre en place tout l'affichage que l'on souhaite sur le



II – 17

dialogue citoyen, je crois que ce dialogue ne doit pas être un dispositif. Il doit d'abord être, de votre part, de notre part à tous, un état d'esprit, et à ce sujet-là, aujourd'hui, nous considérons que le compte n'y est pas.

**Mme le MAIRE** – Merci. Juste un mot pour l'information de tout le monde : je rappelle que ce rapport a été présenté en commission, en commission « cohésion sociale », qu'effectivement, il y avait un certain nombre d'absents et un seul représentant de l'opposition. Chacun son analyse sur la situation, mais je crois que vous ne pouvez pas vraiment reprocher à l'adjoint au dialogue citoyen le manque de présence et de travail des élus de votre minorité.

Je propose de donner la parole sur deux points très précis, absolument inexacts, que vous avez évoqués. Très rapidement, Catherine Choquet et à Alain Robert. Ensuite, je donnerai la parole à Aymeric Seassau.

Catherine Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Oui, je voulais répondre à vos remarques sur la rue de Strasbourg. Je suis quand même très surprise de ce que vous dites parce qu'autant pour la rue de Strasbourg, d'ailleurs, que pour la rue de Santeuil, les habitants ont bien été informés et invités. Une date a été calée, essentiellement avec les commerçants, pour la révision du projet des aménagements à réaliser, à laquelle Thomas Quéro participait. J'y participais aussi, les services de Nantes et de Nantes Métropole...

**Mme le MAIRE** – Madame Garnier, je crois que Madame Choquet attend votre écoute pour pouvoir vous répondre.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Parce qu'après, effectivement, vous pouvez dire qu'il n'y a pas eu de concertation ou de réponse, mais si vous n'écoutez pas ma réponse, au moment du dialogue... Nous sommes dans le dialogue.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Excusez-moi, Madame.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – C'est juste pour dialoguer ! La date était convenue avec les commerçants. Ce n'était pas forcément la date qui nous arrangeait, Thomas Quéro et moi. Nous nous sommes adaptés pour être disponibles sur les créneaux qui étaient les plus intéressants pour eux.

Ils sont venus assez nombreux, ils étaient une bonne vingtaine. 20 à 25 commerçants étaient présents. Nous leur avons présenté les aménagements. Avant cette réunion, nous étions allés les voir un par un. Et pour les habitants, il y a eu des informations, une invitation et une information au quartier qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Sur la réunion : nous leur avons présenté les travaux qui étaient faits. Nous avons évoqué toutes les questions : le stationnement, la visibilité des vitrines, le ramassage des poubelles, le planning, l'agenda des travaux. Tout a été présenté. Des adaptations ont été faites et franchement, cela a été une réunion de bon dialogue, puisque nous sommes tombés d'accord sur tous les points. S'il y en a quelques-uns qui ont été modifiés, c'est ce qui a permis d'avancer.

Sur la rue Santeuil, je m'étrangle un peu, quand même, parce qu'il y a eu 100 invitations qui ont été faites en boîte aux lettres, pas exclusivement chez les habitants de la rue Santeuil elle-même, mais également dans les rues perpendiculaires parce que les habitants sont concernés, peuvent aussi être impactés. Il y en a un qui est venu. Les invitations étaient mises dans les boîtes aux lettres. On ne peut donc pas dire que... à moins que les gens n'ouvrent pas leur boîte aux lettres. Je ne sais pas comment faire pour inviter les gens à discuter mieux que cela.

Quant aux décisions qui sont prises, je pense qu'Alain Robert développera aussi le sujet de la rue Santeuil, mais que les gens disent qu'ils n'ont pas été écoutés, que leurs propositions n'ont pas été retenues, c'est possible. Ce n'est pas parce que l'on fait une proposition que toutes les propositions vont être retenues. Il y en a qui sont contradictoires et paradoxales ou impossibles à faire. Que l'on sollicite

**II – 18**

l'avis des gens, c'est une chose, après, pour la décision, on ne sera pas toujours d'accord sur tout. Mais en tout cas, nous aurons dialogué. C'est absolument le cas pour la rue de Strasbourg.

**Mme le MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**Alain ROBERT, Adjoint** – À mon tour, je voudrais réagir à vos propos, Madame Garnier, parce que pour démonter l'organisation d'un dispositif qui est tout de même très performant et qui fait ses preuves, vous nous citez un florilège de petits exemples qui, franchement, sont au ras du trottoir, parce que ce sont des problèmes de vie quotidienne qui se posent d'une manière absolument permanente à la Ville, que ce soient des problèmes de dépôt d'ordures ménagères, d'encombrants, de stationnement, et que nous essayons de résoudre à chaque fois. Par contre, vous occulterez l'essentiel.

Quand je vous entends parler des projets urbains et dire qu'il n'y a pas de concertation, j'avoue que je suis estomaqué. On voit que les élus de l'opposition ne sont pas particulièrement présents dans toutes les réunions de concertation que nous pouvons faire dans tous les quartiers. Tous mes collègues adjoints de quartier peuvent témoigner que quand on réunit les habitants de la ZAC des Gohards pour une réunion précédée d'ateliers, il y a 200 personnes. L'autre jour, au Bas Chantenay, il y avait encore une salle archi comble, précédée d'ateliers.

Votre collègue Monsieur Reneaume a tout de même participé à des réunions de concertation sur l'Île de Nantes qui démontrent aussi qu'il y a une activité très importante dans ce domaine. Je pourrais vous citer également la caserne Mellinet, pour laquelle des ateliers ont réuni 100 personnes et ont contribué à élaborer, à travailler un projet urbain qui va être présenté aux habitants prochainement. Je pourrais vous citer aussi Pirmil – Les Isles, et si vous regardez la presse, regardez-la complètement : vous voyez que dans l'article consacré à Polaris, un énorme projet immobilier sur l'Île de Nantes, eh bien en effet, il a été précédé de deux réunions publiques et c'est un projet qui, malgré sa densité et son importance, ne vient pas susciter d'hostilité particulière des riverains.

Donc, je pense qu'il faut de la mesure dans la critique.

Et alors, Santeuil, c'est le summum, parce que les difficultés, nous les connaissons : les commerçants ont subi de plein fouet les conséquences du chantier d'une construction privée, qui relevait d'un promoteur, sur l'ancien site de *Presse Océan*. C'était pour la réalisation d'un très beau projet, qui vient d'aboutir, aujourd'hui, avec l'ouverture de ce nouveau passage.

Je peux vous dire que nous avons vraiment été aux côtés des commerçants. Vous ne vous en êtes pas aperçue, mais nous avons une délibération de subvention – soutien aux commerçants pour une animation et nous avons même mis en place, sur ce site, une commission de règlement amiable qui pourra intervenir, le cas échéant, si les commerçants accusaient une perte de chiffre d'affaires en conséquence des travaux d'aménagement de l'espace public que nous réalisons. C'est vrai que nous faisons des travaux, c'est vrai que cela crée des gênes, mais je peux vous dire que nous sommes vraiment, là, à l'écoute des commerçants pour essayer de régler les problèmes et pour apporter les réponses les plus opérationnelles qui soient.

**Mme le MAIRE** – Merci. Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci. Madame le Maire, chers collègues, je vous avoue que j'ai failli rester sans voix en écoutant Laurence Garnier, ce qui aurait quand même été dommage en matière de dialogue citoyen. Mais vous dites, Madame, que nous ne sommes pas en contact avec les mêmes Nantais. C'est bien de le reconnaître. En tout cas, en démissionnant du conseil d'administration du CCAS, vous avez témoigné du peu de cas que vous faites des décisions à prendre pour les Nantais les plus défavorisés que nous continuerons, nous, à défendre.

Mais puisqu'il s'agit de dialogue citoyen, cette délibération vient à point nommé, puisqu'un grand nombre de citoyens ont voulu, hier, dialoguer dans tout le pays avec un gouvernement – encore une affaire de trottoir, puisque nous avons beaucoup marché – qui ne les entend pas. Alors que 70 % des Françaises et des Français considèrent que le projet de réforme du Code du travail constitue une

II – 19

menace pour les droits, lycéens, étudiants, salariés privés d'emploi, réunis par dizaines de milliers dans les rues de Nantes, hier, ont exprimé leur exigence du retrait de la loi « travail ».

Après sa réécriture à la marge, la philosophie du texte n'a pas changé : toujours les mêmes recettes pour flexibiliser le droit du travail et, au nom du dialogue social, donner la priorité aux accords d'entreprise et non à la loi pour inverser la courbe du chômage. Il faudrait donc sécuriser et simplifier les licenciements pour l'employeur en évitant le pouvoir d'appréciation du juge et en limitant la possibilité d'intervention des représentants du personnel.

Décidément, plutôt que de menacer du 49-3, ce gouvernement serait bien inspiré d'écouter le peuple qui exige le retrait de ce texte...

Ce n'est pas perdre la face que de pratiquer la démocratie et de renouer avec le dialogue social. Et à défaut de créer un million d'emplois, peut-être serait-il temps d'entendre ce qu'ont exprimé plus d'un million de jeunes et de salariés mobilisés hier.

J'attends la suite. Merci d'y prêter attention. Moi, je vous écoute avec beaucoup d'attention, parfois avec peu de plaisir, mais je vous invite à en faire autant.

Dans la crise politique profonde que traverse le pays, nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ne veulent plus écouter, mais être écoutés, et pas seulement être écoutés, mais être entendus. De ce point de vue, avec les Conseils de quartiers, Conseils thématiques, fabrique des politiques publiques, nous avons travaillé, depuis le début du mandat, à la mise en œuvre d'une pratique de la démocratie participative renouvelée.

L'enjeu est de taille, car il s'agit de contribuer à ce que nos concitoyennes et nos concitoyens se réapproprient la politique et il s'agit de permettre la co-construction de politiques publiques concrètes. Parce que nos institutions de la V<sup>e</sup> République renvoient pour l'essentiel à une démarche délégataire, il faut convaincre les habitants de la sincérité, mais aussi convaincre les élus de l'efficacité de la démarche. Je vois que nous avons encore du chemin à faire ensemble, de ce point de vue.

Il faut convaincre nos concitoyennes et concitoyens, quelle que soit leur situation, qu'elles et ils ont toute leur place à prendre dans ce processus, que leur parole est entendue et prise en compte. Parce qu'ils attestent de la volonté de partager une vision commune dans un dialogue et une mise en débat entre élu-e-s et citoyens acteurs, parce qu'ils favorisent le lien, l'innovation sociale et le pouvoir d'agir, les espaces de débat, de créativité et d'expérimentation donnent crédit à notre démarche.

Dans ce moment de crise économique, de crise écologique, de crise de la politique où l'individualisme nous oblige à renouveler notre conception de la démocratie locale, les interactions entre élus et Nantais peuvent être le moteur de cette construction. Nous connaissons aussi la difficulté de l'exercice, qui demande de la détermination pour favoriser la participation du plus grand nombre. Aussi, nous devons poursuivre l'effort engagé du travail de proximité qui vise à l'investissement des « vraies gens », comme on dit, et des familles populaires.

À ce stade, nos retours d'expérience permettent de mesurer les progrès accomplis, tant sur la participation – les 4 500 personnes qui seront certainement ravies d'apprendre qu'elles ont travaillé pour rien, selon l'opposition municipale – que sur la qualité du débat citoyen et la réalité de la construction de nos politiques publiques. Parce qu'il permet de trancher après avis des citoyens, il est un apport constructif aux décisions des élus, qui, d'une part, gardent pleine et entière légitimité et d'autre part, sont amenés à répondre aux propositions concrètes qui leur sont soumises. C'est là le point de méthode le plus important que nous retenons du travail engagé qui vient de nous être présenté par Bassem Asseh.

Inviter ensemble à réfléchir, à inventer les médiathèques de demain, pour un projet, qui, comme vous l'imaginez, me tient à cœur, réfléchir leur accès, leur offre, leur rôle dans le quartier, c'est un beau chantier. Il est engagé sans tabou et de ce point de vue, quand il s'est agi d'ouvrir les médiathèques vingt-quatre heures sur vingt-quatre ou d'y installer des cours de yoga, j'avoue que j'ai été comblé par les premières réunions. Mais confronter les usagers, les agents, les citoyens, même ceux qui ne fréquentent pas encore les médiathèques, c'est un beau chantier. Nous aurons l'occasion d'y revenir pour décider ensemble.

**II – 20**

Vous l'aurez compris, il faut, pour nous, poursuivre dans cette voie qui ambitionne la participation de chaque Nantaise et Nantais afin qu'ils deviennent pleinement acteurs de leur vie, que le lien entre les habitants et les élus se resserre encore pour faire de ce dialogue citoyen œuvre d'utilité publique.

« Tout le monde veut gouverner, personne ne veut être citoyen. Où est la cité ? », disait Saint-Just. Permettre de débattre et proposer sur son quartier, sa rue, sa médiathèque, sa pratique sportive, c'est favoriser une citoyenneté active, c'est redonner sens dans l'action en politique, c'est lier l'éthique à la praxis et c'est contribuer, en toute modestie à faire face à la crise profonde qui traverse nos institutions.

Merci de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Moi, je crois qu'il faut rester un peu calme et ne pas être dans les généralités. Je vais revenir sur vos propos, Madame le Maire. Je ne sais pas quelles sont vos informations. Moi, j'ai sous les yeux le compte rendu de la commission de la cohésion sociale. Je note que Monsieur Asseh, notamment, mais également Mesdames Piau, Hakem, Meziane, Blin, Salomon, Coppey ainsi que Messieurs Blineau, Moreau, Mauduit et Belhamiti étaient absents à cette commission. Je ne suis donc pas sûr que nous ayons de leçons à recevoir de votre majorité. Je note d'ailleurs qu'un mail avait été envoyé par les services aux élus pour rappeler l'assiduité nécessaire. Je pourrais prendre encore l'exemple de ma commission, la commission des finances, où, je crois, nous étions cinq, six, grand maximum.

Mais, je vous le disais, il ne faut pas entrer dans l'excès et je crois, effectivement, que nous avons un vrai problème, aujourd'hui. Le désintérêt important de nos concitoyens vis-à-vis des hommes et des femmes politiques nécessite effectivement, Madame le Maire, de renouveler les pratiques et d'ouvrir, de diversifier les modes de débat.

Après, la multiplication des structures. onze conseils de quartier, onze bureaux de projet, deux conseils citoyens, dix conseils thématiques, vingt-neuf ateliers citoyens indépendants, trois ateliers transversaux, un site Internet sur lequel nous trouvons, à ce jour soixante-treize contributeurs, ce qui n'est quand même pas extraordinaire. Cette multiplication des structures permet visiblement de bien communiquer sur la manière dont vous entendez associer les Nantais, mais elle permet aussi sans doute, en partie, de compartimenter et donc, de limiter les débats et les problèmes.

Je rejoins aussi Bassem Asseh lorsqu'il dit que le débat est enrichissant. Effectivement. Mais comme Aymeric Seassau, je crois que débattre pour débattre, finalement, ce n'est pas cela qui compte. Associer les gens, très bien. Mais derrière, c'est la concrétisation et comment les choses évoluent. Ce qui compte, c'est le changement, ce n'est pas à des socialistes que je vais l'apprendre, et la façon dont les échanges émis dans les différentes structures sont pris en compte. On pourrait multiplier les exemples.

Je prendrai l'exemple d'un quartier que je connais bien, puisque j'en suis l'un des élus, c'est le quartier Breil Barberie, où, lors de la première réunion, les citoyens ont expliqué qu'ils souhaitaient travailler sur la problématique des déchets. Cette problématique n'a pas été retenue. On pourrait prendre le quartier Nantes Nord où, lors du premier conseil, les gens se sont beaucoup exprimés sur la question de la sécurité ou de la propreté. Ces sujets n'ont pas été retenus...

Maintenant, la question est la suivante : vous avez multiplié les structures, vous faites beaucoup de réunions, il y a plus ou moins de gens qui viennent, on retrouve quand même beaucoup de gens qui étaient sur les dispositifs précédents, comment est-ce qu'on les encourage et comment est-ce que l'on évite de les décourager ?

Il y avait un budget participatif qui était prévu dans le plan d'actions qui avait été présenté au Conseil municipal du 30 janvier 2015. Ce budget participatif devait permettre d'assurer, je cite, « le financement d'aménagements conçus et de choisir, avec les habitants, destinée à améliorer l'espace public et le

**II – 21**

cadre de vie du quartier, une enveloppe de un million d'euros par an à répartir par quartiers selon des critères discutés avec les citoyens ».

Maintenant, au bout d'un an, le sujet est de savoir comment ce million d'euros a été utilisé, de quelle manière, dans les onze quartiers nantais, quels sont les critères qui ont été discutés. Moi, je n'en ai jamais entendu parler dans le conseil de quartier de Breil Barberie. Et quels sont les projets ? Je crois que c'est lorsque l'on fera le bilan de ces aménagements et de l'utilisation de ces fonds, qui sont mis à la disposition, entre guillemets, des Nantaises et des Nantais, dans les structures, que l'on pourra juger de l'efficacité du dispositif et de l'écoute réelle des besoins et des attentes des habitants.

**Mme le MAIRE** – Merci. Franckie Trichet.

**M. TRICHET, Adjoint** – Merci. Madame le Maire, mes chers collègues, il y a un an, avec Bassem Asseh, nous nous engageons pour mettre le numérique au service des initiatives citoyennes pour les impulser, les fédérer, les accélérer et les valoriser au profit de l'intérêt général.

Douze mois après, qu'en est-il ? Contrairement à Madame Garnier, qui s'appuie sur des perceptions personnelles, je vais m'appuyer sur des chiffres et je vais vous en citer deux.

Le premier chiffre est 27 000, nous l'avons déjà vu : c'est le nombre de téléchargements de l'application « Nantes dans ma poche ». Et pour paraphraser la formule du matin de Madame Garnier, moi, je pense que ce n'est pas « rien », justement, et que cela montre cette envie, cette appétence à pouvoir aujourd'hui fabriquer la ville facile ensemble.

Mais l'originalité, la singularité de cette application, n'est pas dans le produit fini. Elle est plus dans la démarche, dans la façon dont, dès le départ, on a mobilisé des Nantaises et des Nantais, qui se sont engagés très activement pour construire ensemble cette application. Parce qu'en fait, les quatorze microservices qui sont mis à disposition sur cette application ne sont pas issus des services. Ils ne sont pas issus d'une vision que nous aurions pu co-porter avec différents élus. Ils sont issus d'une demande réelle des Nantaises et des Nantais. Je pense que c'est en partie ce qui explique le succès de l'application et le fait qu'aujourd'hui, les différents retours (et vous pouvez l'évaluer sur les réseaux sociaux), sont extrêmement positifs, et chacun des microservices est jugé 100 % utile.

D'ailleurs, je citerai les deux nouveaux services qui ont été fortement plébiscités, pour cette version 1 que nous avons inaugurée avec Madame le Maire ce mardi. Le premier est le microservice développé avec l'association des commerçants Plein Centre qui vise justement à améliorer le pouvoir d'achat au quotidien des Nantaises et des Nantais : Ce sont les fameux « bons plans commerçants ». Le deuxième microservice s'inscrit pleinement dans la politique transversale propulsée par Ali Rebouh sur la pratique libre du sport. Nous l'avons aussi impulsé avec une start-up locale.

À travers cette démarche de co-construction, de coproduction au fil de l'eau, depuis dix mois – nous avons pris le temps, ce n'est pas rien –, nous sommes peut-être le seul territoire à nous dire : nous prenons dix mois pour lancer, avec les Nantaises et les Nantais, une application dont nous avons envie qu'elle soit efficace, efficiente au quotidien. Et là, je pense que nous sommes pleinement dans le renouveau des pratiques politiques, nous sommes pleinement dans cette envie de faire fabriquer la ville avec les Nantais, avec les services et avec les élus. D'ailleurs, de temps en temps il faut le dire, cette démarche a aussi été primée dans le cadre des Victoires des Acteurs publics au niveau national. Nous sommes regardés et nous inspirons d'autres territoires.

Sur le deuxième élément, Monsieur Bainvel a cité la plateforme Nantes & Co et il ne faut pas être surpris qu'aujourd'hui, il n'y ait que 73 contributions. La plateforme Nantes & Co est un dispositif pilote que nous avons lancé il y a deux mois. Il faut laisser le temps au temps pour que les gens s'approprient les outils. L'idée, dans le numérique, n'est pas toujours d'aller vite, d'aller très vite. Non : il faut aussi faire bien et faire en sorte qu'aujourd'hui, cette plateforme là, les gens se l'approprient. Il y a de très belles histoires qui sont racontées sur cette plateforme et de très beaux projets qui émergent. J'en veux pour preuve cette pratique dont je parlais encore ce matin avec Ali Rebouh, cette pratique des sports

II – 22

libres. Nous avons la communauté des skateurs, des gens qui font du longboard, qui sont en train de faire émerger concrètement des solutions. Encore une fois, l'idée n'est pas d'en avoir pléthore. C'est d'avoir des projets qui, aujourd'hui, vont rayonner dans les différents quartiers.

Moi, je suis convaincu qu'aujourd'hui, ces deux chiffres sont des indicateurs très forts et incontestables qui prouvent qu'aujourd'hui, ce renouveau des pratiques politiques, il est réel à Nantes. Quand les Nantais utilisent l'application « Nantes dans ma poche » pour faire du signalement ou quand les Nantais se mobilisent aussi activement et continuent (puisqu'avec la version 1, la version 2, la version 3, nous avons créé une vraie communauté qui coconstruit cette application « Nantes dans ma poche »), on voit bien qu'on les écoute, on voit bien qu'ils sont impliqués.

Aujourd'hui, la démonstration de cette co-construction, en tout cas sur cette application-là et sur la plateforme, qui sera un accélérateur d'ingéniosité collective et de fabrique de la ville à plusieurs, douze mois après, cette preuve, à mon sens et selon mon avis, est bien réelle et tangible.

Mais pour moi, ce qui est le plus fondamental, et je terminerai par ça, c'est vraiment l'appétence, que prouvent ces chiffres, des Nantais, à vouloir fabriquer cette métropole du commun et à vouloir contribuer activement à la fabrique de la ville.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier, vous aviez redemandé la parole.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire, c'est juste pour revenir rapidement sur ce qui a été dit. D'abord, je voudrais saluer la performance de Monsieur Seassau. Je savais déjà que Monsieur Bolo, dont je salue l'arrivée, était un grand sportif, mais je ne m'attendais pas à découvrir un grand gymnaste en la personne d'Aymeric Seassau. J'avoue que le grand écart entre la loi El Khomri et le dialogue citoyen était quand même assez remarquable.

Pour revenir à la question du dialogue citoyen, je voudrais simplement pointer une chose. C'est mentionné, encore une fois, dans la presse de ce matin : la critique récurrente des opposants au projet, c'est le manque de concertation. Je ne vais pas refaire le débat mais je pense quand même que cela devrait être de nature à vous interroger sur la conduite dudit dialogue citoyen.

Troisième point d'éclairage : Madame le Maire, est-ce que vous confirmez que le rapport sur le dialogue citoyen a été présenté en commission de cohésion sociale ? Le confirmez-vous ?

**Mme le MAIRE** – Je vous propose de finir votre intervention, si vous le voulez bien. Allez jusqu'au bout et naturellement, je répondrai comme je l'ai fait tout à l'heure.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Je vous remercie de votre réponse. Je vous laisserai me répondre juste après.

**Mme le MAIRE** – Oui, je vous le confirme. Je vous remercie de votre courtoisie !

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – C'est bien que l'on rigole un peu. Nous sommes le 1<sup>er</sup> avril, après tout...

Dernier point, CCAS. Monsieur Seassau, je suis navrée, franchement, mais moi non plus, je n'ai pas beaucoup de plaisir à vous écouter, même si vous êtes fort sympathique, et vraiment, votre argument, il est minable, pardonnez-moi de le dire comme cela. Ce n'est pas vous que je vise, évidemment, mais c'est l'argument. Et l'argument, il est minable ! Du reste, j'ai laissé traîner une oreille, encore une fois, sur les ondes radio, ce matin, et j'ai vu que cet argument minable était également repris à son compte par Madame le Maire, qui m'attaquait également là-dessus. Je voudrais donc quand même faire un point sur cet argument au ras des pâquerettes. Tout à l'heure, on m'a dit « ras du trottoir ». Là, ce n'est même plus le trottoir, ce sont vraiment les pâquerettes.

« Caniveau », me disent mes collègues... Je vous laisse choisir...

**Mme le MAIRE** – Madame Garnier, je vous propose de conclure votre intervention parce qu'il y a d'autres demandes d'intervention dans l'assemblée.



II – 23

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Voilà, surtout que vous devez me répondre sur le point du rapport en commission sociale.

Madame le Maire, vous avez dit, ce matin, sur les ondes de radio locales, que « Madame Garnier démissionnait de son siège du CCAS », comme vous venez de le dire, Monsieur Seassau, et que vous, au moins, vous vous consacriez à 100 % à Nantes. Je résume. Je crois même que c'est précisément ce que vous avez dit.

Je voudrais donc faire une petite mise au point rapide, pour ne pas ennuyer nos collègues, simplement pour dire qu'en tant que Vice-Présidente de la Région des Pays-de-la-Loire en charge des solidarités, il ne me semblait pas opportun, d'un point de vue éthique, de continuer à siéger au CCAS de Nantes, puisque, vous le savez, des associations siègent également au sein de ce conseil d'administration et que la Région est parfaitement susceptible de les financer dans le cadre de sa politique de solidarité. C'est la raison pour laquelle j'ai fait ce choix. Je voulais que ce soit éclairci.

Je voulais aussi vous rassurer, parce que je vous sens un tantinet inquiète, Madame le Maire, sur ma présence à Nantes. Je voudrais vous dire qu'elle se poursuit et même, qu'elle s'intensifie. J'ai d'ailleurs le plaisir de croiser maintenant très régulièrement un certain nombre de mes collègues : Pascal Bolo, David Martineau, Ali Rebouh... Je n'ai pas le sentiment qu'ils s'inquiètent beaucoup sur mon investissement et ma présence, sur le long terme, à Nantes.

Voilà simplement ce que je voulais dire pour conclure cette intervention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Je vais me permettre de répondre sur la commission cohésion sociale, que je préside. Effectivement, Monsieur Asseh n'était pas là, bloqué à Paris pour des raisons professionnelles et un retard de train. C'est la vie, cela arrive quand les élus travaillent. Le rapport a été présenté en introduction par moi-même et par les services du dialogue citoyen, qui étaient présents. Il y a eu une présentation des intentions techniques pendant quinze minutes. Il n'y a eu aucune question de la part de la minorité, pour laquelle il n'y avait qu'une personne présente. Ça, c'est la réalité de la commission et entre nous, ce n'est pas la première fois.

Sur ce dialogue citoyen, c'est un vaste chantier...

**Mme le MAIRE** – Madame Garnier, nous vous avons écoutée. Mesdames et Messieurs, je vous prie d'écouter tranquillement Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Ce point d'étape, finalement, aujourd'hui, il nous montre que nous sommes collectivement en mouvement sur la question du dialogue citoyen. C'est un vaste chantier, qui n'est pas aisé. Il nous demande de l'exigence, Exigence dans les mots, Exigence dans la méthode, Exigence dans ce que l'on dit.

Je pense que ce matin, si quelques Nantais écoutent nos débats, je pense qu'il peut y avoir un peu d'agacement et d'énervement. Le dialogue citoyen, ce n'est pas le débat entre l'opposition et la majorité. Le dialogue citoyen, c'est la manière dont on construit la ville de demain avec toutes ses composantes, la manière dont on fait place à cette appétence des habitants et des Nantais qui nous disent qu'ils veulent participer à la construction collective.

Cela demande Exigence dans les mots : « information », ce n'est pas « concertation » et ce n'est pas « co-construction », et tout n'est pas dans tout. Moi, j'assume, dans certains quartiers, faire des réunions, à un moment donné, où on est dans l'information. Le maire de Nantes et le maire de Saint-Herblain, cette semaine, ont fait un point d'étape sur le projet « Grand Bellevue ». Nous n'étions pas dans de la co-construction ni dans de la concertation : nous étions dans un moment, seize mois après le lancement de ce grand projet, de point d'étape sur tout ce qui s'est passé depuis seize mois, sur les décisions qui ont été prises, pour les donner à voir à tous les habitants. Il y avait 350 personnes à cette réunion. C'est un succès. C'est un succès parce que pendant seize mois, il y a eu des ateliers,

**II – 24**

des discussions, des moments de partage avec les habitants, qui, aujourd'hui, sont en mouvement sur un projet.

Vous disiez tout à l'heure, Madame Garnier, dans votre introduction, que l'on ne parlait pas aux Nantais de la stratégie. Moi, je vais revenir sur aujourd'hui, sur les questions qui font le dialogue citoyen dans les quartiers populaires et notamment, dans ceux qui sont en projet de renouvellement urbain. Un atelier permanent à Bellevue, élargi et enrichi par de multiples ateliers sectoriels et thématiques. Un atelier permanent sur la Bottière. Dans ces lieux-là, on parle stratégie. Parler stratégie, renouvellement urbain, aménagement du territoire au cœur d'un quartier populaire avec ses habitants, je pense que pour certains, c'est juste impossible à comprendre.

Mais si, c'est la réalité. L'atelier permanent de la Bottière a rendu un avis citoyen, que vous aurez sur table à midi. Quarante personnes ont travaillé pendant un an avec les architectes, avec un prestataire qui a les méthodes du dialogue citoyen, pour dire ce qu'ils attendaient, à terme, de leur quartier.

Je vais vous donner un exemple concret, parce que quand je disais que cela demandait Exigence, effectivement, nous aurons réussi si nous sommes capables de démontrer que nos dispositifs permettent de faire avancer des choses que les habitants ont demandées ou ont proposées. Sur la Bottière : sur le schéma directeur, donc sur la stratégie à long terme du quartier, les services et les experts n'avaient pas forcément vu l'importance d'avoir un cœur de quartier, de vie sociale et de lieu de rencontre. La place de la Bottière, demain, sera déplacée sur l'ancien site du centre commercial où il y avait le Dia, rue de la Bottière. Nous y ferons non plus simplement du logement et du commerce, comme c'était initialement prévu, mais bien le travail avec les habitants pour un lieu de convivialité. Cela a été une forte demande de transfert de cœur de quartier des gens de l'atelier. C'est un exemple, je pourrais en citer plusieurs, mais je ne vais pas m'étendre.

Il y a un deuxième sujet sur lequel je souhaitais aussi apporter une précision. Je pense qu'il nous faut être volontaristes et que parfois, il faut savoir avoir du courage. Le conseil citoyen que nous avons souhaité expérimenter dans le cadre de la réforme de la politique de la ville nous a amenés, à Malakoff et à Nantes Nord, à déposer hier, 31 mars, parce que c'est le cadre légal et notre responsabilité, auprès de la Préfecture, une liste officielle de membres de conseils citoyens sur Malakoff et sur Nantes Nord.

Il aura fallu un an pour constituer ces conseils. Un an, parce que nous avons accompagné des dynamiques d'habitants qui avaient envie de s'investir, mais qui ont eux-mêmes pris le temps de se dire entre eux ce qu'ils avaient envie de faire, quelle composition du conseil ils voulaient, de quelle méthode d'animation ils avaient besoin. Notre rôle à nous était uniquement de permettre à ce conseil citoyen d'être officiellement constitué auprès de la Préfecture. Dans un an, nous en ferons le bilan.

Ces conseils citoyens, sont aujourd'hui légitimes à travailler seuls, à travailler avec nous, à nous interpeller, à nous faire des propositions, comme ils sont légitimes à interpeller les services de l'État. Aujourd'hui, nous sommes assez contents. Nous étions, avec Bassem Asseh et les adjoints de quartier, sur constitution de ces deux conseils. Nous verrons (c'est un challenge), ce que cela produit, d'ici six mois. Notre intention est que cela alimente évidemment nos politiques publiques.

Pour finir, parce que je suis trop longue sur ce sujet, qui est passionnant, je crois aujourd'hui que le dialogue citoyen, c'est vraiment la volonté de créer la ville intelligente, en croisant nos valeurs politiques et nos choix politiques, qui sont assumés, sans avoir peur de la remise en cause de la démocratie représentative.

C'est aussi pour cela qu'il nous faut du courage et du volontarisme. C'est croiser l'expertise technique et professionnelle, et à ce titre, je remercie tous les services qui s'investissent aujourd'hui sur la question du dialogue citoyen et qui bougent, qui font évoluer leurs pratiques professionnelles, ce qui n'est pas toujours simple. Et puis c'est croiser tout cela avec l'expertise d'usage, l'expertise populaire des habitants et c'est ce qui permettra à notre ville d'être construite de manière collective et intelligente.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.



**II – 25**

**M. MARAIS, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, comme le soulignait Julien Gracq, « la forme d'une ville change plus vite, on le sait, que le cœur d'un mortel ». Une ville est une matière vivante, en mouvement, composée de différentes strates humaines, sociologiques et physiques, qui peuvent parfois entrer en contradiction. Le rôle d'une municipalité est notamment de réguler et de fédérer ces forces contraires, dans l'intérêt général.

Notre ville a su accompagner fortement la participation des citoyens, notamment par le lancement du grand débat sur la Loire. Cette nouvelle approche du dialogue citoyen, présentée par notre collègue Bassem Asseh, est un signe positif, qui va dans le sens du renouvellement des pratiques démocratiques, souhaité par l'UDB.

Les réflexions autour de l'aménagement du territoire et des nouvelles pratiques de vivre la ville vont de pair avec l'implication des habitants et ce, notamment grâce à des outils de participation pertinents tels que les sites Internet, les séminaires, les panels citoyens par tirage au sort ou encore, les rencontres publiques.

Ce cadre d'expérimentation montre l'exemple à d'autres métropoles : les citoyens ne sont pas simplement amenés à participer, mais deviennent véritablement acteurs de leur territoire, en influant sur les grands projets structurants. Mercredi dernier, la salle comble de la mairie de Chantenay, pour la présentation du projet d'aménagement du Bas Chantenay par Bernard Reichen et Alain Robert, en était un bel exemple.

Ainsi, ce foisonnement d'échanges, tout en vivifiant la démocratie, confirme l'impérieuse nécessité de consulter les citoyens et les citoyennes sur des projets d'avenir comme, par exemple, la question de la réunification de la Bretagne.

C'est à travers une fabrique et une pratique de la ville réellement participative et sans tabou que Nantes continuera à être un territoire innovant, singulier et attachant.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Stéphanie Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Madame Naël, vous avez raison : le sujet est important. Nous ne critiquons pas les outils qui nous semblent intéressants, mais leur mise en œuvre. Je vais juste donner un exemple : les rencontres de quartier de Nantes Nord.

Première rencontre de quartier, fin juin, à laquelle j'assistais. J'en ai été moi-même très étonnée : les sujets qui sont ressortis sont la sécurité et la propreté. Ce n'est pas moi qui le dis. Vous y étiez, Monsieur Bolo, c'est ce qui est ressorti.

Deuxième rencontre de quartier : le sujet était le numérique. Je dois dire que j'étais étonnée. Quelle réponse aux interrogations des habitants ? Je re-regardais encore une fois, sur Internet, le compte rendu de la première réunion : aucun compte rendu de cette première réunion évoquant ces sujets.

C'est simplement ce point-là que nous soulevons. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Bassem Hasseh.

**M. ASSEH, Adjoint** – Alors, je vous rassure tout de suite parce que je pense que tout au long du mandat, vous allez nous sortir cet argument. Il se trouve que quand on réunit une centaine de personnes, il y a potentiellement 100 sujets qui peuvent être évoqués. Il se trouve qu'en général chacun n'évoque pas un seul sujet, quand même on a en général sur une centaine de personnes présentes 20 ou 30 sujets qui sont évoqués. Par conséquent, lorsque l'on en retient un, au final, naturellement, il y en a 29 autres qui ne sont pas retenus.

À partir de ce moment-là, lorsque vous venez dans les rencontres de quartier, n'hésitez pas à bien tendre l'oreille pour vous assurer que les autres sujets ont bien été évoqués. Ce n'est pas parce que Nantes Nord est un quartier populaire que le sujet du numérique ne doit pas y être évoqué.

*(Protestations dans la salle).*

II – 26

Je ne dis pas que vous l'avez dit.

Par contre, je pense qu'il est extrêmement important de prendre en compte tout ce qui est dit et de prendre en compte aussi que tout cela se déroule dans le temps. C'est-à-dire que si, dans un quartier, on nous parle de tranquillité publique, on nous parle de la gestion des déchets ou d'autres sujets qui sont apparus à d'autres endroits de stationnement, de circulation, etc., ce ne sont pas des sujets que nous allons pouvoir cacher. Ce sont des sujets qui sont dits en public, en votre présence, en présence des citoyens. Et en plus, il y a des comptes rendus. Et je vais aller vérifier, pour le compte rendu que vous évoquez, si cela n'est pas pris en compte, que cela le soit. Je ne dis pas que vous n'avez pas bien regardé, mais je veux vérifier.

En tout état de cause, à chaque fois que nous avons une rencontre de ce type, parce que nous avons ouvert les fenêtres, que nous avons ouvert les portes, les sujets qui sont évoqués sont innombrables, et il faut bien en retenir un ou deux pour les traiter dans les six ou douze mois qui suivent.

Sur la base de ces sujets, potentiellement, il peut aussi y avoir des groupes de travail qui se réunissent pour les traiter de manière plus individuelle. Je pense par exemple au quartier Nantes Sud, où la question qui a été évoquée et qui était vraiment flagrante et quasiment tout le monde l'a évoquée, c'était la question de la circulation. C'est ce qui était ressorti au mois de juin. Lorsque nous nous sommes rencontrés, au mois d'octobre, novembre, et Olivier Chateau, naturellement, était présent, le gros de la réunion c'était la question de la circulation, y compris sur des passages à des zones 30 par exemple.

En fait, il est impossible, quand on fait de la transparence, de cacher la poussière sous le tapis. C'est impossible. Parmi nos méthodes de mise en œuvre du dialogue citoyen, il y a aussi cette volonté de la transparence, pour que tout cela soit crédible aux yeux des habitants.

Je rebondis sur ce que vous disiez, Monsieur Bainvel : évidemment, vous avez ressorti l'argument, que vous allez nous ressortir bien sûr à chaque fois, de l'usine à gaz. Je savais que vous alliez compter le nombre de dispositifs qui existent. Je vais même vous dire que vous allez pouvoir en compter un peu plus, puisque tous les sujets sont listés, en toute transparence, naturellement. Mais vous ne pouvez pas, en même temps, nous dire que c'est un état d'esprit et en même temps nous dire que c'est une usine à gaz.

Pourquoi ? Parce que lorsque c'est un état d'esprit, cela signifie que tous les sujets sont potentiellement à traiter dans une logique de dialogue citoyen. J'espère donc que le décompte que vous avez fait cette fois-ci, plus nous irons, plus aurez du mal à le faire. Parce que, potentiellement, chaque projet mérite d'être traité dans le cadre du dialogue citoyen. Cela ne veut pas dire que toutes les propositions qui sont évoquées dans une réunion doivent être retenues : nous avons quand même été élus sur la base d'un programme et c'est donc ce programme qui doit être mis en œuvre. Mais dans sa mise en œuvre, la parole du citoyen doit être prise en compte, et puis, si, au fur et à mesure que l'on avance – c'était l'idée de démocratie continue –, de nouveaux sujets apparaissent, c'est là que nous pourrions les identifier et que l'on va pouvoir aussi les traiter de la meilleure façon qui soit.

Donc, je suis d'accord avec vous : c'est bien d'un état d'esprit que l'on parle et pas d'une accumulation de dispositifs. D'ailleurs, si vous regardez bien, les dispositifs, (et je fais exprès de les appeler dispositifs) ne sont pas toujours de la même forme. Selon le sujet que l'on évoque, on met en place une façon de faire différente.

Naturellement, je ne dis pas que tout va bien. Au bout de quatorze mois, il reste encore des choses à améliorer, et si vous avez des remarques ou des suggestions constructives, ma porte est ouverte, et je vous passerai même mon numéro de téléphone portable. Il n'y a aucun problème.

En ce qui concerne le « dialogue pour rien », ce n'était pas mal. C'était bien vu : cela sonne bien, c'est joli... C'est joli, mais par contre, je pense qu'il faut garder à l'esprit que si vous le dites trop souvent et si cela ne se vérifie pas, c'est votre slogan qui n'aura servi à rien. En fait, il faut y faire attention parce que ce que l'on constate, à ce jour, c'est que nous avons une certaine crédibilité dans ce discours que nous

II – 27

portons, dans la méthode que nous mettons en place et bientôt, dans les livrables qui sortiront de terre. Nous avons une certaine crédibilité, qui fait que les gens viennent, et les gens viennent plus nombreux. Quand vous allez sur l'Île de Nantes et que vous vous retrouvez à avoir prévu une salle pour 70, 80 personnes et qu'en réalité, on a plutôt 120 personnes, c'est un signe.

J'ai pris le cas de l'Île de Nantes, mais j'aurais aussi pu parler des quartiers populaires où nous avons mis en place, avec Myriam Naël, des conseils citoyens. Lorsqu'initialement, on se dit « Est-ce que cela va vraiment marcher ? » et que l'on décide d'expérimenter à deux endroits pour voir si les gens vont vraiment prendre cette idée en compte et se l'approprier, eh bien oui, ils se la sont appropriée : deux conseils citoyens construits par des citoyens tout seuls. Nous les avons peut-être aidés en faisant des photocopies ou des choses comme ça, mais ils ont eux-mêmes fait la démarche, ils ont eux-mêmes attiré d'autres habitants de ces quartiers pour pouvoir lancer ce dispositif.

Tout cela pour dire qu'en fait, au final, ce qui comptera, ce sont les résultats que nous obtiendrons, et nous commençons d'ores et déjà à en obtenir, et que pour que les résultats arrivent, petit à petit, il faut que les citoyens viennent pour pouvoir y participer. Donc si vous en croisez, n'hésitez pas à leur dire de venir et naturellement, venez, vous aussi.

Juste un point et après j'arrêterai, parce que je ne veux pas parler trop longtemps, sur la question des budgets participatifs. Comme je vous le disais, tout cela s'est déroulé sur quatorze mois. En quatorze mois, on ne peut pas mettre en place tous les projets. Les projets se mettent en place de façon étalée dans le temps. Par conséquent, les projets qui concernent les budgets participatifs décrits dans le rapport que vous avez cité, et merci de l'avoir relu, seront lancés en 2016.

En tout cas, il ne faut pas non plus trop se focaliser sur ces budgets-là, parce que ces budgets-là concernent les aménagements de proximité. Lorsque l'on parle de projets qui sont mis en œuvre avec les habitants, on parle bien de budgets qui, d'une certaine façon, sont participatifs, parce qu'ils répondent aux attentes des habitants. Ce qui comptera surtout, ce sont donc les projets qui sortiront de terre et donc, les budgets seront le fruit d'un travail de dialogue avec les habitants.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Christine Meyer avait demandé la parole.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Je voulais répondre sur la question de la propreté. D'une part, effectivement, cela a été demandé, et ce n'est pas parce que ce n'est pas directement pris en compte par le dialogue citoyen dans l'immédiat que ce n'est pas pris en compte dans les demandes des citoyens.

C'est un sujet sur lequel la Ville est particulièrement attentive et a mis en place une commission, la commission « Propreté », une commission de médiation qui vise, comme son nom l'indique, à trouver une solution entre les usagers de la voie publique et la Ville de Nantes, qui est chargée de faire appliquer la réglementation pour que cette ville soit de plus en propre.

Je voulais aussi préciser que quand vous avez fait référence à la place Édouard Normand, effectivement, il ne faut pas être dans le déni : il y a eu, un jour, un problème sur cette place. Mais cette commission de médiation concernant la propreté publique, elle agit de façon régulière, de façon déterminée et tranquille pour améliorer la ville de Nantes, en concertation avec l'ensemble des usagers, en particulier les commerçants, mais pas seulement : avec l'ensemble des usagers de la voie publique, pour qu'elle soit plus propre et plus attractive.

Je dirais que nous avons constamment des résultats très positifs, que cette médiation donne du sens, effectivement, à l'action de la Ville et que l'on ne peut pas ériger un problème survenu un jour particulier en un grand problème général. Cette question de la propreté sur la voie publique, qui est actuellement en réflexion sur le centre-ville, sera étendue à l'ensemble des quartiers qui le demandent. Je vous remercie.

**II – 28**

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume, vous avez redemandé la parole, rapidement. Et ensuite, je conclus sur ce sujet.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci, Madame. Simplement pour dire que bien sûr, si nous ne sommes pas d'accord sur certaines mises en œuvre, peut-être du fait d'un excès de communication, d'ailleurs, au moins dans l'esprit de certains, nous ne pouvons pas ne pas donner, à la majorité qui est la vôtre, acte d'une bonne volonté dans le domaine de cette démarche participative. C'est clair.

Néanmoins, moi, j'ai retenu quelques expressions que j'ai entendues depuis que nous nous écoutons, les uns et les autres : fédérer les forces contraires, vivifier la démocratie, renouveler les pratiques politiques... Je voudrais insister sur le fait que ce sont des maximes ou des objectifs que nous pourrions nous donner à nous-mêmes, ici, au sein de cette assemblée. Je reste un jeune élu, ici, et je trouve que nous avons de gros progrès à faire en ce qui concerne la collaboration entre les groupes que nous représentons. Je dois rappeler, et moi, je ne l'oublie pas, que votre majorité a été élue avec un gros quart des voix des électeurs nantais et nous, avec un petit quart, bien entendu, c'est pourquoi nous sommes la minorité. Je pense que cela doit nous amener à modifier ou rechercher les moyens de modifier, entre nous, la manière dont nous pratiquons nos mandats.

C'est tout ce que je voulais me permettre. Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Cécile Bir.

**Mme BIR, Adjointe** – Merci. Je vais faire court parce qu'il est déjà tard, mais je voulais répondre à Madame Garnier, qui, dans sa première intervention, parlait de microprojets. Je ne suis pas sûre que les Nantaises et les Nantais soient ravis et prennent avec beaucoup d'humour, même aujourd'hui, le fait que vous minimisiez comme ça les microprojets de quartier, auxquels ils sont très attachés, et que vous les opposiez, finalement, ce que vous avez fait dans votre intervention, aux grands projets.

Je voulais également répondre à Monsieur Bainvel, qui connaît très bien, en effet, le quartier Breil Barberie, mais qui ne participe pas aux réunions de concertation avec les habitants...

*(Protestation hors micro de M. Bainvel)*

Enfin, aux rencontres de quartier, vous êtes là, c'est vrai.

La question des déchets a été retenue, je peux vous l'annoncer, mais pas forcément en atelier de rencontre de quartier. C'est une question qui est retenue. J'ai invité les habitants du quartier à se saisir de la question et à faire des propositions aux services. Ils sont surtout sur la question des déchets verts, qui est revenue dans le bureau des projets. C'est un sujet qui est traité dans toutes les réunions qui concernent les aménagements du quartier, que ce soit le square Washington, l'axe vert de la Gaudinière et je citerais d'autres projets, Madame Garnier, parce qu'il y en a beaucoup sur le quartier. Donc voilà, je voulais vous répondre qu'aucun sujet proposé par les habitants dans les rencontres de quartier n'est laissé de côté.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Quelques éléments de réponse, en conclusion du débat...

D'abord, Madame Garnier, je vous le dis très sincèrement, pour moi, l'expression « un dialogue pour rien », c'est insultant pour les citoyens. C'est insultant pour les milliers de Nantaises et de Nantais qui prennent du temps sur leur vie familiale, sur leur vie personnelle, pour venir contribuer à la vie de leur cité.

Je vous le dis comme je le pense : vous pouvez critiquer la majorité que nous incarnons, vous pouvez ne pas voir que des choses évoluent, qu'il faut bouger, qu'il faut se renouveler, mais dénigrer à ce point des Nantais – et je vous invite à lire ce rapport avec attention, à regarder les chiffres –, les milliers de Nantais qui viennent aux réunions de quartier, qui ont contribué au grand débat sur la Loire, qui vont, avec nous, construire les pratiques sportives libres, les Nantais en grande précarité, qui, sous

**II – 29**

l'impulsion d'Abbassia Hakem et de Marie-Annick Benâtre, vont, avec nous, construire le projet Pierre Landais et bains-douches, je crois que ces Nantais méritent d'être respectés.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, c'est que lorsque vous faites cela, vous dénigrez Nantes, et vous ne vous rendez pas compte qu'aujourd'hui, ce n'est pas simplement la volonté d'un maire, ce n'est pas simplement la mobilisation d'un adjoint et de l'ensemble d'une équipe municipale, ce n'est pas simplement la grande qualité de nos services, de l'équilibre du dialogue citoyen, d'un portage managérial par la direction générale, de la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques. C'est une expérience qui, aujourd'hui, est regardée et reconnue. Que cela vous plaise ou non, c'est la réalité à l'échelle nationale. Je vous invite à vous renseigner sur ce sujet. Je vous invite à regarder pourquoi et de plus en plus, nous accueillons un certain nombre d'élus d'autres villes, et de toutes sensibilités, qui viennent, de près, regarder l'expérience nantaise.

Et puis enfin, Madame Garnier, le monde bouge. Le monde bouge ! Nous sommes en 2016 et oui, moi, je vois tous les jours, sur le terrain, pourquoi il y a une aspiration au renouvellement des pratiques. Pourquoi les modes de faire doivent évoluer ? Pourquoi, dans une société en transition, on attend de ses élus à la fois qu'ils sachent décider, qu'ils sachent affirmer un cap, mais en même temps, qu'avant ce temps de la décision, le fait de faire confiance à l'intelligence collective, le fait de donner des lieux, des espaces de dialogue et d'appropriation, cela construit de l'intérêt général, cela construit de l'intelligence collective et donc, cela construit du territoire ? Alors oui, à l'évidence, nous n'avons pas la même conception du dialogue citoyen.

Le dialogue citoyen, c'est d'abord un choix profondément politique. On ne peut pas, les uns et les autres, y compris les acteurs médiatiques, soupirer, se lamenter, élection après élection, quand on voit à la fois la montée du Front national et la montée de l'abstention et, dans le même temps, être les tenants de l'immobilisme, du conservatisme, refuser la moindre évolution de nos pratiques politiques, avoir si peur de perdre son autorité d'élu, que la démocratie participative serait contradictoire avec la démocratie représentative ! Mais ce débat est tranché depuis dix ans ! Cela fait dix ans que toutes les expériences européennes et mondiales montrent qu'au contraire, dans la clarté, la démocratie participative vient nourrir la démocratie représentative !

Alors oui, moi, je ne me résigne pas à voir la montée de l'abstention. Oui, je dis qu'il est de la génération d'élus à laquelle nous appartenons de prendre ses responsabilités. Est-ce que tout est parfait ? Bien sûr que non ! Bassem Asseh l'a dit très clairement. Et ce que personne ne peut ici remettre en cause, c'est qu'en transparence, justement, nous rendons compte de cette démarche pour dire : voilà ce qui fonctionne, voilà ce qui fonctionne moins et voilà ce que nous devons encore améliorer.

Ensuite, nous avons une méthode. Cette méthode, je la revendique, parce que nous sommes dans la 6<sup>e</sup> ville française, dans la 6<sup>e</sup> métropole française et qu'à cette échelle-là, à ce niveau-là, le dialogue citoyen ne s'improvise pas. On ne met pas quatre personnes autour de la table en disant : mettez des post-its avec trois idées, trois couleurs et ensuite, on verra bien ce qu'on en fera. Parce que cela, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas respectueux des citoyens, si nous voulons que nos démarches de dialogue soient utiles, soient concrètes.

D'ailleurs, je note que Julien Bainvel, lui, l'a remarqué. Il faut que nous travaillions sur cette dimension de la méthode. Alors, après, on peut avoir un désaccord sur cette méthode, mais en tout cas, la rigueur, l'exigence sont ce qui permet qu'à la fin de l'histoire, nous pourrions dire : voilà pourquoi la mairie annexe de Nantes Sud est différente de ce qu'elle serait si nous l'avions construite tout seuls. À la fin de l'histoire, nous pourrions dire : voilà pourquoi, à Bellevue, quand on fait le choix audacieux de démolir le linéaire du Doubs pour ouvrir le quartier, c'est aussi parce que les habitants nous l'ont dit. Voilà ce qui nous permettra, à la fin de l'histoire, de dire pourquoi la moitié de ce qui est proposé dans « Nantes dans ma poche » vient des acteurs économiques locaux, vient des start-ups locales et vient des citoyens.

II – 30

Je crois que la responsabilité qui est la nôtre, aujourd'hui, c'est d'avancer, de faire des propositions. Je le dis au passage : j'ai entendu une nouvelle fois « zéro proposition » sur ce sujet. Je trouve que c'est bien dommage parce que je constate, moi, l'appétence des Nantais.

Au mois de janvier, vous le savez, la tradition nantaise a été la rencontre dans tous les quartiers. J'ai rencontré presque chaque soir entre 200 et 400 habitants. Ils m'ont dit d'abord leur attachement à la ville. Ils m'ont dit pourquoi ils voulaient contribuer aux projets nantais. Est-ce qu'ils évoqué quelques critiques ? Oui, bien sûr qu'ils en ont évoqué. Nous sommes sur le terrain pour cela. Je les rencontre en direct, en permanence, pour cela.

Mais si je ne devais prendre qu'un exemple, je vous inviterais à regarder les chiffres du débat sur la Loire : 40 000 personnes y ont participé. Ce n'est pas rien, quand même. Nous ne pouvons pas balayer cela d'un revers de la main. Je rappelle d'ailleurs que cette démarche a été votée, dans son lancement, à l'unanimité des maires de la métropole et qu'elle a été conclue, à sa finalisation, par l'unanimité des maires de la métropole. Vous le voyez : on peut avoir des sensibilités différentes et être capables de travailler ensemble au service de l'intérêt général, quand on se dit qu'il y a là matière à faire bouger les choses. Mais pour cela, il faut vouloir faire bouger les choses.

Oui, nous allons continuer. Plus que jamais, nous allons continuer, et nous allons convaincre les sceptiques, y compris quelques journalistes, qui, eux aussi, doutent. Je le comprends, c'est nouveau. Alors moi, je les invite à venir passer, avec nous, du temps. Venez dans les réunions, venez voir ce qui s'y passe réellement, venez voir comment nous avons fait en sorte qu'il y ait aujourd'hui de jeunes actifs, (et les chiffres ont été prouvés) qui ne participaient pas aux réunions, mais qui sont présents aujourd'hui !

Venez voir l'exigence interne que cela demande, la traçabilité des propositions, la manière dont ensuite, les sujets sont appropriés. Je crois que pour avancer sur un sujet, il faut pouvoir y entrer. Alors oui, c'est la mobilisation de toute une équipe, oui c'est la mobilisation de toute une municipalité, oui, je crois profondément que cela rencontre l'appétence des Nantais parce que les Nantais me le disent tous les jours. Oui, nous devons progresser. La question des budgets participatifs est à l'ordre du jour de notre agenda pour continuer à avancer sur ces sujets-là. Je reste convaincue que ce qui compte, ce qui comptera, au final, c'est la preuve, c'est le concret, c'est pourquoi les projets seront différents. Nous en avons d'ores et déjà un certain nombre et je suis absolument convaincue que cela va continuer.

Et puis, je voudrais évoquer un dernier élément. À un moment où, en France, on dit que c'est la montée du « chacun pour soi », que c'est la montée de l'individualisme, que personne ne se préoccupe des autres, mettre les gens autour de la table, c'est aussi une manière de contribuer à la citoyenneté. C'est construire de l'intérêt général. Est-ce que tous ces gens ressortent en étant d'accord ? Non, évidemment. Bassem Asseh l'a très bien expliqué. Mais est-ce que l'on doit, à ce titre-là, renoncer au fait de dire que l'on met les Nantais autour de la table parce que ce processus de délibération collective, il produit du sens ? Eh bien non. Plus que jamais, nous sommes déterminés.

Merci.

*(applaudissements).*

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. NICOLAS, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

*Prévention de la délinquance – Répartition de subventions – Approbation*

**M. NICOLAS, Adjoint** – Merci, Madame le Maire, chers collègues. J'excuse d'abord mon collègue Omer Demirel, malheureusement souffrant, et je présente cette délibération à sa place. Mais comme il travaille avec moi, c'est en toute cohérence.



**II – 31**

Dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance, la Ville de Nantes soutient un certain nombre d'associations qui travaillent soit dans le champ de la rupture scolaire, soit dans le champ de l'accès aux droits, soit dans le champ de mesures d'actions socio-éducatives sur les temps de loisirs.

Un certain nombre d'associations plus pertinentes, dans ce domaine-là, reçoivent des subventions de notre part.

Il s'agit déjà de l'association Motiv'action, qui est chargée de permettre aux jeunes en très grande difficulté d'insertion sociale d'acquérir les bases nécessaires à leur intégration dans un parcours d'insertion professionnelle. Cette association, Motiv'action, nous vous proposons de lui accorder une somme de 25 000 euros.

Ensuite, la Fédération des amicales laïques 44, qui, comme vous le savez, s'engage dans un projet avec le collègue Sophie Germain sur les exclus scolaires. À cette association, nous allons apporter 1 000 euros. Dans ce domaine, je rappelle que nous subventionnons aussi le Centre de loisirs jeunes de la police nationale, puisque nous travaillons aussi avec eux, depuis un certain nombre d'années, sur les exclus scolaires.

Ensuite, un projet avec le Sporting Club, plus particulièrement sur Malakoff, pour des jeunes de 6 à 14 ans. Ils sont orientés par nos médiateurs sur cette déambulation sur l'espace public pour les intégrer à ces activités socio-éducatives, notamment pendant les temps de loisirs. Il est proposé de leur accorder une subvention de 2 000 euros. C'est une association que j'aime bien aussi parce qu'elle déambule sur l'espace public et va à la rencontre des jeunes (ce qui est à souligner), plutôt que de rester dans ses propres locaux.

Ensuite, l'association Médecins du Monde : 8 000 euros. Elle a une action de prévention avec le Funambus particulièrement forte auprès du public des femmes prostituées. Elle transmet aussi des messages, en relation avec nous, sur des questions de tranquillité publique. Nous suggérons, là aussi, une subvention de 8 000 euros.

Vétérinaires pour tous est une association qui travaille plus particulièrement par rapport à des publics très précaires et des sans domicile fixe qui ont des animaux. Une subvention de 2 000 euros pour cette association.

Les Conciliateurs de justice, avec lesquels nous travaillons depuis longtemps, comme la plupart de ces associations que j'ai déjà citées, sont chargés d'établir des conciliations entre des gens qui ont des différends et qui veulent bien s'adresser à un conciliateur. Une subvention de 3 000 euros. J'attire votre attention sur le fait que ces conciliateurs de justice tiendront, lors de l'ouverture de la Maison de la tranquillité publique un point de permanence à la Maison de la tranquillité publique.

Pour terminer, une association très pertinente. Quand on parle d'accès aux droits, avec les maisons de justice et du droit ou les points d'accès aux droits, on attend que les gens viennent pour toutes les questions ayant trait à leurs droits. Alors que l'association Nouvelles Voies, association avec laquelle nous travaillons depuis trois ou quatre ans, a la démarche non pas inverse, mais très complémentaire d'aller vers les gens pour leur parler de leurs droits et travaille notamment avec un certain nombre d'associations sur les quartiers pour parler de l'accès aux droits. Nous proposons de lui verser une subvention de 5 000 euros.

Voilà pour cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci. Oui, Madame le Maire, je trouve simplement que c'est compliqué, aujourd'hui, de parler de la délinquance sans évoquer, ce que vous avez d'ailleurs fait en début de Conseil, les événements d'hier, dans le centre de Nantes, dans le cadre de la manifestation contre la loi El Khomri, qui ont donné lieu à 16 interpellations, comme la presse le relate ce matin.

Je voudrais d'abord dire à quel point j'ai été attristée et choquée de voir, dans notre ville, des images de guérilla urbaine que malheureusement, nous avons d'ailleurs déjà vues, il y a quelques mois, dans le cadre de manifestations anti Notre-Dame-des-Landes. Je voudrais dire aussi qu'évidemment, je

II – 32

condamne, comme vous l'avez fait, les violences en marge des manifestations d'hier, et je m'associe également aux remerciements que vous avez formulés vis-à-vis des forces de police.

Ce que je voudrais dire, sans esprit polémique, c'est qu'en tant que responsables politiques, bien sûr, nous avons à condamner ces violences, mais que nous sommes surtout là pour agir. Et si l'on veut agir, il va falloir que l'on essaie d'analyser les faits et qu'on essaie de comprendre leurs causes. Je voudrais faire trois réflexions à ce sujet.

D'abord, évidemment, rien ne peut justifier les violences. En revanche, on constate quand même que tout est fait, pas volontairement, bien sûr, mais que tout est fait, au niveau national, par le gouvernement, pour susciter l'exaspération des Français. Monsieur Seassau, nous allons nous rejoindre là-dessus. Oui, de temps en temps, cela arrive... Je le dis parce que vraiment, je pense que c'est le cœur du problème : on avance d'un pas, on recule de trois... J'ai presque envie de dire, que l'on soit en phase ou pas avec la politique gouvernementale (j'allais dire avec le sens de la politique gouvernementale, mais malheureusement, on a un peu de mal à le discerner), que ce qui se dégage de cette espèce de cacophonie, c'est ce sentiment de désordre généralisé, ce sentiment que l'État, aujourd'hui, n'est plus gouverné. Et ça, ils sont nombreux les responsables politiques de toutes sensibilités à la dire.

Nous avons d'ailleurs échangé rapidement à ce propos lors de notre rendez-vous de préconseil, Madame le Maire. C'est le sentiment qu'il n'y a plus d'autorité. Évidemment, quand il n'y a plus d'autorité, cela crée, (encore une fois, pas volontairement) un contexte national qui, malheureusement, est propice au genre d'événements et aux violences que nous avons constatées hier.

Je crois qu'il faut le dire, parce que l'exaspération des Français s'exprime dans la rue, et c'est parfaitement légitime, mais elle constitue aussi un terreau, parce que l'on sait que les manifestations peuvent générer des débordements. Il y a beaucoup de manifestations parce qu'il y a beaucoup d'exaspération, et quand il y a beaucoup d'exaspération et beaucoup de manifestations, il peut aussi y avoir beaucoup de débordements. Les casseurs que nous avons vus hier, puisque je pense que comme moi, vous avez vu les images, ce sont des gens qui considèrent que tout est permis, qu'il n'y a plus d'autorité. Et nous sommes dans un contexte national qui favorise ce type d'agissements, que nous condamnons tous de manière unanime, ici. Ça, c'est le premier point.

**Mme le MAIRE** – Merci.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Pardonnez-moi, Madame le Maire, j'ai encore deux réflexions à faire. Je ne serai pas très longue.

Le deuxième point que je voulais quand même partager avec vous, dans cette assemblée, est que l'on constate quand même, au fil des manifestations, que plus cela va, plus c'est violent. J'ai eu l'occasion d'échanger hier soir, rapidement, avec les forces de police, et c'est un constat que tout le monde fait. Plus il y a de manifestations, plus elles sont violentes, à Nantes. Je crois que tout le monde fait ce constat parce que nous avons tous vu – maintenant, cela circule très vite – les images de jeunes qui balançaient des palissades, les images de pavés retirés de la voirie dans le quartier du Bouffay... Nous ne pouvons pas rester insensibles face à ces images-là, ni les uns, ni les autres.

Nous avons eu, il y a quelques mois, les anti-Notre-Dame-des-Landes, qui ont à peu près donné lieu aux mêmes images. Cette fois-ci, nous avons les anti loi Travail. Ce que je voudrais dire quand même, c'est que chaque fois, on est dans le cadre de dossiers sur lesquels le Président de la République est incapable de décider. Cette indécision, elle est coupable, elle est profondément coupable, et ce sont les Nantais qui en paient le prix, aujourd'hui. Je crois qu'il est important de le dire parce que c'est le reflet exact de ce qui se passe.

Et puis, dernier point : la vraie question que nous devons tous nous poser ici est de savoir pourquoi l'on constate cette inflation, cette spirale inflationniste de la violence à Nantes, au fil des mois et au fil des manifestations. Je voudrais rappeler que nous avons quand même, à quelques kilomètres au nord de



II – 33

Nantes, une zone de non-droit, que vous connaissez tous et que (d'ailleurs, vous l'avez dit aussi, Madame le Maire), de plus en plus, Nantes est assimilée, dans l'image qu'elle donne au niveau national, à cette image de cette zone de non-droit à Notre-Dame-des-Landes. C'est aussi certainement ce qui fait que notre ville, de plus en plus, semble devenir, au fil des mois, au fil des années, une espèce de capitale de la contestation généralisée contre toutes les mesures gouvernementales.

Je voudrais le dire parce qu'il est temps de s'attaquer, je pense, à ce problème-là. Il est temps que vous demandiez l'évacuation de cette zone de non-droit. Je crois qu'il n'y a qu'avec des mesures courageuses... Et ce n'est pas en mettant plus de forces de police : elles étaient déjà nombreuses, hier, et vous l'avez dit, elles font un travail énorme. Je crois que le problème est un problème de fond et qu'il n'y a qu'en prenant des décisions de fond et en ayant un discours courageux sur ces différents dossiers que l'on pourra stopper cette spirale de la violence à Nantes à laquelle nous assistons aujourd'hui.

**Mme le MAIRE** – Merci. Aymeric Seassau.

**M. SEASSAU, Adjoint** – Je voulais simplement inviter Laurence Garnier à ce que nous nous inscrivions ensemble aux championnats du monde de gymnastique. Je reconnais que je pars challenger, parce que je ne suis pas sûr d'avoir le niveau. Voilà.

**M. NICOLAS, Adjoint** – Je ne pense pas que je puisse répondre à cette interpellation, parce que nous parlons là de mesures de subventions à des associations qui sont dans le socio-éducatif, qui sont dans l'occupation des jeunes sur des temps de loisirs, qui sont sur l'accès aux droits, et vous, vous parlez des manifestations d'hier. Tout le monde, mais tout le monde les condamne !

On est sur une délibération qui parle de prévention de la délinquance par rapport à des jeunes qui sont en risque sur l'espace public, que l'on essaie d'amener sur du travail associatif, sur du travail éducatif. Ce n'est pas le même registre. Madame le Maire, tout à l'heure, a condamné très nettement ces agissements d'une minorité. Je veux bien que nous ayons des débats, mais choisissez les délibérations sur lesquelles vous les faites. Ne mélangez pas tout : casseurs, dealers, c'est une préoccupation de la Ville, mais ce n'est pas de sa compétence. Adressez-vous à Monsieur le Préfet, parlez-lui des casseurs, parlez-lui des dealers. Mais sur une délibération où l'on parle de prévention, où l'on parle de l'accès aux droits, où l'on parle d'aller vers les jeunes, je pense que cela n'a pas tout à fait sa place.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. NICOLAS, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

*Création d'un pôle de proximité au sein de la police municipale – Approbation*

**M. NICOLAS, Adjoint** – Délibération particulièrement importante. Puisque nous allons parler de la création de vingt postes à la police municipale. Dans cette période, créer vingt postes, c'est particulièrement important. Si on les crée à la police municipale, c'est pour montrer toute l'attention que nous accordons aux questions de tranquillité publique.

Nous parlons d'une police municipale de proximité renforcée sur tous les quartiers. Alors pourquoi ? Déjà, parce que c'est un engagement très fort de Madame le Maire à ce sujet, et comme nous sommes des politiques qui tenons nos promesses – et c'est ce qui fait aussi la crédibilité du politique que de tenir ses promesses –, nous nous engageons dans cette transformation de la police municipale.

Pourquoi ? Parce que c'est un souhait des Nantais. Parce qu'aujourd'hui, ce que réclament les Nantais, et même les Français, d'ailleurs, d'une manière générale, c'est une police du quotidien, c'est une police qui s'occupe des questions qui se passent devant chez eux, dans leur rue. D'ailleurs, ils regrettent tous cette police de proximité qui a été supprimée par les uns et qui n'a pas été, d'ailleurs, rétablie par les

**II – 34**

autres. Nous, au sein de notre police municipale, nous souhaitons mettre en place une organisation et une doctrine qui permettent de faire plus de proximité avec les Nantais.

J'ai dit « nouvelle doctrine ». Nouvelle doctrine, effectivement. Il y avait la possibilité, au niveau de notre police municipale, de dédier ces vingt nouveaux postes à une équipe de proximité. Le choix n'a pas été celui-là. Le choix a été que l'ensemble de la police municipale s'inscrive dans cette nouvelle perspective.

Vous le savez, aujourd'hui, la police municipale occupe le grand centre-ville, mais ne va pas beaucoup, si ce n'est pour quelques missions spécifiques, dans l'ensemble de notre ville. Nous changeons là d'échelle de territoire. Hier, nous avons la possibilité d'envoyer une ou deux patrouilles au niveau de l'ensemble de nos quartiers. Demain, avec cette réforme, nous aurons la possibilité d'envoyer huit à dix patrouilles, du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h, pour faire de la proximité.

De quelle manière ? De deux manières. D'une part, sur ce que j'appelle les « parcours d'îlotage ». Ces parcours d'îlotage vont être créés dans chaque quartier autour des pôles commerciaux, autour des pôles de transport, autour des écoles, etc. Chaque parcours d'îlotage sera travaillé avec la police municipale ; nous sommes déjà en train de le faire depuis quelques semaines. Ce sont des parcours types qui permettront de prendre contact avec les citoyens, puisqu'ils se feront généralement à pied ou à vélo, et parfois, en voiture, et d'être présents. Avec ces parcours d'îlotage, c'est déjà une présence rassurante, c'est cette possibilité, pour le citoyen, d'interpeller sa police de proximité sur les sujets qui le concernent.

Première chose, parcours d'îlotage.

Deuxième chose, cela va s'inscrire dans ce que j'appellerais « la résolution de problèmes ». Lorsque j'ai présenté la Maison de la tranquillité publique, j'ai eu l'occasion de vous dire que chaque fois qu'il y aurait des problèmes qui seraient apportés à la Maison de la tranquillité publique, il y aurait un référent. Eh bien, cette police municipale de proximité, entre autres, parce qu'il y aura d'autres services, incarnera l'action de la tranquillité publique dans la résolution de problèmes.

Telle est cette nouvelle doctrine : la police municipale partout à Nantes. Mais je vais ajouter : pas sur tout. Il n'est pas question que nous prenions les missions de la police nationale, et d'ailleurs, nous n'en aurions pas la compétence judiciaire. La police nationale, dans ce pays, est en charge de la lutte contre la délinquance. Ce n'est pas un policier municipal qui interviendra lors d'un vol à main armée, d'un cambriolage. Ce n'est pas sa mission. Notre mission est la gestion des incivilités, la gestion du quotidien. Les problèmes de stationnement existent, les problèmes de sortie d'école existent, les problèmes de différends familiaux existent... C'est le quotidien.

Cette police municipale ira donc partout, mais pas sur tout. Il y aura une bonne coordination avec la police nationale, dans la convention de coordination, qui précisera les missions des uns et des autres, tout cela se faisant en coordination dans le cadre du contrat d'action de tranquillité publique.

Voilà le projet qui vous est présenté. Donc, gros effort, le recrutement de vingt policiers municipaux supplémentaires. Soit 20 % d'effectifs supplémentaires, un changement de doctrine. Si vous votez cette délibération, dans les prochaines semaines, nous commencerons à recruter des policiers municipaux. Nous prendrons notre temps, parce que je tiens aussi, lors de cette délibération, à dire que si nous faisons ce bond en avant, si nous mettons en place cette nouvelle organisation, c'est que nous pensons, et je le pense très sincèrement et d'ailleurs, je remercie les policiers municipaux qui travaillent sur la ville de Nantes, qu'ils ont atteint un degré de professionnalisme qui nous permet d'atteindre les objectifs que nous leur fixons demain, notamment avec le renouvellement de l'encadrement de la police municipale.

**Mme le MAIRE** – Merci. Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, impossible pour nous d'entamer cette délibération sans aborder l'horreur frappée avec les attentats terroristes perpétrés la

**II – 35**

semaine dernière à Bruxelles. Ils viennent allonger la liste des pays frappés par la barbarie. En premier lieu, notre solidarité va aux Bruxelloises et aux Bruxellois, touchés à leur tour par l'ignominie. Ces attentats nous rappellent que la lutte contre le terrorisme doit être poursuivie sans relâche et avec détermination.

Si le recul du gouvernement est venu confirmer le bien-fondé du débat sur la constitutionnalisation de l'état d'urgence et l'extension de la déchéance de nationalité, si celui de la politique internationale de la France reste d'actualité pour qu'elle s'oriente vers une politique de paix, si l'éducation reste l'arme la plus efficace contre l'obscurantisme, il n'en reste pas moins que tous les moyens doivent être mis en œuvre, en France et en Europe, pour relever le défi de la sécurité des populations.

Après les attentats de Paris, nous avons apporté notre soutien à la création de près de 10 000 postes dans la police nationale, la gendarmerie, la justice et les douanes, rappelant l'utilité de ces mesures, qui démontrent que l'avenir ne se prépare pas en réduisant le nombre de fonctionnaires. La résolution d'enquêtes, le renseignement, les arrestations, le démantèlement de réseaux passent par des méthodes de terrain et l'intervention humaine.

C'est dans ce contexte sécuritaire difficile que nous abordons notre délibération portant sur la création d'un pôle de proximité au sein de la police municipale. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques de notre majorité. Pour répondre à l'enjeu de garantir à chaque Nantaise et Nantais le droit à la tranquillité publique, nous avons fait de la proximité un levier essentiel de la réussite. Avec la clarification nécessaire au déploiement de l'îlotage, nous mesurons combien ces missions permettent de répondre à l'ambition affichée.

Ainsi, les priorités porteront sur une présence visible et préventive, le traitement individualisé des dossiers, la gestion de l'espace public, le stationnement, la lutte contre le bruit, le respect des arrêtés municipaux. On voit bien, d'ailleurs, que les armes à feu n'ont pas leur place dans la mise en œuvre de ces missions confiées et dans la démarche qui vise au rapprochement population et police.

Gagner en efficacité suppose également une présence de terrain sur l'ensemble des onze quartiers définis, dans des tranches horaires larges et utiles à nos concitoyennes et concitoyens.

Comme l'indique notre délibération, l'organisation du pôle de proximité passe par le recrutement de vingt agents de police municipale supplémentaires, ce dont nous nous félicitons. Nous avons la conviction que rien, pas davantage la vidéosurveillance, ne remplace la présence de fonctionnaires, nécessaire à la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes. Nous avons la conviction que cette politique de proximité, à terme, est utile et efficace bien au-delà des seuls objectifs visés, parce qu'elle peut aussi permettre la collecte d'informations parfois précieuses pour la sécurité des habitants et de nos territoires.

Rappelons, à ce propos, que le Conseil municipal de novembre 2015 nous a permis de voter le contrat d'action territorial de tranquillité publique, lequel active la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, qui vise à parfaire l'articulation, la coordination entre police municipale et police nationale, chacun gardant le caractère original de ses missions, l'engagement de l'État dans ce domaine étant plus que jamais nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Catherine Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Je vais rester sur le niveau très local, le déploiement de cet îlotage de proximité que nous a présenté Gilles Nicolas, qui représente pour nous un véritable pas en avant dans notre approche municipale de prévention et de sécurité. C'est un dispositif nouveau, qui est complémentaire de la Maison de la tranquillité que nous avons adoptée il y a quelques mois et qui va permettre d'investir davantage dans la médiation, d'apporter plus de présence humaine dans l'ensemble des quartiers nantais.

Je parle bien ici d'investissement, car le fait de créer un lien durable avec la population, ce n'est jamais du temps perdu. C'est bien cette proximité-là qui permet de construire une relation de confiance et d'agir à notre niveau municipal. Tu as bien précisé le niveau municipal d'intervention et le niveau d'intervention de la police nationale : ce sont des choses différentes, complémentaires mais différentes, et qu'il faut

II – 36

bien distinguer. Cela nous permet de répondre aux problèmes quotidiens que tu as évoqués, aux problèmes quotidiens des habitants, avec des policiers qui sont formés pour intervenir de façon adéquate dans cette grande proximité.

Pour les élus écologistes et citoyens, le renforcement des échanges entre les différents acteurs est vraiment l'aspect essentiel de la tranquillité publique. Nous l'avons vu dans la délibération précédente qui a été présentée, avec l'adoption des montants de subventions versées aux associations qui interviennent en amont et qui œuvrent pour la prévention de la délinquance, puisqu'aller vers les populations, coordonner, surtout, les différents acteurs sur le terrain, créer des connexions avec les habitants, c'est tout cela qui permet de prévenir et d'éviter les conflits par la suite.

Dans ce cadre donc, les élus écologistes et citoyens réaffirment qu'il est inutile que les policiers municipaux soient armés. Cela irait à l'encontre des objectifs et du rôle d'une police pacificatrice. Nous souhaitons plutôt une police à l'écoute, réactive et rassurante, tel que tu as pu le développer.

Nous souhaitons également réitérer notre vigilance vis-à-vis de l'extension de la vidéosurveillance, porte-étendard de la politique sécuritaire développée par la droite. Nous sommes tout à fait d'accord pour ces actions de police de proximité, mais vous vous êtes engagée, Madame le Maire, sur le déploiement des caméras de surveillance et comme vous le savez, sur ce point-là, nous ne sommes pas d'accord. Au mieux, les caméras de surveillance éloignent ou déplacent de quelques dizaines de mètres les difficultés des zones filmées. Il ne s'agit pas d'une réponse efficace, mais par contre, d'une réponse qui est gourmande en budget, que ce soit en fonctionnement ou en moyens humains.

En tout cas, dans toutes ces conditions, le groupe écologiste et citoyen votera cette délibération et se positionne très clairement pour continuer à mobiliser nos énergies et nos ressources financières dans une approche utile socialement, basée sur la proximité, l'écoute, la prévention et la médiation.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Christine Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, comment tenir ses promesses en politique ou que signifie tenir ses promesses en politique ? Vaste débat, vaste sujet, qui peut donner lieu à de grandes disputes théoriques, certes fort intéressantes, mais auxquelles, finalement, est apporté ici un exemple de réponse pratique. Cet exemple, je crois, est quand même intéressant et me renvoie presque à un débat classique, philosophique, un vieux débat : qu'est-ce qui prouve l'existence de tel objet ? À ce vaste débat, Marx avait l'habitude de répondre, en prenant l'exemple de la pomme : « Qu'est-ce qui prouve son existence ? C'est que je la mange ». Là aussi, qu'est-ce qui montre ce qu'est une promesse en politique ? Eh bien parfois, certaines réponses pratiques.

Je reviens plus particulièrement sur le débat, à savoir que la délibération qui nous est proposée aujourd'hui est l'exacte mise en œuvre d'un engagement de programme municipal, l'engagement 62, pour ne pas le nommer.

Qu'est-ce qui a permis effectivement d'être aussi précis et aussi fidèles dans ces engagements ? Eh bien, je crois que ce sont deux choses. C'est d'abord une action à la fois sans précipitation, mais avec détermination. Nous avons pris le temps, effectivement, de mettre en place cette action d'ilotage, qui fait suite, je le rappelle, à l'établissement de la Maison de la tranquillité publique.

Le deuxième point important est le fait que cette promesse était assez précise et que nous l'avons tenue. Il ne s'agissait pas, comme l'a rappelé Monsieur l'Adjoint Gilles Nicolas, de promettre tout et n'importe quoi, de promettre que la police municipale va remplacer la police nationale et qu'elle va résoudre tous les problèmes de sécurité et en particulier, les grands problèmes de sécurité. Être à la fois précis dans ses engagements, prendre le temps, mais le faire avec détermination, voilà les conditions qui permettent de remplir des promesses.

Ceci dit, en dehors de cet aspect, ce projet est aussi un beau projet et ce, pour deux raisons, comme cela a été souligné.

Il correspond à des attentes fortes de la part des habitants. Les habitants ont besoin d'être rassurés, et cela, de deux façons : par une attention aux difficultés particulières, les difficultés du quotidien

**II – 37**

auxquelles ils sont confrontés, et par une présence humaine. Cette présence humaine prouve qu'effectivement, ce qui est important, c'est l'humain, ce ne sont pas nécessairement les moyens techniques. Nous, nous ne sommes pas non plus favorables à l'armement de la police municipale.

Deuxièmement, ce projet s'inscrit dans une politique plus globale de sécurité, à la Ville de Nantes, qui allie prévention et sanctions, qui allie promesses et pragmatisme et qui allie projet de gauche et exigences de sécurité, renouant ainsi avec le grand projet républicain d'un État à la fois social et protecteur.

C'est la raison pour laquelle le MRC et le PRG voteront sans aucune réserve ce beau projet.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

**M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Je me permets juste une très, très courte parenthèse. Je voulais intervenir, même si je ne l'avais pas prévu, au sujet du débat qui a eu lieu sur le dialogue citoyen. Je serai très bref. Vous parliez tout à l'heure de l'abstentionnisme, de la montée du Front national et je pense que parfois, la teneur des débats ou des arguments qui sont donnés l'encourage fortement, quand on en est à compter les points de savoir qui est présent et qui n'est pas présent dans les réunions de quartier, dans les commissions...

Je pense que l'essentiel est que l'on puisse y être le plus possible, évidemment, que l'on y soit au moins représenté. Tout un chacun a des emplois de temps, des obligations professionnelles. Madame Naël en parlait tout à l'heure. À bien des niveaux. Ou encore Monsieur Seassau, qui n'était pas très heureux de nous entendre, a priori. Tout cela, franchement, n'est pas à la hauteur d'un débat. Et je me mets, moi, à la place de personnes qui nous regarderaient aujourd'hui ou qui pourraient nous suivre : je pense sincèrement que ce n'est pas ce qui est le plus intéressant, pour eux, de savoir qui est présent ou pas, etc.

Et puis sur le fait que j'extrait le « cela ne sert à rien » pour la participation des Nantais à ces différentes réunions, je pense que nous n'avons jamais dit que cela ne servait à rien. Nous avons dit que si ce n'était pas pris en compte, cela ne servait à rien. Si nous faisons un travail et que personne ne s'en préoccupe ou ne prend en considération les apports que l'on y fait, effectivement, cela ne sert rien.

Nous n'avons jamais dit non plus que le dialogue citoyen était une mauvaise idée, bien au contraire. Mais, là encore, si c'est pour que ce ne soit pas traité, si c'est pour que ce ne soit pas pris en considération, c'est plus de la co-hypocrisie que de la co-construction.

Sur le sujet du pôle de proximité, vous avez défini, dans le cadre de votre projet de mandat, en matière de tranquillité publique, le renforcement des actions de proximité auprès des Nantais comme l'une de vos priorités. Cette politique publique se traduit notamment par le rapprochement police/population grâce au déploiement des actions de proximité de la police municipale sur l'ensemble des onze quartiers nantais dès le début de l'année 2017.

Aujourd'hui, en effet, tel que Monsieur Nicolas l'a rappelé, les missions de protection de la tranquillité publique se concentrent prioritairement sur le grand centre-ville et se déploient de manière plus occasionnelle sur le reste du territoire communal. Grâce à la création de ce pôle de proximité et grâce à ses missions d'ilotage quotidien dans les divers quartiers, une connaissance fine des différents secteurs devrait être obtenue. Le travail de prévention constitue une dimension essentielle de la présence des personnels de police municipale, en lien avec les médiateurs de quartier, d'un côté de la chaîne, et avec la police nationale, de l'autre côté. L'articulation du travail de proximité avec la Maison de la tranquillité publique, qui ouvrira d'ici à la fin de l'année 2016, augure, nous l'espérons, une amélioration de la qualité de vie dans les quartiers de Nantes.

Par ce recrutement de vingt agents, qui vont intervenir en complément des quatre vingt quinze déjà en service, vous reconnaissez à demi-mot, Madame le Maire, qu'il y a un problème d'« intranquillité » publique dans notre ville. Nous saluons donc le réalisme que traduit cette délibération, en dépit de certaines postures idéologiques.



**II – 38**

Dans le texte de la délibération, vous donnez à la police municipale une dimension contributrice au projet social nantais. Tout est dit : il ne peut effectivement y avoir un véritable projet social sans garantie que la tranquillité de chacun est protégée. Il est bien de le reconnaître. Les Nantais, qui subissent, au minimum, des incivilités de proximité, et au pire, une insécurité caractérisée, seront contents de le lire.

Vous évoquez, en fin de délibération, les capacités opérationnelles du service général du lundi au samedi, entre 7 h 15 et minuit. Je comprends néanmoins que ce recrutement ne va rien changer au niveau de la capacité d'intervention des équipes en horaires de soirée. La question est donc la suivante : un élargissement des horaires ne devrait-il pas être prévu, étant donné l'« intranquillité » notoire de la vie nocturne des Nantais ? Merci pour votre réponse.

Nous voterons cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Thomas Quérou.

**M. QUÉRO, Conseiller municipal** – Oui. Madame le Maire, chers collègues, je pense, pour répondre directement à la question de Monsieur Stekr-Ridel, que nous avons en l'occurrence, ici, un sujet concret et intéressant qu'il faut saluer. C'est une délibération importante que vient de nous présenter Gilles Nicolas, une étape importante aussi dans le mandat. Aujourd'hui, nous sommes deux ans après l'élection de 2014 et encore une fois, nous l'avons déjà fait à différents Conseils précédemment, mais encore une fois, nous avançons dans le respect et la réalisation de nos engagements. Nous faisons aussi, par ailleurs, un pas supplémentaire dans le service rendu aux Nantais par la collectivité. Il est aussi important de le dire de cette manière.

Cette mise en place d'îlotages dans les quartiers, cette nouvelle organisation en pôle de proximité, qui, je crois, compte autant que les vingt agents supplémentaires, ces patrouilles plus nombreuses qu'ils seront amenés à faire, c'est une meilleure prise en compte et une plus grande efficacité pour répondre en proximité à toutes les problématiques que peuvent soulever les Nantais sur les questions de l'espace public. Je crois que tous, dans notre rôle, notre présence dans les quartiers, nous avons ces sollicitations qui nous arrivent régulièrement.

Ces présences visibles et régulières sont aussi de nouvelles possibilités d'action qui s'offrent à nous, encore une fois, pour répondre à des sujets concrets de tous les jours, au-delà de la capacité à mener des missions de sensibilisation, de prévention. Je pense à des actions plus régulières dans les quartiers sur les questions de sécurité routière, de stationnement sauvage. Je pense aussi à des missions ciblées, comme le respect de certains aménagements tels que les aménagements cyclables, sur lesquels nous avons aussi des montées régulières, mais également, comme l'évoquait Christine Meyer tout à l'heure, à la possibilité d'étendre le travail mené par la commission de la propreté dans les différents quartiers nantais sur la question des dépôts sauvages d'encombrants, qui sont aussi des choses qui touchent les Nantais, vous n'êtes pas, Messieurs de la minorité, les derniers à le rappeler, à l'évoquer parfois sur les réseaux sociaux. Ce sera donc aussi une réponse à ces questions-là.

En tout cas, je pense que par cette organisation et cet effort, nous allons gagner en termes de facilité et d'efficacité de réponse aussi pour ces sujets qui comptent dans le quotidien de nos concitoyens. « Intranquillité », je ne sais pas si je reprendrais ce terme-là, en tout cas, ce qui est certain, c'est que nous nous donnons les moyens de lutter contre le sentiment d'insécurité, qui mine notre société et le quotidien et tout ceci, et c'est important, en restant toujours dans le cœur des missions de la police municipale, sans confusion avec ce qui relève de la police nationale.

C'est avec cette prise en compte réelle, pragmatique, au plus près du terrain et des questions de tranquillité publique, que nous menons une vraie politique, qui répond aux attentes des citoyens, peut-être aussi une contribution modeste – quoique je ne le pense pas : je pense qu'elle sera assez importante et efficace – à la question du lien social et potentiellement du contact des citoyens avec les politiques et leurs réalisations, mais aussi, quelque chose que l'on mène sans esbroufe, sur le long terme.

Je voudrais saluer aussi l'action de Gilles Nicolas, qui fait un travail qui n'est pas forcément évident, parce que l'on est plus souvent prompt à évoquer les questions de difficultés qui sont posées quand cela explose dans les quartiers, mais c'est un vrai travail de fond et de terrain sur le long terme avec

II – 39

toujours l'équilibre, qui, je crois, est important, entre la prévention, l'éducation et la sanction dans notre champ de compétences.

C'est aussi une vraie politique responsable de gauche, je le dis au nom du groupe des élus socialistes, républicains et démocrates, et avec un vrai choix politique fort, un effort budgétaire qui est également important, qu'il faut saluer ici, avec ces vingt recrutements, et ce choix de se rapprocher de quelque chose que l'on a connu au niveau national, la police de proximité, qui a été plutôt efficace pour répondre à toutes ces questions, opposée à d'autres choses qui relevaient plutôt de la politique de chiffres.

Je crois donc que c'est vraiment une délibération importante, qu'il faut saluer, et dont les Nantais verront bientôt l'efficacité au quotidien, au plus proche de leurs préoccupations.

**Mme le MAIRE** – Merci. Gilles Nicolas.

**M. NICOLAS, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais déjà remercier chaque intervenant pour la tenue du débat sur ces questions. Je pense que tout le monde a bien compris l'articulation que nous voulions. Monsieur Stekr-Ridel l'a très bien décrite : c'est une articulation avec la Maison de la tranquillité publique, c'est une articulation avec les acteurs de l'État, chacun à sa place.

Mais aujourd'hui, nous voulons faire plus dans le domaine de la proximité. Cette capacité, c'est par une nouvelle organisation, c'est par une nouvelle doctrine. Je pense que nous nous donnons les moyens d'atteindre ces objectifs. Tout cela va se faire dans le temps, par un recrutement de qualité, j'y tiens particulièrement, pour garder un excellent niveau à notre police municipale, également par une formation adéquate des agents à ces nouvelles missions. Enfin, nouvelles missions. Pour beaucoup ils les exercent aujourd'hui dans le grand centre-ville. Je pense que si nous avons le soutien de tous et de toutes, les policiers municipaux y seront particulièrement sensibles et se mettront au travail, comme ils y sont dès à présent.

**Mme le MAIRE** – Merci. Quelques mots avant de mettre cette délibération aux voix, pour redire clairement que oui, la sécurité est pour moi, pour l'ensemble de notre équipe municipale, une priorité. D'abord parce que c'est une attente des Nantaises et des Nantais, qui nous l'expriment, qui me l'expriment, quand je les rencontre sur le terrain, sans relâche. Ensuite, parce que cela fait partie de la bataille de nos convictions.

Parce que, pour moi, la sécurité est une part de l'égalité. Moi, je souhaite que dans cette ville, nous puissions contribuer à faire en sorte que quel que soit le quartier où l'on habite, que l'on soit un homme ou une femme, quelle que soit l'heure à laquelle on travaille ou on se déplace, on puisse avoir ce droit à la sécurité.

Ensuite, plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, il y a dans ce pays, notamment deux grandes compétences, l'éducation et la sécurité, qui sont d'abord de la compétence de l'État. Ce n'est pas le hasard. Il y a une raison à cela : c'est que, historiquement, la République française a fait ce choix pour se donner les moyens, au mieux, d'assurer l'égalité des territoires. C'est donc bien dans ce cadre-là que nous nous situons : sur le sujet de la proximité qui nous occupe cet après-midi comme sur les dégradations et les débordements qui ont eu lieu hier. Quand, hier, toute la journée, je suis en lien avec le Préfet pour faire, heure après heure, le point sur la situation, c'est bien dans le respect de la compétence de chacun et de cette complémentarité nécessaire.

Notre approche, elle est donc globale, Thomas Quéro l'a également rappelé : éducation, prévention – c'est la délibération précédente – et, quand c'est nécessaire, sanction, fermeté. Je crois vraiment que la délibération que nous allons voter, et, je le souhaite, à l'unanimité, pose un acte important, dans ce mandat, sur notre mobilisation collective en termes de tranquillité publique. Une nouvelle fois, nous agissons avec méthode.

Nous avons commencé par la Maison de la tranquillité publique pour poursuivre avec une deuxième étape, le recrutement de l'ilotage et je veux, à ce stade, vraiment très sincèrement saluer la mobilisation de Gilles Nicolas, la mobilisation de Didier Fillion-Nicolet, directeur général adjoint en charge de la tranquillité publique, et, à travers lui, la mobilisation de l'ensemble de cette direction et des policiers municipaux, qui sont, on le sait, attendus sur ces questions et auxquels je fais toute confiance pour continuer à rendre ce service public absolument indispensable aux Nantais.

II – 40

Ensuite, nous allons continuer, effectivement – et de ce point de vue, je revendique une approche pragmatique –, en nous disant que nous devons mobiliser tous les moyens. Nous avons un certain nombre d'engagements dans le programme que nous avons défendu devant les Nantais : Maison de la tranquillité publique, îlotage et ensuite, vidéoprotection. L'ensemble de ces engagements, naturellement, seront tenus. Nous allons continuer à débattre entre nous. C'est aussi la force de cette majorité.

J'ai proposé, et j'en profite pour le dire, que ce soit à l'échelle métropolitaine que l'on puisse réfléchir sur ce sujet. Huit communes volontaires se sont mises ensemble dans le cadre de la mutualisation pour demander une étude, que nous aurons en septembre. C'est à ce moment-là que nous pourrions donc franchir une nouvelle étape.

En attendant, je mets aux voix la délibération importante que représente cet engagement, cette traduction, cet effort financier, il faut aussi le dire, parce que nos choix financiers, ils reflètent nos choix politiques, sur ce sujet essentiel qui est celui de la proximité dans la sécurité.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

Merci, Gilles. Je crois que nous pouvons applaudir le travail qui a été mené par Gilles Nicolas.

*(Applaudissements)*

Sécurité et éducation, je l'ai dit, sont pour moi les facettes d'un même projet, d'une même ambition. Je donne donc la parole à Myriam Naël.

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci. Madame le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur des subventions dans le cadre de nos actions éducatives. En plus de nos compétences obligatoires en tant que commune, nous avons une politique proactive en termes d'accompagnement des enfants vers la réussite éducative, avec aujourd'hui, un partenariat qui vous est proposé avec l'AFEV, l'Association de la fondation étudiante pour la ville, avec un montant de subvention à hauteur de 30 000 euros, conforme à la convention pluriannuelle qui nous lie avec l'AFEV.

Pour mémoire, l'AFEV intervient tous les ans dans les quartiers prioritaires auprès de 322 enfants pour ce qui concerne l'année dernière, dont 182 en école primaire et 140 collégiens. On est là avec un engagement bénévole des étudiants. Il s'agit donc aussi de permettre à l'association de promouvoir l'engagement des jeunes. Nous voyons bien que nous sommes dans une société, malgré tout, où les jeunes s'engagent dans la lutte contre les inégalités.

Un deuxième volet porte sur l'éducation à la culture scientifique et au développement durable avec le soutien à l'association Bretagne vivante, pour un montant de 9 000 euros pour toutes leurs actions d'accompagnement des écoles publiques nantaises et du Séquoia, avec la conception et la réalisation de projets pédagogiques avec les classes pour découvrir des espaces naturels de la ville de Nantes, comme la mare pédagogique de la Crapaudine, dans le quartier Nantes Sud, ou encore le bassin des Dervallières. Mais aussi des actions en direct sur la métropole nantaise avec, pour cette année, la valorisation du site de la Mandine, situé à Bouguenais.

Il s'agit d'approuver les termes des conventions et les montants de subvention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci. Madame le Maire, chers collègues, nous voterons ce dossier, mais je profite de cette délibération pour vous interroger sur la situation de Nantes Action périscolaire. Lors de l'assemblée générale de NAP, le commissaire aux comptes a souhaité, je cite, « tirer la sonnette d'alarme sur la situation de la structure ».

Une telle intervention est assez rare pour ne pas en parler aujourd'hui et ne pas amorcer de réflexions pour lancer la structure. C'est une structure qui, du fait de la réforme des rythmes scolaires, a vu son activité progresser très fortement : +33 % sur l'accueil du soir, par exemple, entre 2012 et 2014. C'est



**II – 41**

une association loi 1901 qui gère tout de même un budget de plus de 11,5 millions d'euros, qui emploie plus de 1 000 salariés et qui rend un service fondamental pour les familles. Je souhaite saluer le travail réalisé par Florence Corre et ses équipes, sous la présidence de Louissette Jolly.

Mais aujourd'hui, force est de constater que le dimensionnement de l'équipe ne permet plus d'assumer la charge de travail, la charge budgétaire, je le redis, de 11,5 millions d'euros, et la charge salariale, je le redis aussi, de plus d'un millier de salariés.

Aussi, comment la Ville compte-t-elle réagir à cette alerte ? NAP intervient aujourd'hui dans le cadre d'un marché public. Envisagez-vous de revoir le mode de gestion ? Envisagez-vous une augmentation du budget de l'association et/ou une revalorisation ou une révision de la participation de la Ville afin de permettre à NAP de renforcer son encadrement ? Sur un sujet qui relève des compétences de la Ville et qui apporte un service majeur aux familles, il nous semble très important d'apporter très rapidement des réponses concrètes.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci pour votre question, Monsieur Bainvel, et pour votre participation active à l'assemblée générale de Nantes Action périscolaire. Effectivement, vous l'avez très bien expliqué, la montée en puissance de Nantes Action périscolaire s'est effectuée depuis la dernière réforme des rythmes scolaires et nous pouvons saluer le travail de l'ensemble des équipes et des animateurs, qui ont été capables de répondre à la fois à la montée en puissance de l'activité, mais surtout, à la montée en puissance de la demande, de l'offre qualitative sur ce temps-là.

Aujourd'hui, la situation est accompagnée par la Ville. Pour mémoire, sur le dernier marché, en décembre 2015, nous avons adopté, dans cette assemblée, une augmentation de la subvention de 800 000 euros afin de faire face à l'augmentation pour le marché.

Nous travaillons aujourd'hui avec Nantes Action périscolaire au regard de ce que nous souhaitons mettre en place plus tard, dans le cadre du projet éducatif de territoire. Le marché, il suit évidemment l'augmentation de la courbe des effectifs, due à l'évolution positive de la fréquentation des enfants pendant le temps périscolaire, et nous avons pris en compte, évidemment, les remarques faites par le commissaire aux comptes et nous accompagnerons la structure pour les besoins qui lui incombent aujourd'hui.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

*Convention avec l'association « Exposcience Loire-Atlantique » – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Cette délibération, c'est le projet porté par l'association Exposcience Loire-Atlantique pour réaliser une manifestation, qui a déjà eu lieu il y a deux ans sur notre ville et qui a vocation à valoriser l'ensemble de la culture scientifique, technique et industrielle portée notamment par mon collègue Gildas Salaün. Aujourd'hui, politiquement, nous savons que nous avons besoin de valoriser cette culture, y compris pour permettre aux enfants de se découvrir et de découvrir des potentiels qui, derrière, ont des perspectives d'emplois. Cela a souvent été dit dans les rapports liés à l'inégalité entre les filles et les garçons, entre autres, dans l'ensemble de ce domaine et de ces filières.

Très concrètement, c'est un regroupement d'acteurs autour de ces questions-là, dont les Francas, l'ACCOORD, la Fédération des amicales laïques, l'État et l'Éducation nationale, qui vont organiser une manifestation du 20 au 23 avril 2016, sur le site des Dervallières, pour valoriser toutes ces actions qui existent déjà sur notre territoire et qui sont nombreuses, mais aussi pour donner à voir et donner encore plus envie à d'autres acteurs de se mettre autour de la table pour développer ce genre d'action.

Un montant de subvention de 30 000 euros pour permettre la tenue de cette manifestation.

**II – 42**

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

*Détermination des périmètres scolaires des écoles publiques nantaises – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Cette délibération, il s'agit du dispositif global des périmètres scolaires des écoles publiques. Réglementairement, tous les ans, notre instance doit délibérer sur l'ensemble du dispositif.

Pour mémoire, au sujet du dispositif actuel, qui reste inchangé, concernant les périmètres scolaires, il y a un principe évidemment légal, qui est que l'inscription des élèves nantais s'effectue dans l'école du périmètre correspondant à l'adresse du domicile des parents ou des responsables légaux, en fonction des situations, avec une liste de rues attachées à chaque école. Vous avez cette liste en annexe 2 de la délibération.

Il existe, pour rappel, trois statuts sur les périmètres scolaires, puisqu'il nous incombe de faire l'équilibre entre les écoles en termes d'effectifs, notamment sur la question de la capacité d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Les trois statuts nous permettent de réguler les effectifs des écoles : les statuts d'application de périmètres souples, les statuts d'application de périmètres fermes ainsi que les statuts d'application de périmètres élargis. Je vous passe les détails techniques : c'est inscrit dans la délibération.

Il est rappelé que dans l'ensemble du dispositif, il est toujours possible de faire une demande de dérogation, qui est examinée et statuée dans le cadre de la commission de dérogation. Lorsque des situations familiales sont particulières, lorsque des situations professionnelles le nécessitent, il est possible de faire une demande de dérogation motivée, accompagnée évidemment de pièces justificatives.

Un autre volet de ce dispositif qu'il est toujours important de garder à l'esprit est la règle pour les enfants domiciliés en dehors de la commune de Nantes. Nantes étant la ville centre d'une agglomération de 24 communes, nous avons évidemment des enfants scolarisés à Nantes qui viennent d'autres communes de l'agglomération ou du département, la règle étant qu'il faut une demande de dérogation, mais que toute demande de dérogation nécessite d'abord l'accord de la ville de résidence des parents.

La dernière mesure de cette délibération porte sur quelques modifications à la marge sur trois périmètres : le périmètre de l'école Gay-Lussac, qui récupère quelques rues à la place de l'école Maurice Macé, le rattachement de la rue Pierre de Coubertin au périmètre de l'école Grand Carcouët et non plus à celui de l'école des Plantes et un rééquilibrage entre certaines rues pour les effectifs scolaires de l'école des Réformes et de l'école Fonteny, sachant que sur ce sujet, nous avons rencontré les parents d'élèves pour travailler avec eux sur la meilleure détermination du périmètre en fonction des usages des parents d'élèves.

Il vous est demandé d'approuver ce dispositif dans sa globalité.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, nous voterons cette délibération.

Comme nous parlons des écoles, j'en profite pour revenir sur l'appel à candidatures des VPI, les vidéoprojecteurs informatiques, lancé par la Ville de Nantes afin de doter les écoles en matériels.

41 demandes ont été formulées par les écoles, soit 90 vidéoprojecteurs, pour 29 projets éligibles. Une commission mixte a désigné les lauréats de cet appel à candidatures.

**II – 43**

Plusieurs questions de notre part. Pourriez-vous nous éclairer sur les critères de choix, sur les projets et les écoles retenus pour cette année ? Bien entendu, devant l'attente suscitée par ce projet, envisagez-vous de le poursuivre l'année prochaine et dans les années à venir afin de doter, à terme, l'ensemble des écoles nantaises ?

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Je regardais mon collègue Frankie Trichet, puisque nous gérons le dossier ensemble. S'agissant de la dernière question, évidemment, il s'agit d'une montée en puissance sur l'équipement des écoles, avec l'objectif, clairement affiché, d'équiper toutes les écoles pour la fin du mandat, de manière progressive. Les critères de sélection, aujourd'hui, sont liés aux contraintes techniques des écoles et surtout, aux dynamiques de projet des différents acteurs qui sont dans l'école, à la fois les enseignants, mais aussi les animateurs et les parents d'élèves, sur ces questions-là.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

*Multi-accueils municipaux – Accueil des enfants en difficultés – Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la Ville et le centre médico-psychologique l'Île à hélice – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – La délibération que je vous sou mets concerne le renouvellement de la convention de partenariat avec le CMP l'Île à hélice en faveur de l'accueil des enfants des multi-accueils municipaux qui rencontrent des difficultés de développement psychologique ou qui sont issus de familles confrontées à des troubles de la relation enfants-parents.

Vous le savez, la politique Petite enfance contribue à l'égalité des chances en mettant en œuvre des actions qui visent à la réussite de l'enfant dès son plus jeune âge et en considérant la participation et l'implication des parents comme premier facteur de cette réussite. En clarifiant et en renforçant le partenariat entre professionnels en charge de ces enfants, cette convention a permis un accompagnement adapté pour six enfants sur ce dernier trimestre. Son renouvellement permet de stabiliser le dispositif.

Aussi, je vous demande d'approuver ce renouvellement.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MARTIN, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

*Associations Adolescence et Jeunesse – Deuxième répartition de subventions – Conventions – Approbation*

**M. MARTIN, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'une deuxième répartition des subventions au titre de l'Adolescence et de la jeunesse, en plusieurs rubriques.

La première concerne deux subventions au titre du programme « ados », pour 7 830 euros. Neuf subventions au titre du programme « jeunesse » pour 406 000 euros. Enfin, 41 906 euros au titre de la sixième édition du programme SPOT, l'événement dédié à la créativité des jeunes Nantais au mois de juin.

Vous avez le descriptif de ces subventions en annexe.

**II – 44**

Au titre des subventions « adolescents », nous avons la traditionnelle subvention à la Maison des adolescents, dans laquelle nous sommes associés au titre d'un GIP avec le Département, pour 2 830 euros. La Maison des adolescents est un GIP très important sur le territoire nantais, qui a une fonction d'accueil en permanence et libre pour tout adolescent qui en exprime le besoin ainsi que sa famille.

Nous avons également 5 000 euros pour la Fédération des amicales laïques pour un événement traditionnel, qui se tient également tous les ans, la rencontre départementale des délégués-élèves, qui permet aussi de renforcer l'esprit critique et de permettre à ces délégués-élèves de pouvoir exercer pleinement leur rôle dans les collèges, notamment.

Au titre du programme « jeunesse », vous avez une subvention de 5 000 euros pour l'Ouvre-Boîtes 44, pour la mise en place d'une coopérative Jeunesse de services, qui est destinée à une quinzaine de jeunes de 16 à 18 ans. Ces coopératives existent déjà sur les communes de Saint-Herblain et de Rezé, et nous sommes ravis de pouvoir rejoindre ces dynamiques, qui permettent à des jeunes, sur le temps de l'été, de pouvoir exercer leurs compétences d'entrepreneur d'apprenti entrepreneur, en tous cas, au sein d'une coopérative.

316 000 euros pour l'association Léo Lagrange. Il s'agit, là aussi, d'un renouvellement, dans le cadre des pépinières jeunesse sur Nantes Nord et Nantes Est, au titre du TriptiC et de l'EclectiC, qui permettent à 250 jeunes, dans chacune de ces structures, de pouvoir s'engager, de développer des projets et d'être accompagnés par des professionnels. Cela leur permet également d'accéder à la mobilité internationale.

10 000 euros pour l'association des Francas, dont la Ville est adhérente et qui est aussi très investie auprès de la Ville, notamment en direction des adolescents.

45 000 euros sont prévus pour l'association Unis-Cité. C'est également un partenariat qui s'inscrit dans la durée. Nous avons aujourd'hui près de 70 jeunes en service civique qui passent par le programme Unis-Cité. Trois programmes : Booster, Rêve & Réalise, Starter, qui permettent à des jeunes, notamment, de s'exprimer sur différents sujets : l'intergénérationnel mais aussi le développement durable. Je pense notamment à l'accompagnement d'un certain nombre de citoyens qu'ils font sur Bellevue en matière de précarité énergétique ou sur la sensibilisation à la collecte des encombrants sur un certain nombre de quartiers, dont Nantes Nord.

Enfin, Makiz'Art pour un montant de 4 000 euros. C'est un accompagnement aux pratiques audiovisuelles.

C'West pour un montant de 5 000 €. C'est un accompagnement sur Bellevue sur de l'insertion sociale et professionnelle permettant à des jeunes de s'exercer et de retrouver les chemins de la mission locale.

10 000 € pour l'association Parcours le Monde, association qui était bien connue sous le nom d'Itinéraire international et qui permet aussi d'accompagner un certain nombre de jeunes que l'on dit éloignés, notamment, des offres de mobilité internationale. Si un certain nombre d'étudiants ont l'habitude d'utiliser Erasmus pour pouvoir se déplacer ou en tout cas, d'utiliser les nombreux dispositifs d'aide à la mobilité internationale, Parcours le Monde est aujourd'hui un acteur précieux, qui permet justement d'aller chercher des jeunes qui sont plus éloignés de ce type de dispositifs.

Enfin 1 000 euros pour l'association De la plume à l'écran, qui organise sa sixième édition du festival Ciné Alter'Natif dédié aux cultures amérindiennes.

Enfin, vous avez près de 36 projets, dans le cadre du festival SPOT, qui, comme chaque année, fait l'objet d'un appel à projets où un certain nombre de jeunes peuvent venir exhiber, présenter leur projet, leur créativité sur l'espace public. Cette année, SPOT se tiendra sur le Miroir d'eau.

Vous avez également deux conventions associées à cette délibération. L'une, avec Léo Lagrange, est un renouvellement pour trois ans, dans le cadre des deux pépinières de Nantes Nord et Nantes Est dont je parlais tout à l'heure. L'autre, une convention de renouvellement avec l'association Les Francas, qui nous accompagne, comme je le disais, sur les programmes « ados », mais également sur la question des droits de l'enfant.

**II – 45**

Deux avenants qui concernent notamment la politique de la Ville, dans laquelle nous sommes associés. Pour l'association RAPI, qui développe de la participation des habitants et qui est un acteur clé, notamment sur la place des Lauriers, pour créer du lien social autour de repas et de rencontres, pour un montant de 1 000 euros. Enfin, l'association ASC Bonne Garde, pour un montant de 1 800 euros, dans un programme qui s'appelle Cinéma, jeunesse, co-construction.

J'ai fait le tour de cette délibération. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, conseillère municipale** – Merci. Je veux simplement donner un élément d'information de vote pour vous dire que nous nous abstenons sur cette délibération. Il y a un certain nombre d'associations qui font un travail considérable. Nous aurons certainement d'autres orientations à promouvoir également. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

**Mme le MAIRE** – J'avoue que l'explication n'est pas pleinement claire. Nous sommes preneurs d'informations pour savoir quelles actions, quelles associations n'amènent pas chez vous de conviction, si vous le souhaitez. Non ? Visiblement, vous ne le souhaitez pas.

Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).*

En l'absence d'Aïcha Bassal, je donne la parole à Pascal Bolo pour la délibération précédente, la délibération n° 13.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

*Vie associative – Deuxième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, je voudrais d'abord excuser Aïcha, qui n'a pas poussé le sens de la solidarité qui est généralement le sien jusqu'à partager ses microbes avec nous. Elle est clouée au lit avec la grippe.

C'est donc bien volontiers, et je comprends votre déception, que je vais la suppléer pour cette présentation d'une délibération traditionnelle. Traditionnelle dans le calendrier de nos conseils municipaux, mais aussi traditionnelle dans la volonté politique ferme qu'elle exprime de soutien de notre municipalité au fait associatif, de soutien à la vie associative dans ses formes multiples, dans ses sujets nombreux, au service de la cohésion sociale, du lien social, du bien vivre à Nantes et du bien vivre ensemble à Nantes.

Dans cette répartition, pour un montant important, vous aurez un peu plus de 27 000 euros pour le fonctionnement des activités, un peu plus de 17 000 euros pour des actions exceptionnelles, 10 000 euros pour des fêtes de quartier, 5 000 euros pour des projets émergents, 2 838 euros pour des emplois aidés et également 23 300 euros au titre des projets retenus dans le cadre du contrat de Ville.

Il y a également, dans cette délibération, des avenants à des conventions avec l'association Vivre à Beaulieu, l'association RAPI, l'ASC Bonne Garde ainsi qu'une convention entre la Ville et l'association France Bénévolat.

La liste des subventions précises est dans la délibération, étant précisé, je le dis pour la parfaite information du Conseil, qu'il y a risque que la subvention votée pour l'Amicale laïque de la Chauvinière ne lui soit finalement pas versée, parce que le motif de cette subvention, qui était sa fête annuelle, a été, pour diverses raisons, cette année annulé ou a pris des formes différentes. Il est donc possible que cette subvention de 1 000 euros, que je vous demande quand même de voter, ne soit finalement pas versée.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

*Associations Vie étudiante – Première répartition de subventions – Approbation*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, il vous est proposé, au titre de l'année 2016, une première répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante à hauteur de 18 900 euros :

- pour l'AFEV, à hauteur de 10 000 euros, pour des actions d'accompagnement et de soutien à l'engagement des étudiants, dans la poursuite du dispositif de colocation solidaire « Kap's » dans les quartiers nantais ;
- pour l'association DIPP, à hauteur de 5 000 euros, en complément d'une première subvention de 5 000 euros versée à l'association, qui contribuera au financement d'actions d'accompagnement de projets audiovisuels portés par les jeunes Nantais et d'actions d'éducation aux médias ;
- à l'Université de Nantes, à hauteur de 100 euros, pour l'attribution d'une bourse de mobilité ;
- à l'association Accès au cinéma invisible, à hauteur de 2 500 euros, pour le cycle 2015-2016 des films oubliés, projetés cette année en particulier au « cinérama » du dôme du planétarium ;
- pour l'association Handisup, à hauteur de 500 euros, afin de soutenir l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition du festival « Handi Mix » ;
- à deux troupes étudiantes de théâtre amateur dans le cadre d'un accompagnement professionnalisant intitulé « Appuis ».

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

*Vie étudiante – Renouvellement de la convention avec le CROUS de Nantes – Approbation*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – En matière de vie étudiante, le CROUS, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, est un partenaire central pour la Ville de Nantes. Afin de renforcer nos collaborations, nous avons décidé, depuis 2013, de formaliser nos ambitions communes via une convention. Il est donc convenu, par cette délibération, de décliner cette convention autour de plusieurs orientations clés.

Première orientation autour de la lutte contre la précarité et la vulnérabilité étudiante, avec le prolongement d'un fonds municipal associé aux interventions du CROUS dans le cadre des aides spécifiques de l'État. Ce sont plus d'une centaine d'étudiants qui ont été concernés sur l'année scolaire précédente.

La deuxième orientation importante est celle de nos orientations justement partagées en matière de logement des étudiants, à l'image du nouveau projet de résidence étudiante sur l'Île de Nantes, dont la consultation des opérateurs a débuté ce mois-ci. La SAMOA a en effet lancé une consultation ouverte d'opérateurs pour la réalisation d'un programme mixte de logements libres, d'une résidence universitaire sociale gérée par le CROUS de Nantes pour environ 120 lits et de locaux d'activités et de commerces.

Face aux problématiques d'accès au logement pour les étudiants, dont le loyer occupe bien souvent le premier poste budgétaire, l'engagement de la majorité à soutenir la création de 500 nouveaux logements étudiants est, comme vous le voyez, en bonne voie après l'inauguration, en 2015, de la résidence de 280 lits Madeleine Brès.

Nous souhaitons également renforcer notre travail commun pour répondre aux situations d'isolement rencontrées par les étudiants, soutenir les initiatives et projets des étudiants et de leurs associations, comme a pu l'illustrer la délibération précédente, mais également, dans le domaine des activités culturelles en direction de ces mêmes étudiants ou le lien entre ceux-ci et les habitants, l'intégration au territoire, plus généralement.



**II – 47**

Dans ce cadre et autour des orientations qui vous sont proposées, je vous demande de renouveler cette convention entre la Ville de Nantes et le CROUS.

Merci.

**Mme le MAIRE** – S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

*Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Deuxième répartition de subventions – Approbation*

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Cette délibération concerne la deuxième répartition des subventions œuvrant dans le domaine de la santé.

Comme vous le savez, la politique de santé publique portée par la Ville vise à réduire les inégalités sociales, territoriales de santé, à améliorer les environnements de vie pour améliorer la santé des Nantaises et des Nantais et à favoriser leur bien-être physique, psychique et social.

Pour y contribuer, nous avons signé, en 2010, un conseil local de santé avec l'ARS et la Préfecture. Il permet de coordonner des actions de prévention et de promotion de la santé sur notre territoire.

Pour ce faire, nous vous proposons de subventionner deux associations qui œuvrent précisément sur l'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, notamment sur les questions de santé mentale, pour un montant de 11 500 euros, quatre associations qui travaillent sur la prévention des conduites à risques, pour 12 000 euros, neuf associations qui promeuvent l'alimentation et l'activité physique, pour un montant de 25 300 euros. C'est donc un versement de 48 800 euros dans le cadre du contrat local de santé.

Je vous propose de compléter la subvention hors contrat local de santé pour quatre associations qui travaillent sur l'aide aux malades et aux familles, qui travaillent aussi en direction des malades mentaux, pour des aides de consultation et de traitement, pour un montant total de 2 650 euros.

Je vous remercie d'accepter le versement de ces subventions.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

*Politiques publiques « Migration, intégration, diversités » et « Lutte contre les discriminations » – Répartition de subventions – Convention – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Toujours en suppléance d'Aïcha, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, il s'agit là des politiques publiques « migration, intégration, diversités » ainsi que « lutte contre les discriminations ».

C'est également une répartition de subventions, pour un montant total de 151 000 euros, avec, également, une convention pluriannuelle pour 2016-2018 avec l'ASAMLA, qui est une association historique dans le champ des migrations à Nantes, et qui se pose comme un acteur primordial de la politique territoriale d'accès au droit et de l'intégration des populations immigrées. C'est un partenaire tout à fait sérieux et important. Il était donc important que nous puissions avoir avec lui une relation conventionnelle.

**Mme le MAIRE** – Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci, Madame. Ce n'est pas parce que c'est Monsieur Bolo qui présente la délibération que je vous demande la permission d'intervenir. Nous allons voter cette



**II – 48**

délibération, mais nous souhaitons néanmoins faire deux remarques. Bien sûr, il est extrêmement important de promouvoir les droits des personnes dont nous parlons, des migrants, tout comme il est important de pouvoir, de temps à autre, bénéficier des services d'interprètes, pour qu'ils puissent accéder en particulier aux services publics, mais pas seulement.

Cependant, en voyant la répartition des subventions qui nous est proposée, il nous semble qu'en ne parlant que de droits, on ne grandit pas forcément les personnes, d'autant qu'on peut le faire aussi en évoquant des devoirs. Nous aurions aimé savoir si certaines de ces associations s'en préoccupaient. Il y a bien entendu, là-dessus, un équilibre à trouver et je pense qu'il n'y a pas de sujets qui puissent être polémiques.

La deuxième remarque, elle, consiste simplement à constater que l'on alloue une subvention de 30 000 euros, je crois, à une association qui se charge d'interprétariat et que par contre, pour l'apprentissage du français, qui nous semble un peu premier quand même, il y a simplement un total de 400 euros, plus 1 500 euros, je crois.

Ce sont ces déséquilibres apparents, telle que nous est présentée la délibération, que nous voulions simplement souligner, tout en confirmant que nous l'approuvons.

**Mme le MAIRE** – Merci. Jean-Paul Huard.

**M. HUARD, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, la crise migratoire au sein de l'Union européenne est sans précédent. En 2015, l'Europe a vu arriver sur son territoire plus de 1,5 million de réfugiés. Parmi eux, 86 000 enfants ont fait ce voyage seuls, sans leur famille.

Le récent accord Union européenne – Turquie, qui prévoit le renvoi en Turquie de tous les migrants arrivés en Grèce depuis le 20 mars, n'est ni une solution politique ni une solution humaine. Il y a fort à parier que cet accord va simplement donner naissance à d'autres routes migratoires. Il est honteux de ne pas prendre nos responsabilités et d'assumer une solidarité élémentaire vis-à-vis de ces personnes. 1,5 million à accueillir sur une population de 500 millions d'habitants, c'est parfaitement possible.

Face à cette Europe menacée d'enfermement, il nous faut renouer avec l'idéal européen. Née après deux guerres mondiales, l'Europe a été pensée pour la paix et la réconciliation autant que pour le développement économique. Il s'agit bien de répartir l'effort et non de demander à la seule Turquie d'assumer la mission d'accueil des personnes fuyant la guerre et la misère.

Pour l'heure, la France est frileuse. Elle s'est engagée à accueillir sur deux ans 30 000 réfugiés sur un objectif européen total de 160 000 personnes à accueillir depuis la Grèce et l'Italie.

L'État est détenteur de la compétence en matière d'accueil des demandeurs d'asile et d'octroi du statut de réfugié, mais les collectivités restent en première ligne puisque ce sont elles, directement, qui accueillent les réfugiés et qui doivent affronter les questions de terrain. Prenons nos responsabilités : Damien Carême, maire écologiste de Grande-Synthe, dans le Nord, s'attelle à trouver une solution pour accueillir dignement 2 300 migrants dans sa ville : « L'État a beau décider ce qu'il veut, sans le local, il n'y a rien qui se passe », dit Damien Carême.

En Loire-Atlantique, l'élan de solidarité en faveur des réfugiés est réel : les citoyens proposent leur aide et les associations se mobilisent et mobilisent. Et les politiques ? Certaines communes se portent volontaires. Nantes et Saint-Nazaire ont annoncé, en septembre dernier, leur volonté de rejoindre « le réseau de villes solidaires pour l'accueil des réfugiés ». La semaine dernière, vingt migrants bloqués depuis plusieurs mois à Calais et Sangatte sont arrivés à Saint-Herblain, avec notamment la mise à disposition de locaux municipaux. Notre territoire prospère continuera d'attirer des gens menacés par la guerre, la pauvreté, les changements climatiques.

Pour les élus écologistes et citoyens, la Ville de Nantes doit poursuivre, voire amplifier ses efforts :

- en encourageant les initiatives citoyennes. C'est la mise en relation les Nantais volontaires désireux d'apporter leur aide et les associations impliquées dans l'accueil des réfugiés ;
- en soutenant les associations intervenant dans le champ migratoire, et c'est l'objet de la délibération qui vous est présentée ;

**II – 49**

- en facilitant l'accès à toute information utile pour ces résidents étrangers, via le guide « Bienvenue à Nantes » et des fiches pratiques, qui ont fait l'objet d'un travail collectif au sein du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers ;
- en augmentant la capacité d'accueil du centre d'hébergement provisoire de réfugiés que Nantes, seule ville de France, gère pour le compte de l'État ;
- en mettant à disposition des hébergements en attendant des solutions durables ;
- en mobilisant nos collègues des autres grandes villes européennes, membres du réseau Eurocities ;
- en construisant un partenariat avec la Préfecture et la police pour assurer la protection de ces personnes, menacées et victimes de violences ;
- en parvenant à un accord concernant le squat de Doulon entre toutes les parties : la préfecture, dont c'est la compétence, la ville propriétaire, l'évêché locataire, les migrants ainsi que le collectif et les associations qui les soutiennent.

Mobilisons-nous ensemble, pouvoirs publics, associations, citoyens, pour qu'aucun migrant ne soit renvoyé à la rue.

Toute action que la Ville de Nantes entreprendra pour offrir les conditions d'une réelle intégration aux personnes qui arrivent sur notre territoire sera activement soutenue par notre groupe.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Nathalie Blin.

**Mme BLIN, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, alors que nous traitons des questions de migration, d'intégration et de diversité, je veux ici, au nom des élus communistes et républicains, exprimer notre entière satisfaction de l'abandon de la réforme constitutionnelle portant sur la déchéance de nationalité et l'état d'urgence, contre lesquels tant de voix à gauche ont protesté avec la plus grande des énergies pour dire leur caractère inutile, diviseur et liberticide. Nous sommes enfin sortis de quatre mois d'un débat déplorable pour la gauche, pour la France.

Bref, les associations militant dans le domaine des politiques publiques sont des éléments importants pour l'intégration des immigrés dans notre pays, dans notre cité. Les partenariats entre notre collectivité et ses associations sont indispensables. Surtout qu'en France, depuis le début des années 2000, le nombre d'associations financées par l'État et œuvrant expressément dans le domaine de l'intégration des immigrés et de leurs descendants directs a diminué de 80 %.

Ces associations étaient plus de 6 000 en l'an 2000, bénéficiant de subventions d'un montant total de 200 millions d'euros. Actuellement, elles ne sont plus que 1 300, pour un budget de 100 millions d'euros. C'est la traduction de politiques publiques mises en œuvre par des gouvernements de droite, que la gauche n'a malheureusement pas modifiées.

A contrario, notre Ville le démontre au quotidien par l'accompagnement de ces associations, le travail du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers (qui, d'ailleurs, œuvre pour l'apprentissage du français), c'est un de ses premiers ateliers, l'accompagnement de nombreux projets sur cette thématique et la mise en place de politiques publiques fortes : l'intégration est une priorité politique de notre majorité de gauche.

Quand une partie de la droite ou l'extrême droite stigmatise l'autre, l'étranger, quand des dérapages verbaux inadmissibles émanent de membres du gouvernement, soyons, nous, fiers de mettre tout en œuvre pour que chacune et chacun d'entre nous se sente pleinement Nantaise et Nantais.

Poursuivons notre démarche ambitieuse et républicaine, qui offre à toutes et tous la possibilité de vivre à Nantes dans une ville qui respecte les origines, les croyances de chacun, tout en n'acceptant pas le communautarisme.

Madame le Maire, chers collègues, pour que nos politiques publiques « migration, intégration, diversités » et « lutte contre les discriminations » soient totalement en adéquation avec nos valeurs, il manque un maillon de la chaîne : le vote des résidents étrangers aux élections locales.

II – 50

Alors militons ensemble pour que chaque Nantaise et Nantais devienne citoyenne et citoyen à part entière.

Merci de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Je prends acte des positionnements de mes collègues et amis de la majorité. Je voudrais partager avec Monsieur Reneaume un double souci. D’abord, sur les droits et les devoirs. Effectivement, les associations dont nous parlons là font un travail pour permettre aux gens d’accéder à leurs droits. Mais en même temps qu’ils accèdent à leurs droits, ils accèdent aussi à leurs devoirs, et c’est en effet une nécessité. Si cela va mieux en le disant, disons-le.

Ensuite, au sujet de la problématique interprétariat et apprentissage du français, les deux choses ne sont pas tout à fait au même moment. Le travail d’interprétariat que fait l’ASAMLA, c’est pour les gens qui arrivent et qui se trouvent donc démunis d’une capacité d’échange et de dialogue, notamment avec nos administrations. Là, l’interprétariat est, dans l’urgence et au début de leur arrivée, tout à fait nécessaire.

Ensuite, la question de l’apprentissage du français est centrale pour l’intégration des personnes étrangères en situation, tout à fait régulière évidemment, sur notre territoire, et croyez bien que les 400 euros de subvention figurant dans cette délibération ne résument pas l’ensemble de l’action et du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers et des autres partenaires que sont le Conseil départemental, mais aussi l’État, qui a des responsabilités en la matière.

En tout cas, je peux vous assurer que nous partageons le diagnostic selon lequel la question de l’apprentissage de la langue est un élément fondamental pour l’intégration des personnes et que nous devons probablement, collectivement, toutes institutions confondues, mieux travailler à cela et notamment, mieux travailler à la diversité des demandes d’apprentissage du français, parce qu’il y a une part de demandes sur des choses assez basiques de la vie quotidienne, mais qu’il y a aussi des demandes venant de la part d’étrangers qui, dans leur pays, ont reçu parfois des formations supérieures, sont titulaires de diplômes et qui souhaitent accéder rapidement à un niveau de pratique de notre langue qui leur permette de retrouver des équivalences de qualification, notamment.

Donc, à tous points de vue, aussi bien pour l’intégration sociale que pour l’accès à l’emploi, la question de l’apprentissage de la langue française est effectivement déterminante.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

---

**Mme DANIEL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

*Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation*

**Mme DANIEL, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Il s’agit de la délibération qui concerne les subventions relatives aux échanges internationaux, avec un volet soutien aux projets et un volet « bourses CLAP » pour des projets de jeunes à l’international et en Europe.

Sur le volet international, quelques subventions pour un montant global de 19 675 euros. Il faut peut-être noter les projets qui se déroulent en lien avec Sarrebruck, on peut noter notamment un projet porté par l’ACCOORD, qui fait aussi la promotion d’un échange avec Tbilissi, sur les questions de l’Europe et de la paix, pour un montant de 2 400 euros.

Je tiens à souligner aussi le projet, qui se tient au long cours, de l’échange du lycée Nantes Terre Atlantique, qui est l’ancien lycée Rieffel et Grand Blottereau, pour des échanges de jeunes qui sont dans un lycée professionnel sur des pratiques professionnelles, notamment dans le domaine des jardins.

**II – 51**

Ensuite, il y a des échanges scolaires, avec un échange vers Cardiff, pour le collège Victor Hugo. Soulignons un échange vers Niigata, notre ville partenaire au Japon, de jeunes danseurs nantais, dans le cadre du festival Soh Odori. Vous avez également des subventions à des manifestations. Je me permets de souligner la manifestation relative à la mise en avant de la culture japonaise et notamment, des choses autour du manga et des cultures populaires avec l'association Wazabi.

Sur le volet échanges et projets de jeunes liés aux bourses CLAP, vous avez (je ne les détaille pas) cinq projets qui sont soutenus à hauteur de 2 000 euros chacun, pour un montant global de 10 000 euros. Ce dispositif, qui est conduit en partenariat avec les élus, le service Jeunesse/International, a pour objectif de former, d'inciter des jeunes à monter des projets et à développer des projets qui font spécifiquement la promotion et qui font l'ouverture de ces jeunes à l'international.

Je vous propose de voter les subventions liées à cette délibération.

Merci de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de MM. Rebouh, Salecroix, Martin, Moreau, Huard, Chateau (mandataire de Mme Bassal) et de Mmes Naël et Hakem pour les subventions relatives à l'Accoord.*

M. Martineau pour la délibération 20.

---

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Si vous me le permettez, avant de présenter la délibération, je me propose d'apporter des réponses aux questions qui ont été posées ce matin concernant le Musée d'Arts avant d'entamer cette délibération.

Quelques informations sur l'évolution du chantier du Musée d'Arts : je ne reviendrai pas, évidemment, sur l'ambition du projet, qui a été présentée à de multiples reprises lors de ce Conseil municipal, de faire de ce Musée d'Arts un musée du XXI<sup>e</sup> siècle qui soit le lieu de la conciliation d'ambitions très importantes, à la fois le musée de tous les Nantais, mais un musée qui rayonne au plan national et international par la qualité de ses médiations, la qualité de ses expositions et la qualité du travail scientifique qui y est réalisé au quotidien.

Je reviens aux réponses dans les faits. Nous prévoyons la livraison du bâtiment aux équipes à la fin de cette année. À l'issue de cette livraison, nous entrerons dans une phase d'appropriation du bâtiment, avec un certain nombre d'étapes habituelles, normales, quand on prend possession d'un bâtiment de cette ampleur, qui vont permettre de réaliser à la fois les aménagements muséographiques, de faire le déménagement des collections, l'installation du nouveau parcours, d'installer les nouveaux outils de médiation, numériques notamment, de travailler sur les outils de billetterie et les questions de sécurité qui sont nécessaires.

Nous imaginons que l'ouverture effective du musée et son inauguration se dérouleront à la fin du premier semestre de l'année suivante, la date restant encore à confirmer puisque même si aujourd'hui, le chantier continue d'avancer dans les délais, je resterai sur une certaine prudence quant à l'annonce de la date effective. Mais on peut imaginer que le musée sera ouvert, inauguré et en pleine possession de ses moyens pour l'été 2017.

Concernant une autre question qui a été posée, concernant le budget des travaux, deux chiffres sont à retenir, pour le budget de ce musée. Il y a d'abord le budget des travaux en tant que tel, qui s'élève à 59 millions d'euros. Je vous rappelle que les travaux permettent, outre la recomposition complète de l'ensemble du bâtiment, la création d'un espace d'exposition supplémentaire de plus de 2 000 m<sup>2</sup> permettant aussi de se trouver avec un outil qui sera complètement en mesure de conserver les œuvres dans des conditions optimales, ce qui n'était plus tout à fait le cas dans l'ancien espace architectural.

**II – 52**

Nous serons aussi l'une des seules villes françaises à disposer d'un espace dans lequel beaucoup de salles seront toujours baignées d'une lumière naturelle. Ce sera l'un des seuls musées français à pouvoir le réaliser. L'ensemble de ces exigences mène à un budget de travaux de 59 millions d'euros, pour un budget total de 90 millions d'euros, qui comprend, entre autres, toutes les opérations dont je vous ai parlé sur la muséographie, la mise à disposition d'espaces de travail pour les équipes du musée et la conservation des œuvres.

Concernant l'arrivée de la nouvelle directrice du musée, vous savez que c'est Sophie Lévy qui a été choisie pour prendre la direction du musée. Elle est actuellement la directrice du LaM, le Lille Métropole Musée d'art moderne. C'est une personne dont nous sommes évidemment ravis qu'elle puisse nous rejoindre, parce qu'elle fait partie des personnes signalées au plan national et international et par son expérience et de par sa façon d'aborder la vie d'un musée, qui correspond complètement aux objectifs de conciliation du musée du quotidien et du musée qui rayonne à l'international que nous avons choisis.

Cette grande professionnelle nous rejoindra effectivement au cours du mois de juillet. Je peux signaler qu'elle est déjà à pied d'œuvre, au travail, en consacrant chaque mois un certain nombre de jours de travail à sa mission. Elle a eu par exemple l'occasion, hier, de rencontrer l'ensemble des équipes du musée pour présenter son projet et se présenter à elles.

Voilà pour les questions qui ont été abordées en début de Conseil municipal.

**Mme le MAIRE** – Merci pour ces éléments de précision. Vous transmettez donc à Madame Hamel, qui avait posé la question en début de conseil, mais qui, visiblement, a dû partir.

Monsieur Martineau, pour la délibération, cette fois.

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

*Développement culturel – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Investissement – Emplois aidés – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Une délibération concernant la deuxième répartition des subventions dans le cadre du développement culturel.

Nous commençons par une subvention d'investissement à l'association Songo d'un montant de 120 000 euros, qui permettra à cette association, qui gère Stereolux, de se doter des équipements nécessaires, compte tenu de la vétusté que l'on connaît dans ces domaines.

Ensuite, un avenant concernant l'association Désir des arts, qui gère le TNT. Cet avenant nous permettra de poursuivre le travail réalisé par le TNT, la Ville de Nantes et la Direction académique à destination des plus jeunes par le dispositif « Théâtre et danse à l'école » et de continuer à promouvoir ce parcours d'éducation artistique et culturelle nantais qui nous tient à cœur. Une subvention de 13 000 euros dans ce cadre là pour Désir des arts.

Le financement d'un emploi aidé pour l'association Lhaksam et une subvention pour l'association Mire, qui mène un projet de coopération européen dans le cadre du cinéma expérimental, à hauteur de 5 000 euros.

Dans le cadre de la politique de soutien aux événements et festivals, nous vous proposons aujourd'hui un certain nombre de subventions.

La première à l'association Nantes Summercamp qui est l'association qui met en œuvre le festival du film Sofilm Summercamp, pour lequel nous proposons une subvention de 25 000 euros pour réaliser le festival, dans les derniers jours du mois de juin de l'année à venir, festival qui porte une certaine singularité, puisque c'est le seul festival français dans lequel il n'y a ni compétition, ni jury, ni tapis rouge, mais le choix de demander à de grandes signatures du cinéma de venir proposer aux Nantais

II – 53

des cartes blanches et avec une présence très importante de ces grandes signatures au milieu des Nantais, comme nous avons pu le voir l'année dernière, dans cette version zéro que nous avons initiée.

Un avenant concernant l'association Pick up production pour la réalisation du troisième volet d'un triptyque mené par Pick up, qui avait commencé dans le cadre du Voyage à Nantes, vous vous le rappelez, par la Villa Ocupada, qui avait été *the place to be*, il y a deux ans, dans le cadre du Voyage à Nantes. Le deuxième volet était, l'année dernière, la réalisation avec des graphes venus d'Asie d'un travail sur une péniche installée au bord de l'Erdre. Cette année, on est sur la troisième année de proposition avec des artistes africains qui viendront proposer l'art du graphe africain aux Nantais dans le cadre du Voyage à Nantes. Nous attendons, nous espérons, aujourd'hui, compte tenu du succès non démenti des propositions de Pick up production, environ 40 000 visiteurs pour l'exposition de cette année.

Une subvention de 6 000 euros est également proposée à un projet dans le cadre du soutien à des initiatives pour le jeune public au Cinématographe.

L'association Cité monde, qui organise « Tambours à Nantes », mais en particulier, le spectacle « Urban Voices », se voit dotée d'une subvention complémentaire de 20 000 euros pour la finalisation de son projet. Un projet qui, cette année encore, irriguera, par une chorale constituée de plus de 800 chanteurs, les quartiers nantais, avant de connaître son final à la Cité des congrès. Nous vous proposons donc ce subventionnement de 20 000 euros pour finaliser le projet.

Le financement d'un emploi aidé pour l'association Eur en scène est prévu dans le cadre de son activité traditionnelle et dans le cadre, aussi, de la mise en place de son festival « Nantes in swing ». J'en profite pour dire à ceux, nombreux, de part et d'autre, qui étaient présents à la commission « culture » que le nom du festival qui m'échappait l'autre jour est bien le festival « Nantes in swing ».

Un financement d'emploi aidé est proposé pour la structure [H]ikari, une structure de soutien qui permet de faire tourner un certain nombre d'artistes et de les accompagner dans leur développement, puisqu'il s'agit surtout d'artistes émergents. Une subvention d'emploi aidé à hauteur de 1 400 euros.

Une convention avec le Théâtre de l'entracte, dans le cadre d'une création partagée, « Voyages et rencontres sur la ligne 3 ». L'Atelier des initiatives : une subvention de 2 000 euros dans le cadre du dispositif « Prenez place ! ». le financement d'un emploi aidé pour la compagnie du P'tit spectateur. Un avenant concernant l'École nantaise de cuivres, école de musique associative qui constitue aussi un ensemble de cuivres amateur basé dans le quartier Saint-Félix et qui mène, cette année, un projet autour du compositeur Moondog : Une subvention à hauteur de 2 000 euros pour mener ce projet.

Une convention concernant le Studio d'en haut pour une nouvelle création partagée, « Bobbyland ». Et donc la subvention nécessaire pour réaliser cette création partagée.

Enfin, je signale l'annulation d'une subvention pour l'École centrale de Nantes, puisque nous l'avons subventionnée pour une manifestation de culture scientifique et technique qui n'a finalement pas eu lieu. Nous procéderons donc, si vous le voulez bien, à l'annulation de cette convention.

Vous trouverez par ailleurs en annexe une répartition des crédits destinés à l'aide aux activités et aux projets à hauteur de 340 000 euros et concernant près d'une centaine d'associations qui font le tissu et le dynamisme, au quotidien, de la Ville de Nantes et son rayonnement culturel.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Juste sur cette question des politiques culturelles de la ville, pour vous dire que nous avons lu avec beaucoup d'attention le dossier de *Presse Océan*, qui relatait l'absence de cap de la politique culturelle nantaise depuis deux ans ainsi que l'inquiétude des acteurs culturels nantais, qui semble effectivement être montée d'un cran ces derniers temps. Le dossier fait également part d'orientations à venir qui sont rapportées par la presse et



II – 54

qui nous paraissent particulièrement floues : transversalité, coopération, restructuration... Tout cela est assez abstrait et, comme on le dit dans ces cas-là, quand il y a du flou, il y a du mou.

Nous avons noté par ailleurs votre souhait de constituer un grand pôle de culture scientifique, technique et industrielle en développant des croisements avec l'économie, l'enseignement supérieur et la recherche. Ça, ça nous paraît intéressant, toujours un petit peu flou, mais intéressant. Je me permets de vous dire, tout simplement, au sein de cette assemblée, que nous ne prétendons pas avoir le monopole des bonnes idées. Il peut par ailleurs nous arriver d'en avoir quelques-unes de temps en temps. À ce titre-là, la constitution d'un grand pôle de culture scientifique, technique et industrielle nous semble s'apparenter au projet que nous défendons, de création d'un lieu décentralisé... – allez-y, Monsieur Dantec, si vous voulez le dire, dites-le ! – de Cité des sciences et de l'industrie à la Villette. Je vous remercie de le souligner.

Simplement pour vous dire, sur ce point-là, que si jamais, vous cherchez à entrer un peu plus dans le concret sur ces aspects de la politique culturelle, nous sommes à votre disposition pour travailler sur ce projet, qui nous paraît faire sens, parce qu'il est à la croisée d'un patrimoine artistique, littéraire, industriel, fluvial de notre ville, qu'il est aussi tourné vers l'avenir qu'elle dessine aujourd'hui autour par exemple des matériaux composites, ou aussi du numérique, sujet qui, je crois, vous est cher. C'est un sujet qui nous semble porter une vision de Nantes. C'est un sujet qui a été largement soutenu, vous le savez, par les Nantais. Simplement pour vous dire que nous sommes à votre disposition pour construire cette vision culturelle de Nantes, de l'avenir de notre ville, qui, à notre sens, se bâtira autour de quelques projets phares que nous ne voyons pas poindre aujourd'hui.

En parallèle de ce manque de vision, nous regrettons aussi le manque de transparence récurrent concernant les crédits alloués aux associations en général et aux associations culturelles en particulier. Au cours de chaque exercice budgétaire, nous voyons passer des premières, puis des deuxièmes, puis des troisièmes répartitions de subventions.

Tout cela s'ajoute, se cumule, sans que ne soient jamais précisées un certain nombre d'informations importantes. Par exemple, les montants déjà versés aux associations au cours de l'exercice ou les montants versés au titre de l'année N – 1. Il y a un certain nombre de collectivités, je tiens à vous le dire, qui prennent le soin de mentionner ces différentes données pour permettre aux élus de statuer en connaissance de cause sur les subventions accordées aux associations.

Le témoignage de Monsieur Martineau, ces jours-ci, est d'ailleurs assez évocateur, puisque 104 associations culturelles, aujourd'hui, manquent à l'appel concernant le BP 2016 par rapport au BP 2015. Et lorsque l'on s'en étonne, de manière plutôt légitime, notre collègue David Martineau répond : « nous avons des jeux d'écriture budgétaire internes », ce qui est, somme toute, une manière assez politique de dire que personne n'y comprend rien et que c'est assez normal, puisque c'est sans doute en partie conçu pour. Cela vaut d'ailleurs également pour la politique sportive. Je vous charge donc de transmettre à Ali Rebouh, si vous le voulez bien, qui visiblement, a dû partir.

Pour terminer rapidement, outre le fait de compliquer, vous vous en doutez, la vie des élus, enfin, l'analyse des élus d'opposition que nous sommes et qui avons effectivement, parfois, un peu de mal à nous y retrouver, je crois que vous compliquez aussi et surtout la vie des acteurs associatifs culturels, qui sont maintenus dans l'incertitude sur les subventions qui leur seront accordées alors que, vous le savez, leurs projets se construisent et doivent continuer à avancer. Plusieurs d'entre eux nous ont d'ailleurs fait part de leur inconfort, voire de leur inquiétude sur ce sujet.

Pour conclure, je voulais vous informer, Madame le Maire, qu'après avoir mentionné à plusieurs reprises, au sein de cette assemblée, ces difficultés et ce manque de transparence que nous constatons de manière récurrente, nous solliciterons prochainement, comme nous le permet l'article L.2121-22-1 du Code général des collectivités territoriales, la constitution d'une mission d'information et d'évaluation sur cette thématique spécifique que constituent les modalités de soutien aux acteurs associatifs dans notre ville.

Je vous remercie.



II – 55

**Mme le MAIRE** – Merci. Gildas Salaün.

**M. SALAÜN, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire, je voulais simplement répondre à Madame Garnier et tout d'abord, vous remercier pour l'intérêt que vous portez à la création de ce pôle lié à la culture scientifique et technique. Mais ensuite je dois vous avouer que si vous reprochez le manque de vision, pour ma part, je vous répondrai : « manque de connaissance ».

Avant de demander une décentralisation d'un équipement parisien, sachez que ce pôle a avant tout pour ambition de créer des synergies et de valoriser des équipements qui existent déjà, des équipements dans ce domaine de la culture scientifique, technique et industrielle, en particulier le Muséum d'histoire naturelle, l'un des plus importants du grand Ouest, le Planétarium, qui est l'un des plus anciens de France, le programme Séquoia, dont nous parlions tout à l'heure avec Myriam Naël, qui, lui aussi, est un équipement extrêmement important et qui valorise cette culture scientifique et technique auprès du public scolaire.

L'un des enjeux est aussi de promouvoir les croisements entre science et société et donc, de permettre aussi aux habitants, aux citoyens, de rencontrer les labos et notamment, ceux de l'Université de Nantes et des grandes écoles.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Madame Garnier, comment dire ? Je serais vous, je serais un peu plus modeste sur ces questions qui peuvent être rapportées sur le besoin légitime des acteurs de comprendre le cap, d'être en dialogue avec les élus et de comprendre les politiques qui se mènent. Vous voyez peut-être ce que je veux dire, mais en tout cas, nous sommes nombreux à attendre de pouvoir avoir un rendez-vous avec vous pour comprendre exactement quelles sont les politiques et quelles sont les initiatives qui seront menées à la Région.

Nous comprenons bien que l'élection, au mois de décembre, ne facilite pas l'exécution budgétaire et donne un certain nombre de délais, mais c'est vrai que si j'étais vous, je serais un peu prudente sur le sujet, parce que parfois, quand on essaie de lancer un boomerang, il arrive que le boomerang revienne, et qu'il revienne en ayant pris de la vitesse.

Mais sur le fond, cette question du cap, c'est une question absolument indispensable parce que vous le savez, pour la municipalité, depuis maintenant de très nombreuses années, la culture, comme pour les Nantais, fait partie de notre ADN, elle fait partie de notre quotidien. Elle fait partie, avec l'éducation, des priorités qui doivent permettre de construire sur des piliers solides les questions de démocratisation culturelle, de rayonnement culturel, de quotidienneté, de singularité des propositions.

Pourquoi aller chercher à copier ou à faire venir des projets d'ailleurs quand on a chaque jour autour de notre table des Nantais qui proposent des projets *made in Nantes*, des projets ambitieux, singuliers, qui sortent de l'ordinaire et qui n'ont rien à envier aux qualités qui sont proposées par ailleurs ? C'est cela, la politique culturelle que nous menons à la Ville et que nous continuerons très largement de mener.

Sur la question que vous abordez du manque de transparence soi-disant récurrent des politiques culturelles, je préciserai quand même que les membres de la commission culture que j'ai l'honneur de présider sont plutôt d'un avis assez différent, puisqu'ils m'ont fait part individuellement, de façon très rapprochée, de leurs remerciements d'avoir pu expliquer le fonctionnement des budgets culturels.

Il est vrai que nous sommes dans une année où, avec les transferts à Nantes Métropole, comparer les choses « pro forma », comme le diraient les comptables, n'est pas simple et que le journaliste qui a réalisé l'article avait quelques difficultés à comprendre la logique. Vous n'imaginez bien évidemment pas que les cent et quelques associations qui seraient manquantes dans l'article venaient d'autre chose que du fait que si nous votons cette délibération, nous voterons, avec un petit décalage de calendrier entre une année et une autre – cela arrive dans les collectivités –, cette répartition qui montre, encore une fois, de plus notre engagement dans les politiques culturelles.

Je signale quand même que rares, voire très rares, voire très, très rares sont les collectivités qui, comme la nôtre, ont à la fois un budget culturel extrêmement ambitieux et qui continuent, dans les

II – 56

situations délicates que nous connaissons, du point de vue budgétaire, comme toutes les collectivités, à maintenir cette ambition, à maintenir ces budgets culturels, certes avec un certain nombre de redéploiements. Qui peut imaginer que la vie culturelle ne serait pas, comme d'autres vies, avec des projets qui voient leur terme et d'autres qui naissent ?

Nous, nous souhaitons être dans cet équilibre de pouvoir continuer à faire vivre les projets qui, au quotidien, servent ce cap culturel et puis, de pouvoir accompagner de nouveaux projets – il y en a quelques-uns dans la délibération d'aujourd'hui – pour que la singularité de notre ville, que sa créativité, que ses artistes et que les Nantais se trouvent bien à l'aise dans la ville.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Madame Garnier, pour une très rapide intervention.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Très rapidement, pour dire à mon collègue, David Martineau, que je me ferai un plaisir de le rencontrer, évidemment. Vous ne m'aviez pas sollicitée oralement au cours de nos nombreuses rencontres par ailleurs, mais vous choisissez de le faire ce matin. Pourquoi pas ? Je suis ravie de l'accepter ce matin également.

Merci pour le boomerang, Monsieur Martineau. Je pense qu'il serait intéressant, effectivement, que vous veniez voir comment cela se passe dans d'autres collectivités, qui ne sont pas forcément situées à l'autre bout du monde. Par ailleurs, en termes également de maintien des budgets culturels à Nantes, je m'en réjouis. Là aussi, de la même manière, et vous le savez, au niveau de la Région des Pays-de-la-Loire. Je sais qu'il est toujours très bien de dire que la gauche fait de la culture et que la droite casse la culture. Pas de chance : nous maintenons aussi ce budget, et je crois que cela doit nous permettre de travailler de manière intelligente avec cette même ambition.

**Mme le MAIRE** – Merci, même si je ne saisis pas bien la formule « pas de chance ». Nous sommes là pour travailler au titre de l'intérêt général, mon état d'esprit est clair de ce point de vue. Que ce soit avec le Département ou avec la Région, notre état d'esprit doit être de faire valoir l'intérêt général. Quand il y a des actions convergentes qui permettent de soutenir nos priorités et la culture, personnellement, je m'en réjouis plutôt. Je ne dirai donc pas « pas de chance », mais au contraire, je salue le fait que nous puissions avancer ensemble.

Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

*EPCC Pôle d'enseignement supérieur vivant Bretagne Pays-de-la-Loire – Modification des statuts – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Je crois que ce sera une illustration parfaite de la façon dont nous n'envisageons pas le « pas de chance », mais le « par chance », avec la coopération entre différents établissements sur cette délibération concernant le pôle d'enseignement « Pont supérieur » du spectacle vivant, pôle qui regroupe en son sein l'État, deux Régions (Pays-de-la-Loire et Bretagne), quatre villes, Nantes, Rennes, Angers, Brest, trois universités, Rennes 2, Nantes, Angers.

Il permet de former au plus haut niveau des danseurs, des acteurs et bien évidemment des musiciens, avec pour objet, comme le dit parfois son directeur, non pas de former de futurs OS de la culture, mais des artistes qui pourront, ensuite, embrasser l'ensemble des métiers de la culture et relayer le rôle de l'artiste, à la fois dans des carrières personnelles, mais aussi au cours de leurs actions ou leur carrière de formations qu'ils auront à mener.

La délibération, je vous fais grâce de sa présentation parce qu'elle est un peu technique, pour tout vous dire. Elle consacre des changements de statuts de cet établissement public, statuts qui ont été discutés depuis maintenant de nombreux mois entre les différents et nombreux partenaires dont je vous ai donné la liste tout à l'heure et qui permettent aujourd'hui à ce Pont supérieur, hébergé dans son nouvel écrin, que nous avons inauguré il y a maintenant quelques mois, bâtiment partagé entre le Conservatoire et le Pont supérieur, de mener aujourd'hui cette activité reconnue au plan local, évidemment, mais aussi au

**II – 57**

plan national et même aujourd'hui, au plan international, dans la formation des artistes de demain, avec cette idée de défendre à l'ouest une vision toujours singulière et toujours plus performante de la culture.

Je vous remercie, Madame Garnier, d'avoir accepté ma demande de rendez-vous. J'ai peur que mon épouse s'inquiète, entre les demandes de rendez-vous, le fait que vous disiez que nous nous rencontrons si souvent... Je vais la rassurer et lui dire que nous sommes plutôt dans le poisson d'avril. Je vous rencontre en effet parfois, mais j'ai l'occasion de rencontrer d'autres personnes. En tout cas, ce sera avec plaisir que nous pourrions échanger sur ces questions.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Je dirai à Monsieur Martineau qu'il reste le boomerang pour rassurer votre épouse.

**Mme le MAIRE** – Je vous propose, peut-être, d'en revenir au statut de la délibération, si vous le voulez bien. Je repose donc le vote.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mmes Garnier et Guerra.*

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

*Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions et tarifs – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Cette délibération concerne les équipements en régie et comprend deux points. Le premier concerne les droits de scolarité au Conservatoire pour l'année 2016-2017, avec une augmentation des droits de proposée de 2,5 %, avec bien évidemment, comme d'habitude dans le cadre de ces politiques tarifaires municipales, un travail de réévaluation du quotient familial pour permettre à tout un chacun, étant donné nos tarifications, de pouvoir continuer à accéder, à des prix modiques, à ce Conservatoire, qui, je vous le rappelle, réunit plus de 1 800 élèves à Nantes et a été le fer de lance de l'apprentissage de la pratique amateur dans notre ville.

Ensuite, une convention d'acquisition entre le Muséum et Monsieur Christo Meyer concernant une tranche de la brèche d'impact de Vredfort, en Afrique du Sud. En quelques mots, et vous m'excuserez de ne pas m'étendre et de laisser les spécialistes juger de l'intérêt de cette acquisition, il s'agit d'une roche qui est un échantillon absolument exceptionnel, résultat de l'impact d'une météorite d'un diamètre considérable, entre 5 et 15 km, sur la Terre. Cette brèche d'impact a à la fois un côté spectaculaire mais aussi un côté scientifique d'intérêt majeur. Nous vous proposons donc d'acquérir cette brèche d'impact par cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Stéphanie Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Merci. Je ne vais pas vous parler de la météorite, mais de l'augmentation des tarifs. +2,5 %, augmentation que l'on retrouve également dans la délibération n° 33 sur les locations des salles de spectacles et que vous justifiez, je vous cite, par « la conformité au taux directeur d'évolution des tarifs de 2,5 % et aux orientations de la note de cadrage budgétaire pour le budget 2016 ».

Nous voilà encore dans les hausses de tarif, qui font suite à toutes celles que nous avons vu passer : les hausses de tarif de la TAN, etc.

Par curiosité, je suis allée rechercher le taux d'inflation à fin février. Cumulé sur un an, il est à – 0,2 %. Nous avons donc deux mondes qui cohabitent : le monde marchand, où, il ne faut pas se voiler la face, les prix baissent, et le monde public à Nantes, où les prix continuent d'augmenter. Comment voulez-vous que notre économie fonctionne ? Avec les prix qui baissent dans le monde marchand, les salaires sont bloqués, et parallèlement, les citoyens doivent déboursier plus pour accéder au service

II – 58

public. Double peine : les impôts augmentent, pour les citoyens comme pour les entreprises. Il n'est pas possible de continuer sur ce mode de fonctionnement schizophrène qui tue notre économie française à petit feu et derrière, tout espoir de diminution du chômage.

Vous allez dire que vous ne comprenez pas le lien. Si, il y a un lien très clair.

Dans vos paroles, vous dites avoir fait de l'emploi votre priorité. Dans les faits, vous générez le contraire. Nous reconnaissons la difficulté à mettre en œuvre cette politique qui demande du courage, mais c'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens. Entreprises et citoyens n'ont pas eu d'autre choix que de s'adapter. Notre collectivité, si elle veut réellement permettre le développement de l'économie et lutter contre le chômage, doit participer à cet effort, ce qu'elle ne fait pas aujourd'hui.

Vous indiquez tout à l'heure que le monde change, vous nous le rappelez. Nous en avons bien conscience. Mais vous continuez à appliquer vos vieilles recettes d'antan.

Nous voterons donc contre cette résolution en raison de cette hausse de 2,5 %.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Je veux bien que nous ayons des discours théoriques sur ces questions de hausses tarifaires, qui sont d'ailleurs annoncées, qui, comme c'est indiqué dans la délibération, font partie des éléments du budget. Ce qui m'intéresse, c'est la réalité, parce que le débat économique, nous pourrions l'avoir. Si je me permettais d'être taquin, dans une économie européenne qui est plus sous risque de déflation qu'autre chose, finalement un prix qui augmente pourrait être vu aussi comme un élément de relance économique. Mais je sais que c'est une taquinerie. Oubliez cette taquinerie : je reviens à la réalité.

La réalité, aujourd'hui, c'est que nos tarifications, au Conservatoire comme ailleurs, permettent en effet de mener des projets ambitieux. La part des recettes propres des conservatoires est très faible. Elle permet à chacun de continuer d'accéder au Conservatoire grâce à la tarification qui est proposée pour les personnes les plus modestes. Nous avons évidemment une attention particulière, au Conservatoire comme ailleurs, sur des situations spécifiques de certaines familles et aujourd'hui, la politique tarifaire du Conservatoire est et demeure très largement inférieure à la politique tarifaire proposée par de nombreuses écoles de musiques et autres propositions.

D'une certaine façon, je veux bien que l'on parle de macro-économie, ici, mais ce qui m'intéresse, moi, c'est le quotidien des Nantais, et le quotidien des Nantais fait que cette politique tarifaire et les avantages tarifaires auxquels peuvent avoir accès les uns et les autres permettent aux uns et aux autres d'avoir accès à l'un des meilleurs établissements de France dans ce domaine, aux meilleures formations, aux meilleurs instruments et aux meilleures conditions. Je crois que c'est cela qui doit nous importer avant tout.

**Mme le MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Je complète juste ce que vient de dire David. Madame Houël, nous nous retrouvons avec plaisir en commission des finances. On ne peut pas à la fois vouloir le meilleur service, que vient de décrire David Martineau, ne jamais vouloir que les impôts augmentent, ne pas vouloir que la ville se développe et refuser les augmentations tarifaires. Il y a un moment où il faut prendre en compte la réalité de l'augmentation des coûts.

Ensuite, la question est de savoir si le service, en l'occurrence, de formation musicale, est accessible à tous. La réponse est oui, parce que la tarification en fonction de la situation réelle du revenu des familles a été d'ailleurs récemment revue vers plus d'équité. Est-ce que le tarif payé par les familles couvre la réalité du coût ? Évidemment non, et de très, très loin, en ce qui concerne le Conservatoire.

Cela veut dire que chaque fois que pour des raisons qui peuvent être compréhensibles, nous disons que nous n'augmentons pas les tarifs et que nous ne les augmentons pas en fonction de la réalité de l'augmentation du coût du service, c'est le contribuable qui le prend en charge. Notre rôle est de veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre l'accès pour tous aux services culturels, en l'occurrence, le financement par l'utilisateur et le financement par le contribuable. Dans le cadre du Conservatoire, je pense que ce taux

**II – 59**

directeur que nous avons voté, de 2,5 %, pour l'augmentation de l'ensemble de nos tarifs correspond à une réalité économique qui fait que ce que l'Association des maires appelle « le panier du maire » augmente plus vite que l'inflation générale. C'est une réalité.

Il nous faut bien faire le choix, si nous voulons conserver et le Conservatoire et sa qualité de service et le nombre d'élèves accueillis et la tarification solidaire qui permet à des familles aux revenus très modestes de faire bénéficier leurs enfants d'une formation musicale de très haut niveau. Eh bien, si nous voulons garder tout cela, il faut avoir le courage, au moment du budget, de dire quelle est la part de financement accordée au Conservatoire et quelle est la part d'effort demandée aux usagers, dans des périodes où nous faisons tous des efforts et où, dans la gestion municipale, les efforts sont nécessairement répartis entre tous les acteurs.

**Mme le MAIRE** – Stéphanie Houël et Julien Bainvel.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Permettez-moi de m'inscrire en opposition à ce que vous dites. Dans les entreprises, les tarifs ont baissé, mais ce n'est pas pour cela que le service a baissé. C'est justement là qu'est la difficulté. Madame le Maire, vous parlez souvent d'innovation, d'agilité, et c'est là qu'elle se situe. Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Oui, très rapidement. Je crois qu'effectivement, Pascal Bolo a raison : c'est une question de choix. Je pense simplement que l'on ne peut pas tout dire, et en général, pendant la campagne, et faire le contraire après l'élection. La réalité est que tous les tarifs augmentent, que les impôts augmentent et qu'au final, ce sont toujours les mêmes qui paient : ce sont les Nantais, désolé de vous le dire. À un moment donné, il y a des choix à faire et ces choix peuvent aussi porter sur d'autres modalités de réaliser des économies pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui paient, au final, à savoir les Nantais. La réalité est très claire.

**Mme le MAIRE** – Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Madame Houël, la comparaison entre une entreprise et un service public, notamment dans le domaine culturel, trouve là effectivement sa limite. Nous ne sommes pas dans les mêmes schémas, nous ne sommes pas dans le même modèle économique, pour parler très précisément et donc, cette comparaison n'a pas lieu d'être et ne peut pas avoir lieu, parce que les objectifs ne sont tout simplement pas les mêmes, que les structures ne sont tout simplement pas les mêmes et qu'au bout d'un moment, cette idée selon laquelle le service public pourrait être géré complètement comme une entreprise, c'est une idée fautive. Cela n'existe pas.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. SEASSAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

*Politique de la Lecture publique et du livre – Création de la Maison Fumetti – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. SEASSAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. En préambule, je voudrais quand même exprimer une petite inquiétude, face à une musique qui pourrait se développer et qui viserait, en mettant l'accent sur la culture scientifique et technique, à l'opposer aux autres formes d'art, ce qui n'aurait évidemment pas de sens, de la même manière que l'on ne pourrait pas opposer le patrimoine et sa grande richesse aux créations plus actuelles.

D'autant plus que nous avons un patrimoine, pour utiliser ce mot, ici, dans la ville, qui s'appelle Les Utopiales, où nous arrivons à lier un imaginaire sans limite, qui va de Jules Verne aux surréalistes, à la science-fiction, puisque c'est son objet, à la culture scientifique et technique, puisque nous avons un astrophysicien qui préside l'association. Ce qui a fondé d'ailleurs la décision du Conseil régional de le subventionner sur la ligne budgétaire de la culture scientifique et technique. On peut lier les deux, on

II – 60

peut débattre des améliorations peut-être nécessaires, mais attention à ne pas créer des oppositions, qui, selon moi, deviendraient dangereuses.

Un mot sur le festival Atlantide, avec un succès, de nouveau cette année, avec 12 % de visiteurs de plus, 17 % de chiffre d'affaires pour nos libraires. Ce qui est une bonne nouvelle, une bonne irrigation et un bon résultat des initiatives dans la ville, des journées scolaires, de la journée professionnelle. C'est donc un festival qui a trouvé sa place, son identité et qu'il convient de continuer d'améliorer.

Un mot également sur le succès de nos Lectures voyageuses, dans le tram, en marge de la Journée de la francophonie, qui ont encore très bien fonctionné. Il s'agit de télécharger des livres sur son téléphone portable, en l'occurrence les cinq livres proposés au prix des Cinq Continents. 13 000 téléchargements et 12 500 pages vues : cela nous encourage à reproduire ce type d'initiatives.

Il est proposé, dans cette délibération, un volet relatif au développement des activités de la Bibliothèque municipale, avec un premier avenant aux conventions passées avec les différents établissements : l'Inspection académique, la Direction diocésaine et l'école Diwan sur la fourniture de livres en BCD. Je rappelle qu'il s'agit tout de même de 500 livres par école, mis à la disposition par la Bibliothèque municipale, ce qui est tout à fait considérable.

Il s'agit dans les conventions qui vous sont proposées (nous avons un fonctionnement en renouvelant tous les quatre ans l'ensemble du fonds) de ne pas systématiser et de permettre un suivi plus régulier, un travail de médiation plus régulier, un lien plus régulier entre les bibliothécaires et les écoles. C'était notamment un souhait exprimé par les enseignants, qui avaient parfois du mal à prendre connaissance du fonds, lorsque plusieurs centaines de livres arrivent tous les quatre ans.

Ensuite, une convention entre l'Institut des Hauts Thébaudières et l'association Poinçon Clown autour du pôle « Lire autrement » de la médiathèque Floresca Guépin, qui est spécialisée dans l'accès de publics en situation de handicap. Il s'agit là de permettre l'adaptation de livres pour la jeunesse en braille. J'ajoute que l'association Poinçon Clown peut traduire en braille tout type de documents, sur un petit volume et à l'unité, c'est bon à savoir, pour permettre aux personnes déficientes visuelles d'avoir accès à l'ensemble des productions écrites.

Il y a ensuite cette avancée dans le dossier de la Maison Fumetti, dont j'ai déjà beaucoup parlé. Je vous invite d'ailleurs à prendre connaissance de la revue *Place publique*, dont la dernière édition est consacrée à la bande dessinée à Nantes, mais aussi à Saint-Nazaire, et qui fait un beau panel de la richesse de cette scène, de son histoire dans notre ville et qui traite évidemment du dossier de la Maison Fumetti. Le lieu ouvrira donc en septembre.

Les travaux seront livrés en juin et l'été nous permettra d'installer les collections de la Bibliothèque municipale, qui restera ouverte, avec une offre pluraliste, mais aussi aux auteurs de BD de s'installer et de nous préparer une belle exposition pour la rentrée. Je veux, à ce stade, exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à tous les services qui ont travaillé sur le projet.

On parle parfois, en caricaturant, de pesanteur de l'administration. Là, il y a eu une mise en mouvement rapide autour d'un beau projet : un lieu évidemment pour les Nantais, pour le quartier, pour le territoire et au-delà de Nantes, puisque je crois savoir que d'autres institutions sont intéressées et conventionneront aussi avec la Maison Fumetti pour proposer de découvrir cet art, proposer aussi un parcours créatif aux scolaires, aux enfants, aux écoliers de Nantes. La Bibliothèque municipale restant ouverte à la Manufacture avec un fonds pluraliste, elle disposera aussi d'un fonds dédié plus fort pour la bande dessinée.

Ce sera aussi un lieu pour les artistes, pour les auteurs, un lieu à la hauteur de ce qu'ils vivent, avec une enquête sur leurs conditions de travail réalisée par les États généraux de la BD et rendue à Angoulême, qui faisait état de chiffres très inquiétants. Ce sera un lieu ressource, adapté aux réalités de ce métier et de ces pratiques artistiques. J'en profite pour annoncer que le Président des États



**II – 61**

généraux de la BD, Denis Bajram, réalisera l'affiche des prochaines Utopiales. C'est une bonne nouvelle pour la ville et nous en attendons beaucoup.

Je crois qu'à ce stade, quand on fait confiance aux acteurs, que l'on accompagne un projet et que l'on favorise la liberté de création, on peut obtenir de beaux résultats. Notre rôle, ici, au-delà du conventionnement, avec ce que nous demandons pour le territoire, à la Maison de la BD, s'arrête là et la liberté de création et de ligne éditoriale est absolument totale pour l'association, que je vous propose de financer à hauteur de 30 000 euros, puisqu'elle est désormais constituée, depuis l'automne.

Elle rassemble des libraires, des auteurs, des acteurs associatifs. Elle est présidée par trois présidents Nantais, auteurs confirmés, comme Cyril Pedrosa, Gwen de Bonneval et un illustrateur talentueux, enseignant à l'école des Beaux-Arts, qui s'appelle Tanguy Jossic. Il s'agit donc de financer leur activité, maintenant que l'association est créée, avec des rencontres d'auteur, une exposition en mai, à Stereolux, qui s'appellera Papiers sonores, le festival Fumetti, qui aura lieu début juillet à la Maison de quartier du Champ-de-Mars et bien sûr, la grande exposition de l'ouverture, à la Bibliothèque de la Manufacture, en septembre. C'est pourquoi je vous propose d'attribuer dès aujourd'hui cette somme de 30 000 euros à l'association.

Enfin, une convention de coproduction entre le Conservatoire et le Théâtre universitaire. Il s'agit d'un programme d'insertion professionnelle pour les élèves du Conservatoire ayant obtenu le diplôme d'études théâtrales, qui permet de diffuser au TU deux créations et quatre représentations lors d'un festival pour un programme appelé « Initiales ». Le montant du programme s'élève à 18 500 euros.

Enfin, vous retrouvez le soutien aux associations œuvrant dans le domaine du livre et de la lecture. Elles sont peu nombreuses, mais je ne les cite pas toutes, à part, peut-être, pour évoquer Impressions d'Europe, qui traitera, à l'automne, de rencontres littéraires espagnoles pour les 500 ans de la publication de *Don Quichotte*, qui méritaient d'être évoquées, ou des associations d'aide à la lecture dans la rue comme Nantes lit dans la rue et le Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Nantes, qui agit sur le quartier de Malakoff.

Une dernière aide pour cette année zéro dans la bande dessinée, pour le festival les Crayonantes, à hauteur de 1 500 euros.

Une aide à l'association ÉthicA, qui avait dû reporter sa programmation en novembre suite aux attentats et qui a fait salle comble pour sa programmation Question(s) d'éthique au Lieu unique et enfin, à l'Écume des mots, qui travaille autour des plantes dans la ville.

Merci de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Rio.

**Mme RIO, Conseillère municipale** – Merci. Madame le Maire, puisque cette délibération est l'occasion de soutenir une convention de coproduction entre le Conservatoire et le Théâtre universitaire de Nantes, je voudrais que nous nous arrêtons un instant sur ce dernier.

Nous savons, hélas, par la presse, par les acteurs culturels et les étudiants, que le Théâtre universitaire est en très mauvaise posture. Son directeur est parti il y a maintenant un an. Il a heureusement laissé une saison artistique complète pour l'année 2016. Les 15 000 spectateurs annuels qui se rendent au TU seront certainement encore fidèles cette année à la programmation.

Un audit payé 32 000 euros a été rendu en janvier dernier, qui suggérait, entre autres, d'adosser le TU au LU. Derrière cette proximité onomastique, faut-il comprendre que la spécificité du Théâtre universitaire va disparaître ? Va-t-elle être absorbée ?

Nous souhaiterions en savoir davantage sur l'avenir de cette structure subventionnée à plus d'un million d'euros, tous bailleurs confondus.

Je vous remercie. Nous voterons cette délibération.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Mauduit.



II – 62

**M. MAUDUIT, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Mon cher Aymeric Seassau, je voudrais revenir sur le projet de la Maison Fumetti. Au nom du groupe socialiste, républicain et démocrate, je « plussoie » fortement ce projet. La BD, érigée depuis le début des années 1980 comme un art majeur par nos politiques culturelles, subsiste comme un art populaire d'envergure internationale qui conquiert de plus en plus le cœur des Français, petits et grands. Un Français sur deux lit régulièrement des bandes dessinées, comics, mangas, romans graphiques, etc., et aujourd'hui, sur les écrans, la BD devient digitale. Même si elle l'était déjà sur le papier, elle le devient sur l'écran.

Elle perd au fil du temps son image d'Épinal de simple et futile divertissement pour les masses. Le général de Gaulle lui-même, en son temps, confiait à André Malraux, dans un grand moment de lucidité et de dépit : « mon seul rival international, mon cher André, c'est Tintin ». Jean-Luc Godard disait que nous étions les enfants de Karl Marx et de Coca-Cola. J'ajouterai dans ce domaine que nous sommes les enfants et petits-enfants de Pif, le chien et de Batman, le chevalier noir, les petits frères et petites sœurs de Charlie Brown, sans oublier Quick et Flupke, nos éternels gamins de Bruxelles.

Il faut tenter de franchir les allées engorgées de nos librairies spécialisées, de nos médiathèques, de nos festivals, d'Atlantide aux Utopiales, comme tu le disais, Aymeric, pour comprendre l'engouement que la BD provoque auprès des Nantais. La BD *made in Nantes*, c'est une belle alchimie : auteurs, éditeurs, libraires, lecteurs BDphiles en tout genre, sans oublier les agents passionnés de nos médiathèques... La BD, une fenêtre de ré-enchantement culturel de notre monde mais qui connaît des idées noires à ses heures de solitude. Je ne relaterai pas ici les difficultés, voire le destin tragique de nombre de grands dessinateurs français, franco-belges, américains.

La Maison Fumetti est un projet collectif construit avec des acteurs sous la bienveillance de notre adjoint à la lecture publique, une maison en forme de case, la première d'une première planche d'un album qu'il reste à dessiner et à écrire de manière collective avec les Nantais, que nous invitons à venir faire avec nous « des bull's, des Wip !, des Clip !, des Crap !, des Bang !, des Vlop !, des Zip !, Shebam !, Pow !, Blop !, Wizz ! »

**Mme le MAIRE** – Merci. David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Je n'ai pas prévu de chanter, pour poursuivre dans cette veine. Je voudrais juste dire quelques mots sur la question du Théâtre universitaire et dire à Madame Rio que quelquefois, il ne faut pas être comme Lucky Luke : il ne faut pas vouloir tirer avant d'avoir réfléchi.

Ce Théâtre universitaire est un des lieux qui nous tient extrêmement à cœur, à Nantes. Nous avons la chance d'avoir un des très rares théâtres universitaires de France à avoir conservé une capacité d'agir, une spécificité, la capacité de résonner avec le public qui l'entoure. Bien évidemment, nous en sommes extrêmement soucieux, à la Ville. Vous avez dit que les différents financeurs du Théâtre universitaire finançaient celui-ci à hauteur d'1 million d'euros. Je rappelle que la Ville, elle, est partie prenante pour 400 000 euros et est le premier financeur de ce Théâtre universitaire. Nous sommes évidemment très attachés à la pérennité du Théâtre universitaire.

Dans les conditions que connaissent les uns et les autres, il a en effet été nécessaire de se réinterroger sur deux questions, auxquelles l'audit nous a aidés à répondre. Un : comment garantir la pérennité de ce Théâtre universitaire ? Et deux : comment faire en sorte que le « U » d'universitaire continue de bien rayonner et ne se retrouve pas, avec la force de l'habitude et un projet qui pourrait avoir évolué, dans un théâtre comme un autre ? Mais bien dans ce théâtre qui mène un projet singulier, un projet où à la fois, l'ambition culturelle continue d'être là. Mais aussi, parce que l'on est en prise avec le monde universitaire, et cela fait partie de l'importance de son positionnement, où l'on donne accès aux étudiants et aux jeunes à des expériences sensibles artistiques, et également, où l'on travaille avec les chercheurs sur les meilleures façons de répondre à la sempiternelle question, à laquelle nous ne nous résolvons pas à ne pas répondre, de la démocratisation culturelle et des voies pour aller plus loin.

L'audit a permis de répondre à ces questions : que les nombreuses collectivités et institutions autour de la table – l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, la DRAC – puissent réaffirmer ensemble, réorganiser, réinventer un projet pour ce Théâtre universitaire. Pour ce qui est des suites, vous avez lu, dans la presse, que l'audit propose un certain nombre de pistes, qui sont là pour garantir la pérennité du Théâtre universitaire. Aujourd'hui, il est évidemment trop tôt pour en parler, parce que l'on ne fait pas un

**II – 63**

Théâtre universitaire sans l'Université. Ce serait d'abord une erreur stratégique fondamentale et cela n'aurait aucun sens, et je vous rappelle que par effet de calendrier, Monsieur Olivier Laboux a été élu président de l'Université seulement hier. À la suite de l'audit, un petit temps est pris aujourd'hui pour pouvoir poursuivre et répondre à la question qui se pose. C'est une question pragmatique : quelle sera la meilleure façon, la meilleure gouvernance qui permettra à la fois de garantir ce projet ambitieux, de garantir la singularité du Théâtre universitaire à Nantes, dans des conditions financières acceptables et durables ? Avec, évidemment, une forme de gouvernance qui devra laisser une place très importante, la première, au monde universitaire, au sein de la gouvernance du futur projet.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Martineau pour le Théâtre universitaire.*

Je vous propose de passer une dernière délibération avant la pause déjeuner. Comme vous l'aurez compris, et Aymeric Seassau l'a rappelé, notre vision de la politique culturelle est globale : patrimoine, grands projets, petits projets, création, diffusion, capacité à valoriser les talents locaux, mais capacité aussi à amener des talents extérieurs à Nantes. Je vous propose donc de terminer le pan culturel prévu aujourd'hui avec la délibération portée par Olivier Chateau, la délibération 24.

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

*Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Il s'agit en effet de valoriser un certain nombre d'acteurs importants dans le domaine du patrimoine. Tout d'abord, avec des associations qui œuvrent dans le domaine du patrimoine maritime, fluvial et technique nantais sur des aides à la restauration, avec un montant de subventions de 21 960 euros, répartis, comme indiqué dans le tableau en annexe, entre les associations La Cale 2 l'île, l'Association des Bateaux du port de Nantes, l'ABPN, le Centre culturel maritime de Nantes, Nantes Marine et Tradition et l'Amicale du Super Constellation. Il s'agit de bateaux et d'un avion classés monuments historiques ou labellisés d'intérêt patrimonial. Il vous est proposé de soutenir ces associations.

Également, un complément de subvention pour l'association Nantes Renaissance, qui œuvre dans la préservation et la valorisation du patrimoine, suite à une erreur. Sur le Conseil municipal de décembre, il y avait bien un budget de soutien prévu de 23 750 euros. Il s'agit de compléter la subvention telle qu'elle a été envisagée à l'origine, avec un complément de 5 925 euros qui vous est proposé.

Le domaine du soutien à la pierre : aide à la restauration du patrimoine pour un montant de 82 577,34 euros. Il s'agit à la fois d'aide à la pierre et d'aide au diagnostic avec la liste des bénéficiaires qui vous est rappelée : ce sont les différentes propriétés et copropriétés mentionnées dans la délibération.

Autre point, le renouvellement de la convention de dépôts d'objets du Musée d'histoire de Nantes, le Château des Ducs, et le Département de Loire-Atlantique, le Musée Dobrée. Ce sont des objets qui sont déjà dans nos collections par le biais d'une convention de dépôt. À la demande du Département, il s'agit de renouveler les dispositions de la convention, qui était ancienne. Il est donc proposé de la renouveler pour une durée de cinq ans. Il vous est proposé l'acquisition, dans le cadre de l'enrichissement de nos collections, en particulier les collections du XX<sup>e</sup> siècle, d'un drapeau rouge de manifestation daté de 1936 du syndicat Confédération générale du travail des Postes et télécommunications de Loire inférieure. Nous pouvons l'acquérir pour la somme de 2 800 euros et il enrichira les collections du Musée d'histoire de Nantes.

Je termine avec deux dossiers importants. Notamment l'organisation de la Journée de commémoration, des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition du 10 mai prochain. C'est toujours un événement important à Nantes. Nous avons renouvelé l'organisation de cette journée cette année par un appel à projets. Je salue mon collègue, Gildas, Salaün, qui a travaillé avec moi sur ce sujet pour

**II – 64**

renouveler cette journée. Nous avons procédé par appel à projets et sélection de projets. Un jury a examiné les différentes propositions. Il vous est donc proposé aujourd'hui, pour un montant de 9 000 euros, de soutenir les projets proposés par les associations ÉthicA, l'association culturelle de Bonne Garde, les Anneaux de la mémoire, Kraken, la Compagnie Frasques et la FAL 44, pour de nouveaux projets proposés pour cette journée du 10 mai.

J'en profite pour vous préciser que le thème retenu cette année est la lutte contre l'esclavage et le combat contre le racisme, avec deux invités d'honneur principaux : Isabelle Boni-Claverie, une scénariste et réalisatrice qui viendra pendant plusieurs jours présenter son travail et dialoguer notamment avec les jeunes, puisque c'est un volet important de cette organisation du 10 mai, c'est le travail avec les collégiens et les lycéens et le passage de cette mémoire importante pour notre Ville. La présence également de Michel Wiewiorka, le sociologue, qui sera également présent sur ce temps fort du 10 mai.

Je souligne, puisque le Mémorial est évidemment à l'honneur à cette occasion du 10 mai (et on ne le sait peut-être pas assez), que nous avons de nombreuses visites au Mémorial. Hier encore, le grand bassiste jazzman Marcus Miller était présent et a visité le Mémorial. C'était un moment très touchant pour lui, qui s'intéresse beaucoup à ces questions, notamment des droits de l'homme et de l'esclavage. Nous avons aussi, il y a quelques jours, la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, qui était présente et qui a visité le Mémorial avec Madame le Maire. C'était aussi un temps fort et c'est le moyen de rappeler le rayonnement de Nantes également sur ce sujet important et le message que porte la Ville en matière de droits de l'homme.

Le dernier point de la délibération concerne l'organisation d'une grande fête populaire, à partir du 4 juin prochain, à l'occasion à la fois des 120 ans du Belém et d'une grande fête autour de la Loire. C'est dans la suite de ce qu'évoquait Bassem Hasseh, au début de notre Conseil, sur le dialogue citoyen et le grand débat sur la Loire, puisque l'une des grandes attentes formulées par les habitants était d'organiser un événement nautique et culturel sur la Loire.

C'est un des engagements pris dans les conclusions de ce grand débat, l'engagement n° 8, qui a été pris par Nantes Métropole. Nous avons donc une traduction rapide, concrète de cet engagement autour d'une proposition, faite par l'Association culturelle de l'été, d'un grand temps fort autour du Belém, autour du port et de la Loire. Cet événement aura lieu du 4 au 11 juin prochain. Je vous donne rendez-vous pour les Débords de Loire, cette nouvelle fête autour de la Loire. Il s'agit donc d'approuver la convention qui est passée avec l'Association culturelle de l'été et le montant de subvention de 50 000 euros pour cette édition.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de MM. Martineau, Mauduit et Junique et de Mme Rodriguez pour l'Association culturelle de l'été.*

Je vous propose de faire la pause déjeuner et de nous retrouver ici à 14 h 15.

La séance est suspendue à 13 h 15.

La séance est reprise à 14 h 30.

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

*Plan local d'urbanisme métropolitain – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)*

**Mme le MAIRE** – Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux, avec un débat sur le plan local d'urbanisme métropolitain et plus exactement, sur les orientations générales du projet

**II – 65**

d'aménagement et de développement durable dit PADD. Je rappelle que ce sera un débat sans vote et dans mon introduction, je vais revenir sur les différentes étapes de la méthode.

Plus d'un an après le lancement de l'élaboration du PLUm en Conseil métropolitain, nous allons débattre, cet après-midi, du contenu du projet d'aménagement et de développement durable du territoire présenté par Alain Robert en commission « cohésion territoriale » le 21 mars dernier. Je rappelle que la procédure juridique prévoit que ce débat soit sans vote, à cette étape. Il s'agit donc bien, aujourd'hui, de débattre entre nous de ces orientations, comme le fait d'ailleurs chaque Conseil municipal des 24 communes de notre métropole. Le Conseil métropolitain lui-même en débattira en juin. Le document aura alors été largement enrichi de l'ensemble de ces débats, mais aussi de la concertation qui a eu lieu avec les habitants.

C'est un moment important. D'abord parce que c'est la première fois que le PLU sera réellement intercommunal, élaboré à l'échelle de la métropole. Ce plan local d'urbanisme métropolitain ne sera pas une simple juxtaposition de nos plans locaux : ce sera un projet commun. Je crois que dans la période actuelle, chacun voit bien, chacun sent bien pourquoi, quand on parle des sujets d'aménagement du territoire, quand on parle de logement, quand on parle de mobilité, quand on parle de développement durable, de transition, quand on parle de polarités, de la complémentarité et de la diversité de nos territoires, on a besoin de réfléchir à l'échelle de la métropole et pas simplement à l'échelle de nos communes. Ce PADD est donc tout à fait structurant pour la métropole et pour Nantes, pour les quinze ans à venir. Je laisserai Alain Robert revenir sur les principes du projet, mais je voudrais rappeler quelques chiffres déjà connus.

À l'échelle de la métropole, ce sont 75 000 habitants en plus et 60 000 emplois créés d'ici à 2030, 6 000 logements construits, 2 000 logements sociaux – j'ai eu l'occasion de communiquer hier les chiffres de construction du logement, qui nous confirment que ces engagements sont tenus – et 1 300 logements abordables. Je le rappelle, c'est un sujet sur lequel nous avons décidé de monter d'un cran dans ce mandat, notamment pour répondre aux besoins d'une partie des familles de la métropole. 15 000 ha agricoles protégés, 50 % de réduction de consommation d'espaces urbanisés par rapport au PLU précédent.

J'insiste sur ce dernier point, parce qu'il y a là un vrai objectif, un objectif ambitieux, un objectif qui nous a aussi guidés dans l'élaboration du SCoT, puisque vous vous souvenez que dans le travail fait avec les différentes intercommunalités du pôle Nantes Saint-Nazaire, nous avons travaillé à la cohérence de cet objectif. Évidemment, Nantes sera un moteur dans ce développement, dans cette vision du territoire. Nantes y prendra toute sa part. Si je ne devais donner qu'une raison, qu'une concrétisation : la moitié des logements seront construits à Nantes.

Ce débat est aussi important, car il vient clore un premier cycle de discussion du PLUm avec les habitants. La méthode de concertation et de coproduction que nous avons choisie est particulièrement ambitieuse : au total, à l'échelle métropolitaine, sans compter les 24 réunions publiques qui ont lieu ces jours-ci, 77 réunions citoyennes, 52 ateliers dans les communes, plus de 1 000 participants, plus de 3 200 contributions.

Mais au-delà des chiffres, je vous invite à regarder la qualité et les contenus évoqués dans ces contributions. Ces contributions parlent environnement, elles parlent emploi, elles parlent développement économique, elles parlent habitat, elles parlent mobilité, elles parlent protection des espaces naturels... Nous sommes bien là dans un croisement de regards qui nous met en situation d'avoir une vision globale de l'avenir de ce territoire.

À Nantes, Pascal Pras, Vice-Président à la Métropole, et Alain Robert ont animé quatre réunions publiques, dont la dernière a eu lieu le 9 mars, je crois, et quatre ateliers thématiques ont été réunis. Que nous ont dit les Nantais, en quelques mots ?

D'abord, leur volonté que soit confortée la dynamique de Nantes et de la Métropole pour une raison majeure. Cette raison, c'est l'emploi. Je crois que l'on ne doit jamais oublier de faire de la pédagogie sur

II – 66

ces sujets et de dire que si nous sommes intéressés par la dynamique de la Métropole, si nous sommes attentifs à cette dynamique, si nous contribuons à en créer les conditions, c'est parce que cela nous permet de soutenir une forme de développement économique équilibré et que cela nous permet donc de soutenir l'emploi local.

Les Nantais ont aussi clairement exprimé leur attente que nous soyons à la hauteur pour répondre à ce besoin déterminant qui est celui du logement. En même temps, et sans doute de plus en plus, je crois qu'il y a, de ce point de vue, un vrai mouvement de société, une aspiration à ce que j'appelle la non-standardisation de notre territoire, la non-uniformisation : plus de nature en ville, une mise en valeur des espaces naturels et agricoles, la préservation de notre patrimoine, de ce qui fait le charme et la singularité de nos communes et de nos quartiers. Ce PADD nous permettra de relever les défis d'une ville en transition : transition énergétique, transition démographique, notamment, avec l'allongement de la durée de la vie. Oui, ce sont bien tous ces sujets qui ont été évoqués dans le cadre du PADD.

Alors, ce PADD, il dessine en quelque sorte un projet commun, une ambition collective, qui respecte la particularité et l'identité de chacune des 24 communes, de chacun des quartiers. C'est aussi le résultat de cette mobilisation.

Pour conclure, je voudrais simplement rappeler que notre enjeu, notre défi, c'est de raisonner aux différentes échelles de territoire : à l'échelle du microquartier, à l'échelle du quartier, à l'échelle de la commune, à l'échelle de la métropole, et ce sera le cas avec ce PADD, mais aussi à l'échelle du Pôle Nantes Saint-Nazaire, mais aussi à l'échelle du Pôle Loire Bretagne, dans cette capacité de coopération des grandes villes de l'Ouest, Nantes, Rennes, Brest, Saint-Nazaire, Angers.

Parce que si nous voulons inventer la ville de demain, si nous voulons nous poser la question d'un nouveau modèle de développement, sans doute plus qualitatif, (je crois, moi, que nous avons ici les ressources pour inventer, dans cette ville, une manière de contribuer à ces nouvelles logiques de développement qualitatives) eh bien, c'est en naviguant sur ces différentes échelles, en étant autant attentifs à la proximité du microquartier qu'à la dimension stratégique de la coopération des grandes métropoles dans le grand Ouest que nous pourrons y parvenir.

Je donne la parole à Alain Robert et ensuite, nous aurons un débat.

**M. ROBERT, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, j'ai le plaisir, en effet, de vous présenter ce PADD en quelques mots, en quelques lignes, en quelques orientations, parce que nous pourrions y passer vraiment beaucoup de temps. C'est ce que nous avons fait, d'ailleurs, je tiens à le souligner, à la commission « cohérence territoriale », où ce projet de PADD nous a été présenté dans le détail et où nous avons pu avoir des échanges fort intéressants.

Le PADD, c'est vrai que c'est une première, c'est à l'échelle des 24 communes. C'est extrêmement important. C'est la montée en puissance du fait de l'agglomération et c'est penser que nous avons la même communauté de vie et de destin à l'échelle des 24 communes. Cela ne nie pas, évidemment, l'identité, l'histoire, le caractère propre de chacune des communes, mais il est évident qu'à partir du moment où les grandes politiques publiques sont dessinées à l'échelle de la Métropole, elles doivent pouvoir se décliner, adaptées, dans chacune des communes.

Ce document de PADD est d'abord le préalable au PLU métropolitain, le plan local d'urbanisme. Rappelez-vous : auparavant, chaque commune avait son propre PLU, qui avançait à son propre rythme, avec des modifications, des révisions, parfois même des annulations. C'est désormais fini. Nous entrons dans une nouvelle étape. Nous aurons un seul PLU. Dans la deuxième étape, il nous faudra nous attacher à décrire, sous forme réglementaire, les grandes orientations qui sont décrites à travers ce PADD.

Je précise que la particularité de Nantes est d'avoir deux documents d'urbanisme sur son territoire. Pour le secteur historique : le plan de sauvegarde et de mise en valeur, qui a fait l'objet d'une présentation dans le cadre d'une réunion publique et qui va faire l'objet d'une enquête publique à la rentrée, puisque ce document était entré dans une phase de révision antérieurement au PLUm. Le reste du territoire est régi par le PLU et le futur PLUm. Mais c'est la même dynamique que nous entendons créer à cet égard.



II – 67

Il faut souligner que tout ce qui est derrière ce PADD, c'est d'abord l'enjeu démographique. Madame le Maire vient de le souligner : nous sommes une métropole qui connaît un accroissement démographique assez extraordinaire. Je vous cite un chiffre : 7 000 naissances issues chaque année de parents résidant sur Nantes. A l'inverse, on y compte moins de 4 000 décès. Ces simples chiffres démontrent que chaque année, nous allons gagner, dans les années à venir, un nombre d'habitants qui est le produit de ce solde naturel extrêmement intéressant que nous connaissons à Nantes.

Bien évidemment, il y a aussi le solde migratoire, qui fait que nombreux sont les salariés à venir à Nantes, nombreux sont les retraités qui souhaitent revenir dans leur région d'origine, nombreux sont les étudiants à venir faire leurs études sur le territoire de la Ville de Nantes. Nantes est une ville attractive sur le plan démographique. C'est quand même notre principale richesse, il faut quand même le souligner ! Ce sont les habitants qui font vivre la ville, qui font vivre les commerces, qui permettent de créer des services publics, qui créent de la convivialité et de la rencontre. C'est sur cette dynamique qu'est bâti le PADD.

Ce PADD répond à trois défis majeurs. D'abord, développer une métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité. Il ne s'agit pas, à travers ce projet, de bâtir une mégalopole telle qu'on les connaît dans beaucoup de pays. Non, c'est bien une métropole d'équilibre, qui respecte les itinéraires résidentiels en matière de logement, qui répond à une qualité de vie qui nous est enviée partout et qui doit se poursuivre, qui permette l'accès à des emplois diversifiés et qui permette l'accès à des espaces de loisirs, de détente, des espaces naturels, les squares de proximité – c'était un engagement que nous avons pris et qui est déjà réalisé dans tous les quartiers –, les services de proximité. C'est le premier défi à relever.

Le deuxième défi est le territoire de référence pour la transition écologique et énergétique. Il est évident que nous sommes en avance sur ce point, notamment à travers les transports publics extrêmement variés et diversifiés, les mobilités douces, la construction en matière d'habitat, qui répond de plus en plus aux normes actuelles, le développement des énergies renouvelables. Le réseau de chaleur en est un exemple extraordinaire. Il crée beaucoup de nuisances, pour le moment, au stade des travaux, mais quand ce sera terminé, ce sera quand même une énergie beaucoup plus écologique, renouvelable et en plus, moins chère pour ceux qui en bénéficieront. Voilà un peu l'enjeu sur cette transition écologique et énergétique.

Ensuite, agir pour une métropole innovante, attractive, rayonnante, et je crois que l'ensemble des dossiers que nous passons ici, au Conseil municipal, témoignent de notre action résolue pour les hautes technologies, le numérique, le tourisme, le rayonnement culturel et, tout en respectant cette diversité de notre système économique, pour encourager de nouveaux modèles de circuits courts, circulaires, d'économie sociale et solidaire.

Ce projet d'aménagement métropolitain, il repose sur des partis pris. Le premier nous concerne très directement. Il consiste à élargir le centre métropolitain. Nous voyons bien qu'il faut passer du stade du centre-ville de la Ville de Nantes au centre-ville d'une agglomération en plein développement. C'est pourquoi le projet de PSMV s'inscrit dans une dynamique beaucoup plus large, à l'échelle des 200 ha potentiellement mobilisables en termes d'accueil de nouvelles activités, sur tous les projets qui sont autour de la Loire. Le débat sur la Loire a montré, justement, cette nécessité de renouer ce lien avec le fleuve. Ce sont l'Île de Nantes, Pirmil les Isles, le Bas Chantenay, mais c'est aussi Malakoff/Pré-Gauchet en termes de renouvellement urbain.

Deuxièmement, il s'agit de permettre le développement de grands projets métropolitains dans l'agglomération, avec un souci de rééquilibrage territorial. Le plus bel exemple, c'est évidemment le vote unanime, lors du dernier Conseil communautaire, du transfert du Marché d'intérêt national, situé sur l'Île de Nantes et qui sera demain à Rezé, qui contribue au rééquilibrage des emplois entre le Nord et le Sud. Vous savez que nos collègues du sud Loire y sont extrêmement attentifs par rapport à un Sud qui était avant tout dominé par le résidentiel. Mais il y a également le grand projet de Bellevue, le boulevard Charles Gautier, ex-boulevard de La Baule, qui est en train de se métamorphoser complètement et de rompre avec son allure autoroutière. Ce sont également tous les développements sur le site de la Chantrerie, directement à proximité de la commune de Carquefou et enfin, l'IRT à Bouguenais.



II – 68

Ce développement de la métropole doit s'appuyer et mettre en valeur la ville comme dessinée dans un jardin autour de la Loire, en protégeant, mais surtout, en valorisant ses espaces naturels, en favorisant les espaces agricoles, en développant les forêts urbaines, en préservant la biodiversité et en mettant en valeur cette trame verte et bleue qui fait l'ossature et la richesse de notre agglomération nantaise. La ville doit se construire en respectant ces grands équilibres écologiques, fluviaux, naturels qui existent à l'échelle de l'agglomération nantaise.

L'idée est, à travers ce projet, de construire une métropole rapprochée, c'est-à-dire plus intense, qui s'appuie sur un réseau de transports en commun plus dense, en toile d'araignée plutôt qu'en étoile, comme actuellement, et qui relie des centralités urbaines de taille suffisante pour offrir des services de proximité aux habitants et au sein desquelles les déplacements courts, à pied et à vélo, sont possibles. C'est ce qui vous est présenté à travers ces points rouges (diapositive n° 15), qui démontrent ces pôles de centralité qui existent déjà, qu'il s'agit de conforter ou, pour certains d'entre eux, qu'il faut créer.

Bien sûr, Nantes a une part essentielle dans la mise en œuvre de ce plan d'aménagement et de développement durable. J'évoquais ce matin, à l'occasion d'une réponse à notre collègue Laurence Garnier, des projets nantais bien connus en termes de développement : Mellinet, Doulon/Gohards, Champ de manœuvre, Halvêque/La Haluchère, l'extension de la zone d'activités de la Chantrerie. Et dans les quinze prochaines années, ce sera tout l'est de Nantes, en particulier. Nous en parlons régulièrement avec mes collègues Catherine Piau et Catherine Touchefeu : c'est un territoire qui, jusqu'à présent, n'a peut-être pas été suffisamment pris en compte en termes de développement urbain et sur lequel les potentialités de créer de l'urbanité tout en respectant une belle harmonie avec le cadre de vie offrent des possibilités extrêmement intéressantes, y compris, notamment, dans l'accès au logement durable. C'est un secteur qui peut être privilégié de ce point de vue.

Ces projets participent de plus de nature en ville, avec, évidemment, le déploiement de l'étoile des jardins, la valorisation des berges de Loire... C'est le cas sur l'Île de Nantes, puisque nous allons lancer un nouveau programme d'aménagement des berges de la Loire. Mais vous savez que nous prévoyons aussi de lancer des études sur les berges Nord et que la place de la Petite Hollande est promise à un bel avenir, avec le concours international qui sera lancé en 2018.

Voilà l'objectif. Nous avons tenu aussi à apporter notre contribution, y compris sur Nantes, d'ailleurs, ce qui était tout de même un challenge, à la volonté de réduction de consommation des terres agricoles, qui s'élèvera à 43 %. C'est un effort considérable qu'il faut noter. Nous aurons plus de terres agricoles qu'auparavant, avec un secteur proche de La Chapelle-sur-Erdre, sur la route de La Chapelle, et sur le secteur de la Chantrerie, nous entendons préserver en zone naturelle un certain nombre de secteurs que nous ne souhaitons pas ouvrir à l'urbanisation.

Voilà, chers collègues, quelques mots pour vous présenter les grands principes de ce PADD et ses premières implications pour Nantes. C'est la première étape d'un travail de très longue haleine, qui s'inscrit en même temps dans une réforme profonde du Code de l'urbanisme. Nous allons vers un urbanisme de projets et c'est donc beaucoup de travail. Je tiens vraiment à saluer l'ensemble des services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole qui s'y sont attachés et plus particulièrement, Anita Milet, qui est la cheville ouvrière du PADD et du PLUm au niveau de la Ville de Nantes.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je vous propose d'ouvrir le débat. Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, parce qu'il constitue une étape de l'élaboration du plan local d'urbanisme métropolitain, le projet d'aménagement et de développement durable prend une importance majeure.

Débatu dans des ateliers citoyens autour des quatre thématiques, vous l'avez dit, Madame le Maire, que sont l'environnement, l'emploi et le développement économique, l'habitat et les mobilités, il a permis de recenser plus de 3 200 contributions entre janvier et octobre 2015. Elles attestent de l'intérêt que portent nos concitoyennes et concitoyens à propos de l'avenir de la ville, de la métropole et de leur avenir.

Le PADD porte en lui tout ce qui fonde l'organisation de la Ville, son identité, la réponse aux besoins sociaux et économiques. Il exprime une ambition politique qui combine à la fois la dynamique économique et la cohésion sociale, les enjeux environnementaux et l'équilibre territorial. Il est porteur de valeurs fortes que nous partageons.

II – 69

Avec l'arrivée de 75 000 habitants supplémentaires à l'horizon de 2030, on mesure le niveau des défis à relever et combien il convient d'être à la hauteur pour répondre à cet enjeu, un emploi et un logement pour toutes et tous, dans une économie innovante et un cadre de vie de qualité.

Ainsi, atteindre près de 70 % des déplacements par des modes alternatifs à la voiture suppose des investissements lourds dans les transports collectifs, des aménagements conséquents de la ville, qui favorisent les déplacements doux. Ils constituent bien sûr une des réponses à la diminution de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, comme à l'ambition affichée de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables. Mais la logique de réduction des dotations de l'État aux collectivités peut peser, à un moment donné, et nous empêcher d'atteindre les objectifs énoncés.

Il nous faut également affirmer l'ambition qui permette à l'ensemble de la population de bénéficier de l'attractivité de la métropole. La réhabilitation du parc ancien, la production de 6 000 logements neufs par an, dont 2 000 logements locatifs sociaux, dont un grand nombre très sociaux, sont une réponse aux besoins, à l'équilibre et à la solidarité des territoires. Mais la diversité des besoins des habitants en termes d'habitat doit être regardée avec la volonté d'y répondre.

Nous pensons enfin qu'il est indispensable d'être offensifs sur la nature des 60 000 emplois à créer. Nous disposons de nombreuses industries, à l'exemple du port, de l'aéronautique, de l'agroalimentaire, qu'il faut valoriser et développer. Là encore, il faut penser les équilibres entre emplois industriels et de service.

Pour terminer, une densification maîtrisée et une optimisation du foncier pour réduire de 50 % la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, tout en préservant durablement plus de 15 000 hectares de zones agricoles, est un élément incontournable d'un aménagement « équilibrable » et durable. Nous sommes en effet convaincus que l'étalement urbain peut être contenu grâce à des dispositions structurantes des aménagements pour le développement de la ville et de la métropole.

Au fond, c'est l'humain qui doit être au cœur de notre projet.

Merci de votre attention

**Mme le MAIRE** – Merci. Hervé Grélard.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, le document dont nous débattons est essentiel, et vous l'avez dit, malgré l'absence de vote, puisque ce débat est remis en séance du Conseil de la Métropole au mois de juin. En effet, il définit les orientations d'organisation de notre territoire à l'échelle de la métropole, mais aussi des territoires connexes, puisqu'il doit s'articuler avec le SCoT Nantes Saint-Nazaire adopté le 9 mars dernier.

Permettez donc que nous y regardions un peu plus en détail.

Je passe sur les orientations très générales du PADD, organisées autour de trois grands défis : développer une métropole du bien vivre ensemble et solidaire, faire de la métropole un territoire de référence pour la transition écologique et énergétique, agir pour une métropole innovante, créative, attractive, rayonnante.

Ces bons sentiments sont un peu vagues et pourraient s'appliquer à bien d'autres territoires, tellement ils sont consensuels : Nantes, bien sûr, mais on pourrait imaginer que Lyon ou même Bordeaux puisse souscrire à ce type d'orientations. Ce que nous allons regarder de plus près, ce sont plutôt les valeurs et objectifs qui figurent dans ce PADD. Voyons en quoi notre projet rejoint le vôtre et s'en écarte, parfois, vous le constaterez.

Parmi les valeurs de votre projet figure l'ambition d'une métropole apaisée. Le développement du vélo en ville est certes un axe fort et nécessaire d'une politique des déplacements. Il a tout son intérêt. Mais nous proposons, nous, que tous les moyens de transport cohabitent pleinement dans la métropole apaisée, sans exclusion ni anathème. Cela requiert d'ailleurs l'anticipation sur l'évolution des moyens de transport et, peut-être, d'imaginer ceux de demain. D'ailleurs, nous attendons encore, à ce titre, que vous donniez suite, Madame le Maire, à vos engagements de création d'un groupe de travail sur la place des véhicules électriques à Nantes.

II – 70

Seconde valeur clé du PADD que vous nous proposez : développer la métropole en faisant de son passé une richesse pour l'avenir. Là, on ne peut que souscrire évidemment à cette valeur. Mais sur ce sujet, je dois dire que des déclarations aux actes, il y a très large et nous déplorons particulièrement l'absence de proposition pour valoriser l'axe structurant de la mémoire nantaise que constituent le quai de la Fosse et la place de la Petite Hollande.

Vous avez annoncé un concours d'architectes international pour la place : fort bien, mais quelle est votre vision ? Quelle est la vision qui sera développée ? La colonne vertébrale de Nantes, son ADN, sont là et nous nous contentons de gratter des façades d'immeubles sans raconter l'histoire ni faire surgir le passé qui nous a construits, pour l'intégrer au développement de notre ville. Ce n'est pas satisfaisant. Nous prendrons bien sûr toute notre place, soyez-en certaine, dans ce concours d'architectes et dans la vision qu'il y a à développer sur la valorisation de notre patrimoine.

Autre objectif, une métropole attractive. Nous avons en tête un modèle bien différent de ce que vous proposez. S'il est réjouissant de voir le projet de la nouvelle gare, porté par la signature de Rudy Ricciotti, il est totalement consternant de voir qu'en trente ans, alors qu'aujourd'hui, on ne mesure pas les distances en kilomètres, mais en temps de transport, la connexion entre Paris et Nantes ne s'est pas améliorée. Je parle là de la LGV. Nous défendons quant à nous une métropole attractive notamment par la qualité de ses dessertes et de ses connexions avec les autres territoires et nous opposons à faire de Nantes le terminus de l'Europe. L'avenir de notre aéroport et le développement du port ont toute leur place aussi dans ce débat.

Ces points-ci sont à relier avec la valeur suivante, qui est la métropole reliée. Pourriez-vous nous dire – et ce PADD nous en dit peu, où en est le projet d'interconnexions entre les lignes de tramway ? Certes, la station Commerce est assez bien reliée, j'allais même dire saturée, mais quid des extrémités des lignes ? Il nous faut sortir, à notre sens, de ce système de construction de réseaux de transport en étoile ou pour certains, même, en corridors, en impasse.

Une métropole solidaire : nous partageons effectivement, mais pour nous, une métropole solidaire est une métropole où la ville centre offre à tous, à tous les foyers, quelle que soit leur composition, l'accès à la propriété, c'est-à-dire que tous les ménages peuvent y accéder. Or le modèle que vous nous proposez depuis trente ans a conduit à un constat : 38 % de propriétaires dans la ville centre. Pour nous, c'est insatisfaisant et il faut porter une véritable ambition pour cela.

Même absence de diversité pour notre politique de l'habitat. Au plan de la construction, le projet que nous, élus du centre et de la droite, défendons, est celui d'une véritable diversité des quartiers, avec leur typicité propre aux bourgs qui ont pu former la Ville de Nantes. Votre urbanisme, lui, applique à peu près les mêmes prescriptions architecturales aussi bien à Doulon qu'à Chantenay, à Saint-Joseph-de-Porterie, indifférent aux particularismes de nos quartiers. Croyez bien que nous serons très attentifs aux prescriptions d'urbanisme que vous allez édicter dans le cadre du prochain PLUm.

Votre PADD nous propose par ailleurs de dessiner la métropole dans son jardin en travaillant à une trame verte et bleue à laquelle nous souscrivons également. Nous partageons bien sûr cet objectif, mais nous nous étonnons que vous oubliiez l'Erdre et vous cantonnerez à la Loire quand vous évoquez la place de l'eau et notamment, la place de l'eau à Nantes, comme si vous refouliez, pour la deuxième fois dans son histoire, notre bonne rivière.

Une métropole sobre : là aussi, nous souscrivons à cet objectif. Une métropole sobre est bien entendu une métropole économe en énergie, mais elle se doit également de valoriser les productions d'énergies propres, d'énergies alternatives. Le photovoltaïque, l'éolien ou l'hydrolien, nous nous sommes déjà exprimés sur ce point, sont des dossiers encore trop peu ouverts dans la sixième métropole de France.

Cette question de la sobriété doit aussi s'appliquer à la consommation des espaces. C'est pourquoi nous vous appelons et nous appelons votre attention pour encadrer davantage les demandes d'extension des zones commerciales, car d'une part, ces grands *malls* à l'américaine tuent le commerce de proximité et dégradent les entrées de villes et, d'autre part, elles sont responsables, pour la plupart, et on le sait, d'une grande partie de consommation des espaces naturels. On sait qu'au niveau national, la plus grosse part de consommation des espaces naturels est liée aux ouvrages linéaires et aux centres commerciaux et pas à l'habitat, pour une part qui est résiduelle.

II – 71

Une métropole créative, enfin : laissez-nous vous faire quelques propositions à ce sujet. Aujourd'hui, la ville centre accueille des start-ups et, comme je l'ai dit lors du précédent Conseil métropolitain, nous aimerions que cette ville centre et cette métropole permettent à ces start-ups d'investir le domaine du logement social – il y a des initiatives en ce sens que nous pourrions accompagner –, qui est encore trop corseté par des recettes anciennes et mériterait de voir renouveler des propositions. Deuxième suggestion pour une métropole plus créative.

Selon nous, elle serait celle où la contractualisation permettrait aux aménageurs, aux architectes, aux constructeurs, à tous les acteurs de l'aménagement, de faire de véritables propositions innovantes, sans se contenter d'appliquer nos prescriptions réglementaires en matière d'urbanisme. Dans notre système, ce sont malheureusement les règles qui fabriquent les projets et jamais la qualité ni l'originalité des projets qui les imposent.

Notre vision est inverse : c'est le projet qui doit faire la règle, et pas la règle qui doit faire le projet. De grands espaces à aménager s'ouvrent à nous, dans cette métropole. Le PLUm pourrait être l'occasion, justement, d'expérimenter cette véritable contractualisation, au lieu d'appliquer des règles d'urbanisme stéréotypées.

Sur le plan de la créativité et de la création d'emplois, vous notez un objectif de 60 000 emplois à créer dans le PADD. J'aurais souhaité avoir des explications plus précises sur la manière dont vous avez fixé cet objectif et sur la réalité de cet objectif.

Ce PADD fait émerger des points de convergence, mais aussi des points de divergence entre nos deux équipes. Rien d'anormal à cela, car il constitue un document politique incarnant la vision de votre équipe, que nous sommes parfois loin de rejoindre. La diversité de nos positions illustre du reste les propos du polémiste Walter Lippmann : quand tout le monde est d'accord, c'est probablement que personne ne réfléchit beaucoup.

**Mme le MAIRE** – Merci. Catherine Piau.

**Catherine PIAU, Adjointe** – Madame le Maire, je voulais saluer, moi, à travers ce que vient de dire mon collègue Alain Robert, tout le travail qui a été mené avec les habitants et, n'en déplaise à Madame Garnier, que la concertation ne se limite pas à un seul outil, il y en a plusieurs, dans le domaine de l'habitat et des services de proximité, un vrai travail a été fait et des suggestions ont été proposées. Mais il est vrai que nous travaillons pour garantir l'intérêt général, un intérêt général en termes de valeurs, de valeurs de développement durable. Je pense à l'environnement, à l'économique, mais aussi au social, et c'est peut-être là-dessus que nous ne nous rejoignons pas pleinement. Mais je voulais lui dire qu'il faut faire attention : à n'écouter qu'un son, on finit par s'éloigner de l'intérêt général, et je le regrette.

Je souhaitais intervenir en tant qu'adjointe de quartier et rebondir sur les propos d'Alain sur les projets urbains qui sont prévus à l'est de Nantes et me féliciter des futurs développements. Il citait tout à l'heure la ZAC du Champ de manœuvre ainsi qu'Halvêque – Haluchère. Certes, il va y avoir de la qualité en termes d'habitat, en termes d'équipements, mais c'est aussi au niveau de la concertation qu'il y a vraiment eu de l'innovation.

Et j'aurais aimé que vous soyez là, l'autre jour, quand des habitants ont pris l'initiative de féliciter et de poser la question de savoir qui avait pensé cette façon de concerter qui permettait, justement, de libérer leur parole et de pouvoir s'affirmer, que ce soit pour les anciens ou les nouveaux. Je voulais rappeler aussi que cela contribuait à l'attractivité. Ce n'est pas un hasard si à la Chantrerie, nous allons accueillir plus de 2 000 emplois en accueillant Atos, Manpower, IME. Mais quand on accueille des salariés, il faut aussi pouvoir les loger, les loger avec leur famille, et c'est dans cet esprit aussi que nous avons fait ces concertations au niveau de la métropole et non au niveau d'un simple quartier dans tous les panels que nous avons pu faire.

Cette attractivité est sur les déplacements courts. Je voudrais donc insister, précisément, sur le volet relatif aux déplacements du PADD, qui passe par la volonté de poursuivre un engagement fort en matière de mobilité durable et propre. Après les Chronobus, on passe à un cran supplémentaire, avec l'électrification du Busway, mais aussi, le développement du vélo, qui passera de 2 à 12 % entre 2008 et 2030 et pour la voiture, en sens inverse, une volonté de la baisser de 47 à 31 %. Ce sont des

II – 72

engagements forts, ambitieux, mais qui impliquent de véritables changements, qu'il faut accompagner, dans les comportements. Je pense que c'est l'enjeu de la métropole rapprochée, celle que j'appellerais plus facilement ou plus concrètement la ville des proximités.

Ce PADD passe aussi par l'enjeu, qui avait été annoncé par Madame la Présidente Maire lors des vœux, de restructurer le réseau des transports en commun à l'échelle de la métropole à travers l'étoile, dont vous disiez souhaiter, tout à l'heure – et je me réjouis que vous nous rejoigniez, Monsieur Grélard, sur ce diagnostic –, être plus dans cette toile d'araignée chère à notre super Président de la TAN, autour de plusieurs points d'interconnexion. C'est à la fois plus d'efficacité dans la gestion du réseau, bien sûr, mais c'est surtout, pour les gens, plus de confort, des déplacements moins longs, moins d'engorgements, et je pense que c'est ce que l'on souhaite pour avoir plus de simplicité dans les déplacements et dès lors, permettre cet avancement dans le comportement. Ce sera l'objet d'un futur schéma directeur des transports collectifs.

Ces transports doivent aussi jouer sur la volonté de développer une ville apaisée. Là, il va falloir hiérarchiser les réseaux de voirie, en améliorant les déplacements automobiles, avec un plan de modération de vitesse qui m'est particulièrement cher, parce que je crois beaucoup aux zones apaisées, qui, justement, permettent d'avoir cet esprit de village qui nous est cher, dans l'Est de Nantes, notamment. Donc, avec des enjeux particuliers en termes de franchissement de la Loire : vous l'aviez annoncé, l'élargissement et le doublement du pont Anne de Bretagne, mais aussi, la préservation de la possibilité des franchissements entre Chantenay et Trentemoult, qui sera un enjeu majeur, je n'en doute pas, pour les déplacements Nord – Sud.

C'est encore aussi un enjeu de stationnement. Il est important, et je sais de quoi je parle, dans des zones où l'on urbanise, où l'on densifie, de travailler en amont, avec la concertation des habitants et à différents niveaux, tant au niveau des architectes, des constructions, en amont, par rapport aux aménagements, pour mieux les penser, mais c'est aussi un vrai outil au service du projet comme levier pour faire changer les pratiques de déplacement. En cette matière, je pense qu'il faut que nous osions, que nous innovions, sur des parkings, sur des parkings partagés. À Saint-Joseph-de-Porterie, il y a un projet, au niveau de la supérette, avec des parkings qui permettront le désengorgement. Mais il faut aussi peut-être revisiter nos normes, avoir un dialogue avec nos bailleurs sociaux et un peu plus de « Marguerites » et de voitures partagées.

Enfin, s'agissant de la volonté d'améliorer l'accessibilité de la métropole, c'est à l'échelle nationale et internationale que je voudrais terminer. Ce schéma est important et bien en cohérence avec cette échelle, au-delà de la métropole, tant à l'échelle du Pôle Nantes Saint-Nazaire, pour le rayonnement et l'attractivité de l'Ouest et de notre façade atlantique, mais je pense aussi qu'au niveau national, on doit aussi se tourner vers l'international, avec des enjeux tant routiers que ferroviaires, aériens, portuaires, et bien au service de la proximité, comme nous pouvons le faire dans le domaine qui nous est plus imparti – je pense aux transports en commun, aux cheminements doux, je l'ai dit aussi, aux vélos, aux voitures partagées –, pour notre bien-vivre dans notre grande métropole, mais aussi dans notre ville et dans tous ses quartiers.

Donc oui pour une ville plus attractive, nous l'entendons et nous y répondons dans ce PADD, pour le bien-vivre, pour plus encore de solidarité dans nos territoires, ce qui reste notre préoccupation au quotidien, avec et pour les habitants.

**Mme le MAIRE** – Merci. Mahel Coppey.

**Mme COPPEY, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Vous l'avez dit, je reprends vos mots, nous sommes dans une étape déterminante pour notre territoire. Ce projet d'aménagement et de développement durable dessine Nantes demain. Il nous tourne vers l'avenir.

Je vais essayer de ne pas répéter ce que tu as dit, Catherine, mais c'est vrai : on voit bien que l'on est loin des bons sentiments un peu vagues, on est vraiment dans le concret. Nous sommes sur des ambitions, mais des ambitions qui sont concrètes et qui touchent le quotidien des habitants de cette ville, de cette métropole, à la fois sur les déplacements, l'emploi, le développement économique, l'habitat et l'environnement. Ce sont donc bien nos modes de vie et notre vie quotidienne qui vont bouger avec ce projet.



II – 73

Il était donc indispensable que les habitants puissent être actifs lors de cette première étape de contribution, et ils l'ont été. Ils ont été au rendez-vous, avec près de 3 200 contributions. On peut aussi retrouver dans ce PADD un certain nombre de contributions faites au cours de démarches de dialogue citoyen comme Nantes 2030 ou le grand débat sur la Loire.

Vous l'avez dit aussi, Madame le Maire, on peut saluer le travail qui a été fait, puisque pour la première fois, c'est bien un document d'urbanisme opérationnel et au nom des 24 communes de notre métropole. C'est un véritable travail, je le redis. Et Alain Robert l'a très bien dit aussi : il faut souligner le travail qui a été mené ces derniers mois et ces dernières années entre la métropole, les communes et les citoyens. C'est bien là la volonté de faire vivre concrètement l'alliance des territoires et des points de vue. C'est comme ça et avec ces méthodes-là que l'on pourra renforcer la solidarité entre les communes et entre les habitants de celles-ci.

Nous pensons que le projet est équilibré, qu'il n'est pas seulement dans l'affichage d'ambitions, mais vraiment dans l'opportunité d'accélérer la transition écologique de manière concrète dans la vie quotidienne des Nantais et des Nantaises. J'irai même jusqu'à dire qu'il pose les bases d'une métropole résiliente. Il va nous obliger à économiser nos ressources et à anticiper la ville post-carbone.

Ces ambitions concrètes, excusez-moi de répéter ce qu'ont dit mes collègues, mais il faut quand même le souligner, sont de renforcer une économie métropolitaine de proximité, de nouvelles formes urbaines qui vont privilégier une ville plus sobre, la forme de l'habitat qui va évoluer pour plus de mixité, les quartiers multifonctionnels, qui encouragent des villes de proximité, et la limitation de l'étalement urbain.

Beaucoup d'entre vous sont intervenus et je veux souligner ces points, parce que vous savez qu'ils sont chers à notre groupe, mais aussi parce que nous avons porté un certain nombre de choses dans ce sens-là.

Moi, ce que je retiens du PADD, c'est qu'il nous propose une ville plus compacte, rapprochée, qui concilie les identités patrimoniales diverses qui la façonnent. Il nous montre l'importance de protéger la biodiversité en réduisant la consommation des zones agricoles. Il nous oblige donc à optimiser l'usage de nos infrastructures, à repenser nos bâtiments dans une logique de sobriété tout en élevant notre qualité de vie.

À nos yeux, il paraît donc complètement incohérent d'avoir placé là un projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, et ce, à plusieurs reprises, dans le document. Je dis cela parce que nous ne sommes pas au bon niveau d'échelle. Cela n'apporte pas grand-chose par rapport aux enjeux démographiques ou d'ouverture d'espaces d'urbanisation. On sait, et vous le savez, Madame le Maire, nous l'avons demandé à plusieurs reprises, que l'actualisation du plan d'exposition au bruit pourrait ouvrir des espaces d'urbanisation, notamment au nord de Rezé.

On le sait, l'emprise de Nantes-Atlantique ne va pas changer avec la construction de Notre-Dame-des-Landes. Ce sera la même, et la loi Littoral réserve des zones non constructibles autour du lac de Grand Lieu et les maintient. Placer ce projet dans le PADD, de notre point de vue, ça n'apporte pas grand-chose au débat et n'apporte rien à ce document. D'autant plus qu'il ne me semble pas que ce soit une obligation réglementaire. Nous n'avons vraiment pas forcément d'intérêt à inscrire ce projet dans le PADD, en tout de cette façon-là. Parce que oui, nous devons arrêter l'étalement urbain, mais l'enjeu ne se situe pas ici. L'échelle se situe au niveau du SCoT.

Nous devons privilégier les logiques des circuits courts, soutenir l'économie locale, contribuer à la préservation et à la maîtrise des emplois locaux. Pour cela, effectivement, Nantes-Atlantique garantit un équilibre entre le nord et le sud de la métropole. Le maintien de Nantes-Atlantique, c'est aussi le maintien d'activités dans le sud de notre métropole.

Les grandes ambitions qui sont aujourd'hui tracées par le PADD sont, pour nous, au niveau de la 6<sup>e</sup> ville de France, et nous partageons ces ambitions-là. Mais l'incohérence liée au projet d'aéroport nous empêche de confirmer notre ambition d'écométropole au niveau européen dans l'après-COP21.

C'est bien une ville rassemblée, partagée, de courtes distances, plus sobre, exemplaire, plus solidaire, que nous souhaitons dessiner avec vous avec ce PADD.

Merci pour votre attention.



II – 74

**Mme le MAIRE** – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, une intervention très courte, suite à l'intervention de Monsieur Grélard, qui, pour la dixième fois dans cette assemblée, nous a ressorti la sempiternelle vision selon laquelle à Nantes, on ferait tout pour les locataires et on ne ferait rien pour les propriétaires.

Quand on porte ce type de jugement, je crois qu'il faut faire de bonnes comparaisons, car sinon, comparaison n'est pas raison. J'ai sous les yeux une étude de l'INSEE sortie au cours de l'été 2015, qui parle justement de cette situation et qui regarde si oui ou non, la métropole nantaise est positionnée d'une façon particulière par rapport aux autres métropoles, mais aux autres métropoles comparables. Évidemment, si l'on compare Nantes avec des villes qui ne sont pas des villes universitaires, on trouvera des villes dans lesquelles on accueille beaucoup plus de logements de propriétaires, puisqu'il n'y a pas cette population jeune et étudiante à loger, qui, quand elle se loge sur nos territoires, se loge dans du logement locatif. Par définition, il y a bien des propriétaires derrière, mais ce ne sont pas les propriétaires qui habitent ces logements locatifs.

Que dit cette étude ? Elle dit la chose suivante – je vous fais un peu de lecture, excusez-moi : « Les habitants des grandes villes françaises – nous partons d'un ensemble de grandes villes françaises et nous allons passer à Nantes – bénéficient d'une offre de logements HLM deux fois plus développée que celle des autres villes européennes de taille comparable. C'est le cas de Nantes. Le logement social y est particulièrement important, comme il l'est au Mans et à Angers. La forte présence du logement HLM conduit à une relative sous-représentation des propriétaires dans les villes françaises. »

Évidemment, quand on fait un pourcentage à 100 %, si une part prend une grande part, pour les restes, il reste de plus petites parts... « Cette offre de logements locatifs de bonne taille explique en partie le maintien, dans les villes, d'une vitalité démographique portée par une fécondité élevée. La sous-représentation des propriétaires peut être accentuée pour les primoaccédants. C'est le cas dans la plupart des villes françaises, à l'exception de Nantes et Saint-Nazaire, dans lesquelles des politiques publiques spécifiques contribuent à ce que les propriétaires soient relativement nombreux, c'est-à-dire respectivement 59 et 53 % des logements. » 53 % pour Nantes à comparer à 55 % pour les villes européennes comparables.

Je veux bien que dans le débat actuel, on continue à sortir cette litanie de la Ville de Nantes qui ne serait pas la ville ouverte aux propriétaires. Si : la Ville de Nantes est exactement dans la bonne moyenne des villes européennes de taille identique et à fonction identique.

Une dernière remarque : au moment où, à Nantes Métropole, on vient de voter aussi un mécanisme de péréquation entre la Ville de Nantes et d'autres villes de l'agglomération, pour que chacun puisse respecter ses engagements en termes de logement social, je trouve qu'il est particulièrement malvenu d'insister une fois de plus sur cette question. Sachant qu'ici, à Nantes, si la part des propriétaires est un peu inférieure – de deux points – à celle qu'elle est dans les villes européennes de même taille, c'est tout simplement parce qu'à Nantes, nous faisons un peu plus que nos engagements dans le cadre du logement social et que le fait de faire un peu plus que nos engagements dans le cadre du logement social permet aux autres communes de Nantes Métropole qui ont cette difficulté de pouvoir réaliser leurs contraintes, elles aussi, peut-être plus tranquillement, dans un urbanisme plus mesuré par rapport à un certain nombre de contraintes.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Hervé Grélard, pour une deuxième intervention.

**M. GRÉLARD, Conseiller municipal** – Je voudrais juste dire à Monsieur Martineau que mon nom est Grélard et non Grelard. Que ce soit entendu par l'ensemble de nos collègues : j'aimerais bien que l'on m'appelle par mon patronyme sans l'écorcher.

Oui, avec Laurence Garnier, nous assumons tout à fait le fait que 38 %... Les chiffres ont la tête dure, on peut prendre les référentiels que l'on veut, mais nous ne sommes pas dans la moyenne nationale et nous ne sommes pas dans la moyenne des villes de la métropole. J'entends bien la péréquation, le fait qu'un certain nombre de villes ont fait des efforts sur des logements sociaux et que l'on ne peut pas,

**II – 75**

effectivement, se sortir de ce contexte de mobilisation. Pour autant, avec Laurence Garnier, nous défendons l'idée d'un rééquilibrage sur la métropole. Certaines villes, certaines communes, vous êtes les premiers à le défendre lorsque nous sommes à Nantes Métropole et je partage cet objectif, doivent rééquilibrer leur proportion entre logements sociaux et accession à la propriété. A contrario, il y a un effort inverse, ce qui ne veut pas dire « tout-proprétaire » : on a besoin de logement social, on a besoin de logements pour tous les profils de foyers et de ménages à Nantes, mais un rééquilibrage est nécessaire et en tout cas, c'est une orientation politique qu'avec Laurence Garnier, nous assumons pleinement.

**Mme le MAIRE** – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

**M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal** – Madame le Maire, j'ai juste une petite réaction rapide aux propos de Monsieur Martineau, également.

Je pense qu'effectivement, toute comparaison a ses limites, n'est-ce pas, et ce n'est pas parce que beaucoup de villes font ainsi que l'on ne peut pas faire mieux et tendre à faire mieux.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Quelques éléments de réponse à Hervé Grélard et mes remerciements aux collègues de la majorité qui témoignent de leur enthousiasme sur ce PADD.

Vous évoquez la question du passé et de l'histoire de Nantes. Je vais être assez lapidaire. Je vous réponds : « PSMV », plan de sauvegarde et de mise en valeur. Vous pouvez vous tourner vers votre voisine de gauche, Madame Krysmann, qui siège avec moi à la commission locale du secteur sauvegardé. Je pense qu'elle tient à votre disposition un dossier extraordinaire, qui témoigne de la prise en compte de toute cette question du passé, de l'histoire du patrimoine, de l'architecture de cette ville. D'ailleurs, elle l'a voté avec les élus de la majorité : il a été voté à l'unanimité, moins une abstention, à la commission locale du secteur sauvegardé et il a fait l'objet d'une réunion publique.

Il faut qu'il passe l'échéance nationale de la Commission nationale des secteurs sauvegardés et ensuite, il y aura une enquête publique à la rentrée. Mais vous verrez que nous avons vraiment beaucoup travaillé sur cette question et qu'il y a des ambitions. Ce n'est pas simplement du réglementaire, c'est de l'opérationnel. Madame le Maire a annoncé des engagements extrêmement forts sur le rapport à la Loire de la place de la Petite Hollande, seule et dernière place nantaise à être connectée à la Loire. Il faut en faire vraiment une magnifique esplanade, qui conserve son marché, mais qui permette vraiment de réapproprier un espace public qui est aujourd'hui extrêmement dégradé, puisque ce n'est qu'un parking à ciel ouvert six jours et demi sur sept. Sans nier la fonction parking, sur laquelle nous devons apporter des réponses. Mais nous savons tout de même enterrer des parkings ou créer des parkings silos.

la deuxième question, David y a répondu. J'ajouterai simplement : logements abordables. La politique de logements abordables qui, sous le précédent mandat, était embryonnaire, sur les ZAC contrôlées comme résidentielles telles que Bottière-Chénaie et Erdre-Porterie, est maintenant étendue à tout le territoire de la Ville de Nantes, parce que nous avons modifié les règles d'urbanisme dans la dernière modification du PLU. D'ailleurs, nous sommes allés à la pose de la première pierre de Polaris, sur l'Île de Nantes : les logements abordables se vendent comme des petits pains, à moins de 2 500 euros TTC/m<sup>2</sup>. Ce sont des propriétés, en effet, qui sont accessibles à des ménages aux revenus moyens, dont certains, c'est vrai, ont des revenus juste au-dessus du logement social et souhaitent accéder à la propriété. C'est le logement abordable ! Vous ne trouverez pas d'autre politique que l'on puisse mettre en œuvre si l'on veut atteindre cet objectif d'accession à la propriété pour des personnes qui en sont aujourd'hui exclues, compte de la rareté et de la cherté du logement.

Ensuite, vous nous dites : non à l'uniformisation, oui au respect de l'identité des quartiers. Je vous réponds : « plans, patrimoine et paysage ». C'est exactement l'objectif que nous nous sommes assigné, avec Cécile Bir, celui, justement, de repérer avec les habitants, en co-construction avec eux, dans chaque quartier, l'identité. Contrairement à ce que vous dites, on ne construit pas de la même manière à Doulon qu'à l'Île de Nantes, qu'à Saint-Jacques... Ce n'est pas vrai. Peut-être que l'on peut avoir cette

II – 76

tendance à l'uniformisation dans ce que j'appellerai, ils ne s'en fâcheront pas, des produits portés par la promotion immobilière. Par contre, si vous prenez l'exemple du logement social, parce que vous nous stigmatisez un peu en nous disant que nous sommes un peu uniformes dans le logement social, c'est faux. Les plus beaux exemples d'architecture contemporaine, d'innovation en habitat et en qualité thermique, ce sont les bailleurs sociaux qui les réalisent. Je vous cite un bâtiment BÉPOS au Grand Carcouët, c'est Nantes Habitat, ou Inoxia, que l'on vient d'inaugurer au Pré-Gauchet, avec des balcons magnifiques, végétalisés : c'est encore du logement social de Nantes Métropole Habitat.

L'habitat intermédiaire a été initié à Bottière Chénaie avec la Nantaise d'habitation. Ce sont les bailleurs sociaux qui, ces dernières années, auront été les plus en pointe sur ces questions d'imaginer un habitat un peu différent. Mais je pense que maintenant, c'est une ambition qui est partagée par tous les acteurs du logement. Hier encore, lors de la cérémonie portée par les promoteurs, les Pyramides, le premier prix a été remis à l'exemple des Salons Mauduit. Il faut tout de même le souligner : le premier prix régional, c'est une opération urbaine portée par la Ville, avec un partenaire qui s'appelle ADI, qui a remporté la Pyramide d'or régionale ! Il faut souligner que la qualité architecturale est aussi recherchée.

Ensuite, vous dites qu'il faut passer à un urbanisme de projet, mais nous sommes en plein dedans ! Avec la réforme des règles d'urbanisme du PLU, nous allons justement passer, lors de l'étape réglementaire, à un projet qui fera la part belle aux orientations d'aménagement, secteur par secteur, site par site. Il y aura une véritable métamorphose, qui ne se fera pas seulement à Nantes. C'est un mouvement national qui est enclenché par le législateur, qui va plus vers un urbanisme de projet que vers un urbanisme de la règle, même s'il faut les deux, parce qu'on est quand même dans un document de droit. C'est la raison pour laquelle le PADD est un document qui est soumis au débat, contrairement à ce que vous avez dit, qui n'est pas soumis au vote, mais qui sera voté en même temps que le PLU métropolitain, parce qu'il forme un tout global avec le document réglementaire.

En conclusion, j'ai entendu, à travers votre intervention, un regret. Vous avez l'air de dire qu'il y a une sorte de consensus mou. Je suis désolé, il faut savoir ce que l'on veut. Nous voulons faire une agglomération dont l'essentiel des orientations soit partagé par le plus grand nombre.

Je ne sais pas comment vont se positionner les autres maires de l'agglomération, mais c'est aussi le fruit d'un travail de dialogue. La conférence des maires a travaillé à plusieurs reprises sur cette question. Il y a eu un séminaire d'élus métropolitains, tous chargés des thématiques de l'urbanisme qui se sont réunis, par-delà leurs étiquettes et leurs communes. J'ai le sentiment quand même que ces orientations seront partagées par tous.

Je comprends que cela vous dérange un peu, parce que vous êtes peut-être aussi, vous, à l'inverse, dans la posture politique et qu'il faut peut-être absolument, en tant que minorité municipale, à Nantes, vous positionner différemment et autrement que d'autres élus, qui partagent les mêmes convictions politiques que vous et qui sont dans l'agglomération. Vous critiquez la recherche d'un consensus, j'ai envie de vous répondre que vous êtes aussi dans la recherche d'une posture politique. J'espère qu'elle ne durera pas et qu'au final, nous arriverons à un accord unanime pour voter le PLU métropolitain.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je vous propose que nous nous en arrêtons là sur cette question du débat du PADD, qui, je n'en doute pas, continuera à franchir les étapes. Nous aurons l'occasion d'en échanger à nouveau en Conseil métropolitain.

*Le Conseil prend acte.*

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour des délibérations de notre Conseil et je donne la parole à Ali Rebouh pour la présentation des délibérations sportives et d'abord, la délibération n° 10.

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

*Associations sportives – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – La délibération n° 10 concerne la deuxième répartition des subventions aux associations sportives, répartition qui vous est proposée selon le tableau et selon les mêmes habitudes.

**II – 77**

Dans le premier tableau, ce sont des subventions exceptionnelles pour l'Office municipal du sport, pour le Sport nautique de l'Ouest et pour Nantes Foot Fauteuil. Des subventions pour des manifestations sportives : le Sporting Club de Nantes, Allez Nantes Canaris qui fête ses 70 ans prochainement, l'Étoile du Cens, l'Amicale laïque de la Chauvinière, le Métallo Sport, Nantes Pleins Contacts, Les Foulées nantaises, We Ball 44, mais aussi des manifestations dans le cadre du plan handisport, que pilote mon collègue Jean-Jacques Moreau, Nantes Pleins Contacts, le Judo Club de Malakoff et la Ligue régionale des sports de glace.

Ce sont aussi des subventions de fonctionnement pour l'aide à la formation pour le plan handisport à destination de différents clubs, des subventions exceptionnelles pour la JSCB Judo, le Nantes Athlétique Hockey Club, l'Association culturelle et sportive de Nantes, le Loire Cricket Club. Et des subventions qui correspondent plutôt au sport dans sa fonction sociale et de solidarité, dans le cadre des contrats de Ville : Fête le Mur, le Sporting club de Nantes, Clos-Taureau, Beaujoire Basket, Métallo, Pin sec, Média Pitchounes... Cette délibération nous montre bien la diversité des disciplines, des associations sportives et également, la diversité de la fonction du sport, qui est aussi bien éducative, sociale, que celle du sport pour tous.

L'ensemble de cette délibération porte sur un montant total d'environ 73 134 euros.

**Mme le MAIRE** – Merci. Madame Rio.

**Mme RIO, Conseillère municipale** – Dans le cadre de son programme de soutien aux associations sportives, notre collectivité accompagne et subventionne 384 associations et 108 associations scolaires et universitaires, dont 30 clubs de haut niveau. Ce sont plus de 60 000 licenciés qui se retrouvent dans les valeurs du sport. Les Canaris, la Beaujoire et le stade Marcel Saupin sont inscrits au patrimoine culturel de notre ville.

Avec six équipes professionnelles en sport collectif évoluant dans l'élite de leurs disciplines respectives, Nantes est la ville de province la mieux dotée en la matière, devant Montpellier et Toulouse. Nous avons accueilli un grand nombre de grands événements sportifs : Coupe du monde de football en 1998, Coupe du monde de rugby en 2007, un match de préparation à l'Euro de basket et un match de préparation à l'Euro de handball en 2015.

Malheureusement, chers collègues, Nantes n'a pas souhaité être ville d'accueil de l'Euro 2016, ce championnat d'Europe de football dont l'impact économique national est évalué à 2,3 milliards d'euros, sans parler bien sûr de la richesse des échanges humains et sportifs avec les 24 nations représentées. Paris, Lyon, Saint-Étienne, Marseille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Lille et Lens – rien dans l'Ouest –, ces villes vibreront au rythme des matches et bénéficieront, au-delà de l'impact économique à court terme, de tout l'héritage « Euro » :

- dans sa composante sportive et sociale, bien sûr, par l'accroissement de la pratique du football, mais également d'autres sports ou encore l'engagement bénévole que cela peut engendrer ;
- dans sa composante territoriale, ensuite, par l'accélération de certains projets – les cas de Nice et de Lyon sont assez révélateurs, les stades de l'Euro ayant été les catalyseurs de projets de grande envergure pour l'arrière-pays niçois ou la zone de Décines, à Lyon.

Madame le Maire, les aficionados de Nantes pourront-ils se regrouper en fan zones pour vivre ces événements malgré les problématiques sécuritaires actuelles ? Nantes, ville du ballon rond, pourra-t-elle vibrer au score de l'équipe de France, jeune et renouvelée, et tirer tout le profit humain et sportif induit par cette grande rencontre ?

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Ali Rebouh, et je compléterai ensuite sur votre dernière partie de réponse.

**M. REBOUH, Adjoint** – Je répondrai à la première question, même si ce n'est pas la première fois que vous évoquez le fait que le Nantes n'accueillera pas l'Euro 2016. À force de l'entendre, je pense que toute la ville va le savoir. Je n'étais pas aux commandes, à l'époque, mais je me rappelle qu'un choix avait été fait, celui de dire que plutôt que d'avoir un investissement qui était lourd et qui représentait une centaine de millions d'euros, le Maire de Nantes de l'époque, Monsieur Jean-Marc Ayrault, en collaboration avec son adjoint aux sports, avait préféré dire : nous préférons développer le plan Cité

**II – 78**

Foot, nous préférons développer de nouveaux équipements, nous faisons le choix d'investir pour le sport pour tous. Je tiens aussi à signaler qu'à l'époque, puisque le FC Nantes nous en parle aussi, il jouait quand même en Ligue 2. Les conditions pour avoir un stade dont il aurait pu bénéficier posaient aussi la question. Je pense que le choix était assumé.

Depuis, nous n'avons pas à rougir des événements que nous avons pu accueillir. Vous en avez parlé vous-même tout à l'heure, au sujet des matches de l'équipe de France de basket en 2015. Vous avez oublié de citer le Championnat du monde de handball en 2017. Nous travaillons aussi sur le Championnat d'Europe de handball féminin en 2018. Je pense que nous n'avons pas à rougir des différents événements sportifs qu'il y aura sur la ville. Le choix était entièrement assumé, à l'époque, au regard des 100 millions d'euros. Je me satisfais que nous ayons pu faire quelques terrains synthétiques, même si je sais que ce ne sont pas les terrains que vous préférez, Madame Rio, mais cela a permis tout de même de développer différentes activités. Cela a été un choix, nous l'assumons. Il y aura un Euro 2016, nous serons supporters, nous le regarderons à la télé.

En ce qui concerne les « fan zones », actuellement, il y a des consignes qui n'autorisent pas les villes non accueillantes de l'Euro 2016 à pouvoir accueillir ces manifestations ouvertes au public. Aujourd'hui, le Préfet l'interdit aux villes qui n'accueillent pas de match, pour des raisons de sécurité que vous comprendrez et qui sont extrêmement évidentes.

**Mme le MAIRE** – Sur ce dernier point, nous restons évidemment en dialogue avec le Préfet sur l'évolution ou non des recommandations en termes de sécurité.

Jean-Jacques Moreau ?

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – J'ai juste une petite intervention, mais elle ne porte pas sur le fond du dossier. Étant Vice-Président d'une structure qui est attributaire d'une somme, dans cette délibération, je ne prendrai pas part au vote.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de M. Moreau pour le Racing club nantais.*

---

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

*SEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) – Évolution du centre de loisirs : validation du programme – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Délibération qui concerne un équipement, vous voyez que nous n'avons sans doute pas mis tous nos œufs dans le même panier quand nous avons fait des choix pour des équipements, parce que la pratique sportive avec équipement est essentielle, même si ce matin, nous avons parlé des pratiques libres, qui peuvent se pratiquer en extérieur.

Il concerne le centre de loisirs du Petit Port, centre de loisirs que vous connaissez tous, mis en service en 1984, mais qui a fait l'objet d'une réhabilitation et d'une extension en 2007 avec, notamment, la livraison d'une nouvelle piscine.

Ce centre accueille donc une piscine de sport et de loisirs, une patinoire, mais aussi une crèche associative. Depuis 2009, la désaffectation du bowling et l'arrêt de l'ancienne piscine, nous avons 2 500 m<sup>2</sup> environ de disponibles. La Ville a étudié, en lien avec l'exploitant, Nantes Gestion Équipements, la réalisation de différents espaces dédiés à des pratiques sportives un peu différentes de celles que l'on pourrait avoir dans certains de nos gymnases. Sur l'ancien site du bowling et de la piscine, nous aurons donc une salle d'arts martiaux, qui se trouve plutôt sur votre gauche, en marron (diapositive n° 3), une salle de boxe, juste à côté, une salle de musculation en dessous et une salle d'escrime, pour dix lignes d'escrime, sachant qu'actuellement, nous n'avons pas beaucoup de salles qui puissent accueillir de l'escrime : nous avons Mangin-Baulieu, avec des conditions extrêmement bonnes, mais nous avons aussi le site du gymnase du collègue Gaston Serpette.



**II – 79**

Vous avez donc une pratique de l'escrime qui se fait dans des conditions extrêmement difficiles. Nous pourrions donc avoir une pratique dans de meilleures conditions.

Il y aura également une grande salle, de plus de 300 m<sup>3</sup>, une salle qui correspond à des activités motrices, d'expression corporelle, de danse et de gymnastique. C'est un des premiers volets de cette réhabilitation.

Le deuxième volet concerne l'amélioration pour les clubs de glace, qui sont trois, l'amélioration non seulement de la pratique, mais aussi de tout ce qui concerne la vie associative, c'est-à-dire des bureaux associatifs pour les salariés, entre autres, de ces trois clubs-là, ainsi que de nouveaux vestiaires. Nous étions en extrême difficulté en termes de vestiaires : nous avons trois vestiaires, dont l'un était mobilisé par les clubs de glace. Il y aura donc des vestiaires, mais aussi des lieux de convivialité, une boutique et une buvette. Nous avons eu l'occasion de visiter avec ma collègue, Catherine Choquet. C'est un beau projet et nous avons hâte d'être là en septembre 2017. Les travaux commenceront en mai 2016, pour une livraison en septembre 2017 et un coût de 4,1 millions d'euros, avec une participation des deux collectivités de 3,5 millions.

Donc, beau projet sur les sites de Nantes nord, où comme le disait hier mon collègue Pascal Bolo, nous sommes déjà bien outillés en termes d'équipements. Mais là, nous aurons vraiment un équipement qui répondra, en plus, à des disciplines sur lesquelles nous avons encore des marges de progression en termes d'offre sportive.

Voilà, Madame le Maire, ce projet qui vous est présenté.

**Mme le MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Par cette délibération, vous proposez de faire évoluer le centre de loisirs du Petit Port en y créant de nouvelles activités. Qui peut nier, en effet, que depuis la fermeture de l'ancienne piscine, en 2007, et la cessation de l'activité du bowling/billard en 2009, le Petit Port a besoin d'un nouveau souffle ?

L'enveloppe financière prévisionnelle de votre projet est de 5 millions d'euros, somme qui correspond à l'investissement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Néanmoins, cette délibération reste vague. Quelle est la vocation exacte des salles créées (arts martiaux, boxe, musculation) sur le site de l'ancien bowling ? Idem pour les espaces créés (escrime, gymnastique) sur le site de l'ancienne piscine : s'agit-il d'en faire des lieux pour accueillir des associations sportives ou d'en faire un espace de loisirs commercial pour les habitants de l'agglomération ou un mixte des deux ?

Je note par ailleurs que la délibération ne fait aucunement référence aux coûts annuels de fonctionnement générés par ces nouveaux aménagements.

Sur la forme, il y a donc des questions sans réponse, ce qui nous pose problème.

Sur le fond aussi, des interrogations subsistent. Des interrogations sur le projet en tant que tel. Car déjà en 2010, la Ville avait voté une enveloppe pour créer, sur ces mêmes espaces, un « village sportif », lequel devait regrouper cinq pôles d'activités. J'ai sous les yeux la délibération du 2 avril 2010, présentée par Madame Clergeau, qui prévoyait donc une « mer des sables » (sports de plage et pratiques émergentes), une tour de grimpe « aventure », structure sécurisée d'escalade, un univers glisse, patinoire synthétique de 200 m<sup>2</sup> destinée aux débutants et enfants, un univers « adresse et précision », avec des simulateurs de sports, ludo-escrime et jeux d'adresse, et un espace de motricité, destiné aux très jeunes enfants. Ce projet, voté à l'unanimité en 2010, n'a finalement pas vu le jour. Pourtant, des travaux ont bien eu lieu en 2013. C'est d'ailleurs indiqué dans la délibération.

Rien ne vient expliquer, justifier l'abandon du projet de 2010 et sa reprise, à quelques variantes près, aujourd'hui, la première variante consistant en une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce projet, passant de 4 à 5 millions d'euros.



**II – 80**

Deuxième interrogation de fond, qui est encore plus importante à nos yeux, parce qu'elle pose la question de la légitimité de NGE à porter et à gérer un tel projet : avec l'échec du Spa, nous avons tous constaté que NGE avait son cœur de métier, qui était très bien exercé, mais que pour le reste, NGE ne savait pas faire. Finalement, à chacun son métier.

Le précédent de l'échec du Spa, aux conséquences financières importantes, et l'absence de solutions trouvées pour ce site nous inquiètent et nous laissent dubitatifs. J'ajoute que la situation financière délicate de NGE nous interroge sur sa capacité à dégager près d'1 million d'euros en investissement. Est-ce bien finalement à NGE de porter et de gérer ce projet ? Pour notre part, nous en doutons.

Voilà pourquoi, pour l'ensemble des éléments exposés sur le fond comme sur la forme, nous ne voterons pas ce dossier.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je vais donner la parole à Ali Rebouh sur les questions directement sportives et puis à la présidente de NGE sur les questions qui relèvent de NGE.

**M. REBOUH, Adjoint** – Pour rassurer Monsieur Bainvel, pour nous, c'est vraiment une opportunité d'avoir une offre sportive qui ne soit pas une offre privée, comme cela a pu l'être à l'époque, quand il y avait du bowling, quand il y avait du Spa. Nous sommes vraiment sur une offre associative, donc dédiée aux clubs sportifs nantais, afin d'avoir une offre la plus large possible. Là dessus, il n'y a aucun souci.

Pourquoi choisir des salles de judo ? Parce que nous nous rendons compte que nous avons un manque de judo. Pourquoi choisir des salles qui sont liées à de la boxe ? Parce qu'il y a un vrai déficit dans ce domaine. Faites le tour de Nantes et vous verrez facilement, quand vous discuterez avec les acteurs sportifs, que nous avons tout de même encore quelques difficultés à pouvoir répondre à toutes les demandes.

Et lorsque l'on voit la salle d'activités douces, qui est aussi une salle polyvalente, je peux vous affirmer que nous avons énormément de demandes à ce niveau-là et qu'aujourd'hui, nous sommes quasiment obligés de monopoliser des gymnases. Nous monopolisons un gymnase alors que nous pourrions avoir des salles adaptées et dédiées. C'est une vraie opportunité, pour nous, de pouvoir répondre à la demande et à cet égard, il n'y aura aucun problème. Ce n'est pas une activité qui sera commerciale, ce sera une activité associative et les coûts de location seront les mêmes que pour un gymnase traditionnel. Il n'y aura donc pas de risque que l'activité de l'association tombe en faillite, comme cela a pu être le cas pour les activités qui étaient purement commerciales, précédemment.

Pour nous, en tous les cas, c'est un beau projet et vraiment, nous nous étonnons que vous ne le votiez pas, même si vous pouvez avoir quelques interrogations, qui sont peut-être légitimes, par rapport à la délibération qui avait été portée en 2010. Mais je peux vous assurer qu'aujourd'hui, avec cette nouvelle réalisation, telle que nous la proposons, nous allons répondre à une très forte demande et nous multiplierons le nombre de Nantais... Il faut quand même savoir qu'aujourd'hui, il y a 500 000 Nantais par an qui viennent dans nos centres de loisirs, et nous risquons d'en attirer encore un peu plus pour une pratique sportive, comme je le dis, associative et non commerciale.

**Mme le MAIRE** – Merci. Catherine Choquet.

**Mme CHOQUET, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Sur les travaux de NGE, vous dites qu'il y a déjà des travaux qui ont été faits en 2013. En fait, ce sont des travaux qui ont été faits surtout à la patinoire. Ces travaux étaient obligatoires, puisque c'est dû à l'évolution des réglementations, des contraintes, des réglementations pour la pratique du sport, mais aussi, des demandes d'aménagement pour les espaces que l'on appelle de loisirs, que ce soient des tribunes ou des buvettes. Il ne s'agissait donc pas de travaux de restructuration importants comme ceux dont il est question aujourd'hui. Il s'agissait bien de travaux réglementaires, qui étaient d'ailleurs imposés par les fédérations de glace, qui étaient très attendus des clubs et dont nous ne pouvions pas nous dispenser.

Ensuite, vous critiquez la manière dont NGE a pu gérer le Spa. Il est vrai que c'est une activité dont le conseil d'administration avait pensé qu'elle pourrait être intéressante à développer. Il s'est avéré que ce n'était pas le cas. On peut faire des erreurs, le principal est de les reconnaître et de savoir évoluer, ce qui est le cas.

II – 81

Sur l'équilibre économique de NGE, vous êtes tout de même bien placé pour avoir des informations parce que les questions que vous posez ici, en Conseil municipal, vous pouvez tout à fait les poser en conseil d'administration de NGE, puisque vous y siégez en tant que censeur et qu'il y a également un autre représentant de l'opposition qui siège au conseil d'administration de NGE. C'est le bon endroit, peut-être même le meilleur endroit pour avoir les informations. Et même, au-delà d'une demande d'information, c'est le meilleur endroit pour contribuer à faire avancer les choses et à faire évoluer NGE dans le souci d'une bonne activité économique, d'une bonne gestion et d'une bonne évolution.

Vous l'avez revendiqué à plusieurs reprises, ce matin, et là, vous avez une occasion superbe, je trouve, de profiter à cette construction de politique. Il y a aujourd'hui une réflexion globale sur l'évolution de NGE, avec éventuellement un recentrage. Différents scénarios sont étudiés : soit de se recentrer sur une activité de stationnement, soit de développer également des activités en direction du loisir, du tourisme, parce qu'il y a aussi un équipement, pas loin du Petit Port, qui est le camping, géré par NGE, et qui marche très bien. Donc, je ne vous rejoins pas quand vous dites que NGE ne sait pas faire : il y a des choses que NGE sait très bien faire. Ensuite, c'est une question de forme et d'organisation.

J'espère que nous aurons bientôt l'occasion d'en reparler au conseil d'administration de NGE, qui aura lieu le 11 mai prochain.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets aux voix la délibération présentée par Ali Rebouh.

*Le Conseil approuve (Abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

*Quartier Malakoff Saint-Donatien – Aménagement du site Moutonnerie-Tivoli – Concession d'aménagement – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, je profite de cette délibération pour m'excuser auprès de Monsieur Grélard d'avoir écorché son nom, surtout que je crois que ce n'est pas la première fois que je le fais. Je lui promets de lui payer une bière si cela m'arrive à nouveau. Qu'il n'y voie pas de malice de ma part, mais un bug. Ce sera avec plaisir que je m'acquitterai de cette faute et je vous prie de m'en excuser.

Je reviens sur la délibération 26, concernant l'aménagement du site Moutonnerie-Tivoli et la concession d'aménagement qui est proposée pour Nantes Aménagement.

Je dois dire que cette délibération, évidemment, fait très largement écho à ce qui vient d'être dit dans le cadre du PADD, tout à l'heure, de la présentation du débat sur le PADD, puisque nous sommes bien là dans un projet d'aménagement qui va permettre, sur un site à la fois aujourd'hui extrêmement bien positionné dans la ville, entre le boulevard Dalby, l'arrêt Moutonnerie, la Manufacture, et un site d'anciens faubourgs qui aujourd'hui, nécessite de façon évidente une rénovation urbaine, parce que l'on y trouve à la fois un parking, le parking Tivoli qui est un parking vétuste et qui ne correspond plus aux normes de confort utilisées actuellement. On trouve dans son centre un parc dont les qualités d'occupation ne sont pas à la hauteur de ce que l'on peut attendre dans ce quartier et sur lequel il y a un enjeu de pouvoir regagner un public familial.

C'est aussi un quartier où malgré l'OPAH, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat qui se déroule sur le secteur Dalby, des progrès restent à faire. Nous souhaitons donc intervenir assez fortement sur ces zones que souvent, on appelle les « zones grises », celles où se cachent des poches de précarité, se cachent des poches de difficultés et sur lesquelles il est bien nécessaire d'être vigilants.

Depuis maintenant 2013, des études sont menées pour examiner les enjeux autour de ce site. J'ai parlé des enjeux du parc, des enjeux du front bâti. Il y a aussi un enjeu relatif à la nouvelle réglementation liée au PPRI, le plan de prévention du risque d'inondation, puisque l'on trouve, dans une goutte d'eau, même si l'image est mal choisie, une localisation de la MAJ Francisco Ferrer. Ce plan de prévention du risque d'inondation interdit de maintenir, à terme, la MAJ Francisco Ferrer dans ces lieux. Comme nous souhaitons pouvoir continuer à faire exister cette Maison d'accueil de jour dans le cœur de ville, le projet urbain pourra aussi permettre de répondre à ces questions.

II – 82

Les objectifs poursuivis par cette concession d'aménagement et de couture urbaine sont la reconquête du parc, le rééquipement de ce parc, de promouvoir un parc habité, de proposer aussi de nouveaux logements, puisque le programme propose de travailler sur la mise en œuvre de 80 nouveaux logements sur les fonciers d'aujourd'hui, de réfléchir à la relocalisation de la Maison d'accueil de jour, d'étendre les jardins familiaux, d'étendre en tout cas toutes ces particularités qui feront de ce site un écrin dans la ville, à toute proximité du centre-ville, le long du tram.

C'est sur ce sujet que nous souhaitons vous faire vous prononcer aujourd'hui.

L'aménagement du parc fait et fera bien évidemment aussi l'objet d'une coproduction avec les habitants. Je signale que dans le quartier, le travail est déjà en route depuis de nombreux mois, puisque dans le cadre des politiques de création partagée et des politiques culturelles, nous avons eu deux fois une manifestation menée par une association culturelle qui est le Rêve du loup, un festival qui s'est déroulé en co-construction avec les habitants, en co-construction avec aussi les personnes les plus en difficultés de la Maison d'accueil de jour, qui a permis à chacun de mieux se connaître, de mieux s'appréhender et de partager de façon plus harmonieuse les espaces de la ville.

Dans cette délibération, il vous est proposé d'accorder une concession d'aménagement à la SPL Nantes Aménagement, avec un apport en nature de foncier d'environ 500 000 euros, une surface à l'étude de 4 848 m<sup>2</sup> et sur un plan d'aménagement qui devrait ressortir à l'équilibre.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Stekr-Ridel.

**M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal** – Oui, merci, Madame le Maire. Les commerçants du quartier Dalby sont très inquiets de voir les travaux empêcher leur activité pendant plusieurs semaines.

Le commerce de ce secteur est déjà en difficulté, tout comme celui de Saint-Donatien, où des rideaux sont baissés devant les vitrines. La presse relaye hélas cet état de fait, qui est doublement regrettable, parce que les personnes qui vivent du commerce sont obligées de se chercher d'autres activités et parce que les personnes âgées qui sont peu mobiles ne trouvent pas nécessairement où se replier pour effectuer leurs achats.

Les travaux sont bien sûr nécessaires et il n'est pas question de remettre en cause leur bien-fondé. Ce périmètre a besoin d'une requalification. Les commerçants ne doivent cependant pas boire la tasse : seront-ils indemnisés de ce manque à gagner ? Des mesures de repli pour le stationnement sont-elles par ailleurs prévues ?

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Oui, merci. Je partage plutôt l'enthousiasme de mon collègue David Martineau autour de ce projet de requalification urbaine et ses objectifs autour du logement, avec un projet d'habitat participatif, l'extension du nombre de parcelles de jardins familiaux, et qui va permettre aussi de renforcer le maillage des circulations douces à l'échelle du grand quartier.

Je profite de cette délibération pour faire deux suggestions. L'une autour de la question du stationnement, avec l'espoir de voir le périmètre de la réflexion élargi au boulevard Dalby. Puisqu'on sait bien que ce boulevard, tant qu'il a des zones de stationnement de chaque côté, ne permettra pas un aménagement vélo, pourtant essentiel pour une continuité cyclable vers l'est de la ville et de l'agglomération. J'espère que cette première suggestion n'est pas déjà un regret, si la réflexion est déjà close sur ce sujet.

Une deuxième suggestion, c'est de profiter de cette attention aux circulations douces dans le réaménagement de ce parc pour créer, par exemple, un petit parcours d'apprentissage pour les jeunes cyclistes, avec quelques panneaux tracés au sol pour leur apprendre à utiliser le « stop », un giratoire, etc. Une manière ludique et concrète d'associer les enfants sur ce projet, puisque cette association a également été souhaitée par les élus de quartier.

**Mme le MAIRE** – Merci. Fabienne Padovani.

II – 83

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Je vais intervenir sur le parc Tivoli. C'est bien évidemment un projet urbain, un projet de requalification du parking, de la relocalisation de la Maison d'accueil de jour, qui devra être transformée sur un autre site. C'est aussi, lors de cette mutation, l'occasion de changer l'image et la fréquentation du parc de la Moutonnerie, qui, aujourd'hui, est en arrière du quartier, qui n'est pas au cœur du quartier et qui devrait permettre, avec les habitants, tu l'as dit, David, de travailler autour des pratiques libres sportives, autour des équipements de jeux nécessaires, parce que cela reste quand même un grand espace vert et il est utile de se dire que les enfants peuvent aussi jouer au foot un peu là où ils le souhaitent, là où ils en ont envie. Un travail aussi autour des jardins et de l'accueil de la petite enfance et enfin, la création de dix parcelles de jardins familiaux qui verront le jour.

Je voulais vous préciser que cette enveloppe était au plan prévisionnel d'investissement du service des espaces verts de la Ville de Nantes et que l'opération serait sous maîtrise d'ouvrage de la Ville et des espaces verts. Nous aurons donc l'occasion de pouvoir montrer tout le savoir-faire des jardiniers de la Ville.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, David Martineau, peut-être, pour quelques éléments de réponse ?

**M. MARTINEAU, Adjoint** – C'est évident, et cela a été présenté dans l'objet de cette concession d'aménagement, qu'on est dans un territoire à forte résonance et connexion avec à la fois la Manufacture des tabacs et le boulevard Dalby, et que les études prévoient bien évidemment d'étendre d'une certaine façon l'environnement du périmètre pour pouvoir travailler sur l'ensemble de la zone, à travers un certain nombre de propositions qui ont été faites. On sait aujourd'hui qu'en effet, le boulevard Dalby est un boulevard à enjeux pour faire des progrès sur la possibilité de continuer de développer les déplacements doux dans ce quartier. L'occasion de la concession d'aménagement Moutonnerie-Tivoli est là aussi pour travailler sur le sujet.

J'ai été un peu rapide sur la question parce que nous sommes en milieu d'après-midi, mais il y a eu des ateliers qui, dans le cadre du dialogue citoyen, ont déjà travaillé, dans le mandat précédent, travaillé sur tout un exercice de propositions autour des déplacements doux sur ces zones pour relier Dalby au Jardin des plantes pour les piétons et les vélos. Un certain nombre d'aménagements ont été envisagés et pensés, mais seront remis à la co-construction pour pouvoir construire, avec les habitants, le parcours idéal dans ce cadre-là.

**Mme le MAIRE** – Monsieur Stekr-Ridel, vous souhaitez à nouveau intervenir ?

**M. STEKR-RIDEL** – Non. Simplement, je n'ai pas eu de réponse à mes deux questions, Madame le Maire. J'interrogeais sur l'indemnisation ou non des commerçants et sur les mesures de stationnement. Voilà, merci.

**Mme le MAIRE** – Juste pour un élément de précision et de méthode, je donne la parole à Alain Robert, qui, par contre, ne prendra pas part au vote, pour les raisons réglementaires, ainsi que deux autres élus : Thomas Quéro et Pascale Chiron, qui est excusée aujourd'hui. Alain Robert, pour quelques éléments.

**M. ROBERT, Adjoint** – La réponse est simple et s'applique à tout le territoire communal, concernant les travaux liés au réseau de chaleur. Il s'agit des travaux d'un concessionnaire privé sur le territoire, qui affecte certes le domaine public, mais dont Nantes Métropole ne saurait être tenue responsable, en termes de dommages pour les commerces. C'est la raison pour laquelle pour tous les travaux qui sont opérés par des concessionnaires, qu'il s'agisse d'EDF, de GDF-Suez ou en l'occurrence, ERENA, il ne peut y avoir d'indemnisation de la part de la collectivité et il ne peut y avoir de mise en place d'une commission de règlement amiable, puisqu'ils sont concédés à des entreprises privées. Nous en revenons au cas de Santeuil, où les commerces de Santeuil ont avant tout été gênés par les travaux liés à la construction du passage Cœur de ville. Nous entrons dans le cadre du droit classique, où les commerçants peuvent éventuellement, avec le conseil d'un avocat, engager une action ou essayer de faire une transaction avec le concessionnaire.

Ceci étant, pour avoir participé aux travaux de l'assemblée générale de l'UNACOD, l'Union nantaise des associations de commerçants de détail, très récemment, je pense qu'il y a tout de même une compréhension globale. Il y a évidemment des perturbations fortes liées aux travaux du réseau de

**II – 84**

chaleur, mais globalement d'énormes efforts ont été réalisés par l'entreprise, à notre demande, pour informer et sensibiliser les commerçants et faire en sorte que leur commerce reste systématiquement accessible.

Il y a eu des couacs, au départ, mais je pense que les choses se sont améliorées et Richard Gouraud, le président de l'UNACOD, l'a reconnu lui-même officiellement lors de cette assemblée générale. Sachant que pour les réseaux de chaleur, dans toute cette partie du territoire, tous les travaux seront terminés d'ici à la fin de 2016. Ensuite, il y a une extension possible, mais n'anticipons pas sur une extension possible du réseau de chaleur, mais là, le gros du travail est fait, par rapport à tout ce qui était envisagé : d'ici à quelques mois, ce sera terminé.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non participation au vote de Mme Coppey (mandataire de Mme Chiron) et de MM. Robert et Quéro.*

---

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

*Concession d'aménagement Dervallières Vallon de Chézine – Avenant – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci. Chers collègues, dans cette délibération, il s'agit d'un avenant à la concession d'aménagement qui avait été confiée en 2006 par la Ville de Nantes à Nantes Métropole Aménagement sur l'aménagement du quartier des Dervallières, qui a fait l'objet d'une première phase de renouvellement urbain, avec trois objectifs : diversifier l'offre de logements, diversifier les fonctions du quartier et réorganiser la trame viaire.

En gros, vous le savez, aujourd'hui, le bas du quartier des Dervallières a totalement transformé son visage, a valorisé tout le bassin des Dervallières et tout cet espace naturel qui est formidable. Nous sommes à la fin de ce projet de renouvellement urbain, puisque les dernières livraisons de logements, dans le cadre de la diversification, seront opérées en 2018. Nous attaquerons la deuxième phase de ce que l'on appelle le « haut des Dervallières », car pour mémoire, l'ANRU a retenu le site des Dervallières comme un projet d'intérêt régional. Nous travaillons donc avec la même ambition que sur les quartiers de Bellevue, Bottière ou Nantes Nord.

Cet avenant, aujourd'hui, est beaucoup plus restreint. Il s'agit d'un cadre réglementaire pour nous permettre d'avancer sur quelque chose de très important pour les habitants et qui prouve que lorsqu'il y a de la persévérance, des services de l'aménageur et des élus, on arrive à trouver les solutions pour répondre aux besoins des habitants. Pour mémoire, le Lidl qui était situé sur la place des Dervallières a fermé en 2014. Cette place des Dervallières a été confortée dans le schéma directeur du grand quartier comme un pôle de proximité d'équipements publics, qui a donc vu une transformation des équipements, une nouvelle ressourcerie, le transfert de l'atelier de bricolage. Mais malheureusement, la fermeture, en 2014, du commerce de proximité, qui était un lieu important pour les habitants.

Aujourd'hui, l'aménageur, Nantes Métropole Aménagement, qui est propriétaire du local, a trouvé un repreneur pour s'y installer qui correspond aux besoins des habitants, avec l'enseigne Aldi. Il est donc nécessaire, aujourd'hui, de faire un avenant de manière à permettre à Nantes Métropole Aménagement de répondre aux besoins de cette enseigne, qui souhaite agrandir les locaux. Il s'agit donc de mettre à la disposition de Nantes Métropole Aménagement le foncier du local actuel ainsi que le foncier où était situé l'atelier de bricolage, de manière à avoir, en 2017, une nouvelle enseigne pour répondre aux besoins des habitants.

Il est donc proposé un avenant à la concession d'aménagement qui permet de modifier le périmètre, d'intégrer le foncier du futur centre commercial, d'engager les montants nécessaires pour la mise en œuvre du projet, à savoir 71 000 euros, et d'intégrer les apports en nature.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération pour permettre à Aldi de s'installer d'ici à un an, maintenant.

**Mme le MAIRE** – Merci. Ali Rebouh.



**II – 85**

**M. REBOUH, Adjoint** – Je tenais d’abord à saluer vraiment cette délibération. Vous avez parlé de persévérance. C’est plus que de la persévérance qu’il fallait avoir : il fallait aussi avoir de la patience. Madame le Maire, vous vous souvenez, lorsque vous étiez venue aux vœux et que vous aviez eu la primeur d’annoncer l’arrivée prochaine d’une enseigne, de l’enthousiasme que cela a pu susciter. Vous parlez souvent des grands projets, mais il n’y a pas de grands projets sans projets de proximité, sans projets du quotidien.

Il est clair que ce projet là, tel qu’on le voit sur la carte, peut paraître un petit projet ou peut-être peut-on le regarder ainsi quand on est dans une grosse direction comme celle de l’attractivité et du développement de la métropole, mais je peux vous dire que ce sont ces projets-là qui parlent aux gens au quotidien. Tous les samedis, quand j’allais aux Dervallières, je me faisais « alpagner » – mes collègues élus pourraient le dire – au sujet de cette supérette. Je ne vais pas dire que j’en rêvais tous les soirs, mais presque. Je ne vais pas dire que j’y pensais en me rasant le matin, mais c’était tout comme.

En tout cas, je me réjouis vraiment, avec les autres collègues, que nous puissions répondre à cette demande, parce que c’était non seulement l’attractivité de la place, mais aussi son animation qui étaient en jeu, car cette place de centre commercial est un lieu de rencontre. C’est aussi répondre à une réalité économique. Nous le voyions bien : les gens allaient à Carrefour. Mais il y a beaucoup de personnes isolées, sur le quartier des Dervallières, qui n’ont pas cette mobilité. Et il y avait aussi un frein financier. Les gens nous disaient : quand je vais à Carrefour, c’est compliqué de remplir mon chariot. Je remercie donc vraiment tous ceux qui ont œuvré à cette opération, même si je leur ai mis un peu la pression... Madame le Maire a aussi exigé qu’il y ait des résultats assez vite, et ce n’était pas simple, parce que la Ville, dans ces cas-là, est dépendante des enseignes économiques.

Je voulais en tous les cas remercier les services de la Métropole et la direction de Nicolas Debon, mais aussi Nantes Aménagement, d’avoir enfin pu trouver une solution. Nous avons hâte d’être rendus au premier semestre 2017 pour faire une belle inauguration et qu’enfin, nous puissions avoir cette supérette, qui a vraiment fait parler, sur le quartier des Dervallières. Merci encore à tout le monde.

**Mme le MAIRE** – Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

---

**Mme PADOVANI, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

*Square du Maquis de Saffré – Réaménagement – Validation du programme – Procédure adaptée – Approbation*

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Je vous remercie, Madame le Maire. Il s’agit du réaménagement du square du Maquis de Saffré.

Depuis les délibérations du Conseil communautaire de juin 2009 et de juin 2014, il a été approuvé le programme de réalisation d’un bassin de stockage et de restitution des eaux pluviales sous le Maquis de Saffré. Ce bassin de 6 000 m<sup>3</sup> – je pense que vous toutes et vous tous avez pu voir l’ampleur des travaux – a pour objectif de limiter les débordements dans l’Erdre en cas de forte pluie et de protéger la prise d’eau de secours pour l’alimentation de l’usine d’eau potable.

La construction de ce bassin enterré nécessite le réaménagement du square, qui, évidemment, a été détruit lors des travaux.

Le dossier que je vous passe aujourd’hui consiste donc à remettre en état le square du Maquis de Saffré selon le programme suivant : la restauration des espaces verts, en plantant arbres, arbustes et pelouses et entre autres, des magnolias jaune citron, la restauration des gradines, l’installation de nouveaux mobiliers urbains, la restauration des clôtures et la mise en œuvre des revêtements de sol en sable renforcé.

À ce stade du programme, l’enveloppe financière affectée à l’opération est de 260 000 euros.



**II – 86**

Ce nouveau parc verra bien sûr le retour de la statue de la Délivrance, mais je laisserai mon collègue Olivier Chateau en parler. Cela redonnera à ce parc, qui fait la suite des Tables mémoriales, situées en bas du cours Saint-André, toute la beauté liée à l'architecture d'origine.

Je vous remercie.

Je voulais néanmoins, Madame le Maire, faire un petit point sur l'été. Vous avez pu voir dans la presse un fort écho autour du retour du Poussin. Je ne vous dirai pas si le Poussin reviendra ou non, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'il est devenu extrêmement mégalo et que pour qu'il vienne, il attend vraiment que nous le sollicitons. Voici donc ce que nous allons proposer aux habitantes et aux habitants. Je vais vous le faire passer. Je vous demande de me le redonner, puisqu'il appartient à quelqu'un qui compte bien le coudre. Il s'agit d'habiller toute l'Orangerie, à l'intérieur et à l'extérieur, pour faire un « Palédupoussin ». J'étais avec Catherine Piau cette semaine et Claude Ponti, ainsi qu'avec les bénévoles de l'Orpan. Mine de rien, j'ignore si le Poussin reviendra ou non au jardin des Plantes, mais en tout cas, le Serpicouliflore ira à la Gaudinière, les Sous-fleurs, à Procé et les Potanés, à la Beaujoire.

Je vous remercie. Et n'oubliez pas de voter ma délibération pour le square du Maquis de Saffré.

**Mme le MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Les travaux très importants qui ont été menés pour créer le bassin de stockage sous le square nécessitent évidemment une remise en état complète du square à l'issue des travaux. Sur le fond, nous sommes évidemment favorables à ce projet.

Sur la forme, à la lecture de la délibération, j'avais une petite inquiétude en lisant le terme « restauration » puisque, si l'on se réfère au dictionnaire, restaurer signifie « remettre dans son état initial ». Vu l'état initial du square, il nous semblait que nous pouvions, grâce au service des espaces verts de la Ville de Nantes, améliorer sensiblement cet espace, qui n'était pas des plus attrayants, avec l'objectif d'en faire un véritable espace vert de proximité, doté de jeux pour les enfants du quartier, à commencer par ceux qui fréquentent les écoles et les crèches situées à proximité.

En tout état de cause, ce réaménagement du square n'est pas suffisant et ne peut être qu'une étape d'un projet plus ambitieux.

Aussi, je vous invite à une petite balade. Imaginez quelques instants : vous tournez le dos au square, vous avez le bâtiment du Conseil départemental sur votre gauche, et vous apercevez, au loin, la cathédrale. Vous montez les quelques marches depuis les Tables mémoriales et arrivez sur le cours Saint-André. Et là, vous découvrez un espace enherbé, des plantations, des enfants qui jouent, des familles qui pique-niquent, et même des touristes qui déambulent pour atteindre le Grand Musée d'arts, le Château des Ducs de Bretagne, pour aboutir à la gare, refaite à neuf et qui permet un accès facilité au jardin des Plantes.

Imaginez ce parcours, cette trame verte qui nous permettrait de partir du quai de Versailles pour rejoindre le quai de Malakoff et finalement, marcher sur l'Erdre en empruntant les cours Saint-André et Saint-Pierre, devenus des espaces publics attractifs redonnés aux Nantais.

L'extension du parking Cathédrale, le réaménagement de la place Foch sont l'occasion d'avoir un projet d'ensemble pour ce secteur.

Madame le Maire, puisque vous êtes dans la co-construction, voici la proposition que nous vous faisons aujourd'hui, en espérant que ce projet aboutisse dans ce mandat.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Ronan Dantec.

**M. DANTEC, Conseiller municipal** – J'allais proposer spontanément à Julien Bainvel de continuer sa promenade, de passer la gare, de rejoindre la Petite Amazonie et d'aller jusqu'à la Loire, puisque je crois que c'est le projet et que cela fait partie d'une dynamique maintenant ancienne puisque, pour ceux qui s'en rappellent, nous avons même voté, dans un PLU, mais il y a fort longtemps, une trame piétonne extrêmement dense dans la ville. Alain Robert doit se le rappeler. Et nous sommes toujours dans cette dynamique. Mais je vois que les idées gagnent et créent des consensus. Je pense donc que

II – 87

nous ferons cette balade un jour, ensemble, de l'Erdre jusqu'à la Loire, en passant par le jardin des Plantes, la gare et la Petite Amazonie.

Je voudrais revenir, puisque notre collègue Fabienne Padovani en a peu parlé, sur le fait que si nous restaurons et améliorons ce square, qui, je suis assez d'accord, n'était pas le plus fringant de la ville au moment où l'on a creusé le bassin, c'est aussi parce que nous nous sommes mobilisés extrêmement fortement pour l'Erdre. C'était l'intervention, tout à l'heure.

Je rappelle que cet investissement très lourd en termes d'assainissement est lié, au départ, au problème de cyanobactéries dans l'Erdre, à l'étude extrêmement conséquente que nous avons menée précisément pour comprendre ce problème de cyanobactéries, et que nous avons bien démontré que c'étaient les flux de phosphates liés à l'assainissement qui étaient la principale raison de ce développement de cyanobactéries. D'où ces investissements très lourds dans la durée, puisque nous parlons là de décisions que nous avons prises au début des années 2000.

Mais je ne le dis pas pour que nous regardions dans le passé, je le dis pour que l'on regarde vers l'avenir. Je sais que je parle aussi à la présidente de l'EDENN. Nous avons mis en place un suivi scientifique sur les cyanobactéries dans l'Erdre qui est absolument unique en France et à partir du moment où l'on a fini le bassin de stockage des eaux usées, il faudra que nous voyions quel en est l'impact sur les taux de cyanobactéries, qui ont tout de même été un problème qui mettait en cause l'utilisation de l'Erdre comme espace de loisirs.

Nous sommes dans cette dynamique et il ne faut surtout pas arrêter l'effort sur la partie suivi scientifique. On a parfois tendance à dire « des études, des études... », mais en l'occurrence, c'est bien parce que nous avons fait des études que nous avons fait le bassin, ce qui permet de restaurer, d'améliorer le square. Et il faut continuer, derrière, parce que c'est probablement le modèle français le plus complet de suivi de ce grave problème d'environnement que sont les cyanobactéries. Je voulais rappeler l'enjeu lié à ce bassin.

**Mme le MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Si, effectivement, comme le disait Ronan Dantec, on doit regarder vers l'avenir, il faut aussi, par moments, savoir regarder l'histoire et son passé. En complément de ce qu'a dit Fabienne, je voudrais donner quelques précisions sur le retour de la statue de la Délivrance, quasiment à son emplacement d'origine. Cela ne pourra pas être tout à fait le cas, puisque les dispositions du square, maintenant, ne le permettent pas tout à fait, mais l'idée est de remettre la statue qui, aujourd'hui, est à la pointe est de l'île Beaulieu, de lui permettre de réintégrer le square du Maquis de Saffré. C'était une demande qui avait été formulée par deux Nantais très attachés au patrimoine, André Burgaudeau, qui est décédé aujourd'hui, et Paul Rotach, qui ont porté cette idée très largement. Le projet a alors été soumis au Conseil nantais du patrimoine, qui a été saisi de la question, qui a émis un avis favorable, avis ensuite confirmé par Madame le Maire. La statue sera donc remise en place aux Tables mémoriales, avec une restauration de la statue qui est inscrite au plan d'actions de la direction du patrimoine, ainsi qu'une restauration des Tables mémoriales. L'objectif est que l'ensemble soit réinstallé pour les commémorations de la fin de la guerre en novembre 2018.

Voilà les précisions que je souhaitais apporter.

**Mme le MAIRE** – Merci. Christine Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, justement, moi aussi, je vais retourner un peu dans le passé, ce qui n'est pas contradictoire avec un projet d'avenir, pour rappeler, je crois que ce n'est peut-être pas totalement inutile, ce que fut le maquis de Saffré. En effet, il n'est pas forcément très connu et j'ai même entendu, parfois, certains parler du « marquis » de Saffré. Comme quoi, l'imaginaire aristocratique n'est pas totalement absent de notre inconscient collectif. Je voudrais donc rétablir quelques vérités historiques.

Le square du Maquis de Saffré a été dénommé comme tel lors de la délibération du Conseil municipal en date du 6 juin 1950. La stèle dont a parlé mon collègue Olivier Chateau, la stèle où se trouvait la statue de la Délivrance, actuellement près de l'Hôtel de Région, y est toujours implantée, en attendant de retrouver la statue de la Délivrance, en 2018. Seule la stèle a donc été gardée.

**II – 88**

Le maquis de Saffré s'est constitué au cours de l'année 1943, avec des habitants des alentours, dans un triangle formé par les communes d'Héric, Nort-sur-Erdre et Saffré. Ils se mobilisent effectivement en juin 1944, comme l'ensemble des Forces françaises de l'intérieur. Un groupe de maquisards provenant du maquis de la Maison rouge s'installe en forêt de Saffré le 17 juin 1944. Le lieu est jugé favorable pour les opérations de parachutage d'armes. Les maquisards seront au nombre de 350. Malgré un encadrement militaire sérieux, les déplacements de plusieurs dizaines de personnes manquent de discrétion et vont conduire à la perte du maquis.

Peu après la chute du maquis de Saint-Marcel, dans le Morbihan, les allemands décident de détruire le maquis de Saffré avec l'aide de miliciens français. Le 28 juin, 2 000 hommes attaquent le maquis. Treize maquisards meurent au combat à Saffré, dont neuf blessés qui seront achevés à coups de crosse et de bottes, notamment par des miliciens, puis cinq autres, quelques jours plus tard, dans les mêmes circonstances. Enfin, 27 prisonniers seront fusillés le 29 juin à la Bouvardière, à Saint-Herblain.

Je crois qu'il n'était pas totalement inutile, à cette occasion, de rendre un hommage à tous ceux qui ont combattu pour défendre une certaine idée de la France et de la liberté.

Je vous remercie.

**Mme le MAIRE** – Merci. Fabienne Padovani, pour quelques éléments. Ensuite, je mettrai la délibération au vote.

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Joli rêve, Monsieur Bainvel, moi aussi, j'eusse aimé, mais nous n'avons pas pu. L'architecte des Bâtiments de France est passé et l'architecte des Bâtiments de France nous a demandé, puisque nous avons présenté un premier projet, beaucoup plus vert, beaucoup plus arboré, consistant à refaire le square du Maquis de Saffré comme il avait été dessiné à l'origine par Étienne Coutant, en 1934, dans la perspective et en rapport avec la symbolique, avec les Tables mémoriales. Néanmoins, comme vous pouvez le voir sur l'image projetée, nous mettrons un belvédère afin que tout un chacun puisse profiter de cette vue effectivement assez unique que l'on a sur la ville, mobilier urbain qui est d'ailleurs prévu dans la délibération.

En ce qui concerne ton intervention, Ronan, autour du bassin d'orage, effectivement, la qualité de l'eau de l'Erdre est quelque chose qui est important, et ce n'est pas pour rien qu'il y a un second bassin d'orage qui est prévu, au niveau du pont de la Motte rouge, sur l'autre rive, justement pour se prémunir, sur ces deux coteaux, de l'arrivée des eaux usées et sales de notre ville, qui iraient dans l'Erdre en cas de très fortes pluies et forts orages.

Enfin, je voulais ajouter, puisque nous avons beaucoup parlé du plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, tout à l'heure, que ce bâtiment est un bel exemple du travail qui peut être fait dans le cadre du plan de sauvegarde : la restauration du patrimoine de notre ville, sa mise en valeur, mais aussi une évolution, certes petite, mais néanmoins une évolution. C'est aussi et surtout, pour les habitants du quartier, la fin de travaux longs et difficiles.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. QUÉRO, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

*Associations environnementales et horticoles – Répartition de subventions – Convention – Approbation*

**M. QUÉRO, Conseiller municipal** – Cette délibération vise à décider du versement de subventions, dans le cadre de la politique des espaces verts et de l'environnement, à un certain nombre d'associations qui, pour la plupart, étaient déjà subventionnées l'année dernière. Vous avez le tableau en annexe. Le montant global est de 32 980 euros.

Parmi ces associations, on peut citer la LPO et la Fédération des amis de l'Erdre, qui font l'objet de partenariats assez rapprochés avec la Ville de Nantes. Il y a quelques Conseils, nous avons d'ailleurs signé une nouvelle convention pluriannuelle.

**II – 89**

Je signale également la subvention auprès de Bretagne vivante sur un autre volet que celui qu'évoquait tout à l'heure Myriam Naël, non plus sur la question de l'éducation au développement durable, mais bien directement sur la question des études naturalistes que conduit l'association, études dont elle nous a très récemment fait un retour dans le cadre du Conseil nantais de la nature en ville, avec une étude intéressante sur le crapaud accoucheur, dont plusieurs lieux de nidification ont été identifiés à Nantes, avec des populations très importantes, que l'on trouve en zone très urbaine, où nous réfléchissons à des modalités de protection de ce crapaud, dont la particularité est d'avoir un chant qui permet son identification, même si on ne le voit pas. Il y a eu une étude et un appel à contributions a été lancé.

Parmi ces associations, je citerai également la subvention au Conservatoire d'espaces naturels, l'ancien CORELA, puisque nous avons un projet en lien avec le CORELA sur la restauration des boires, qui sont les bras morts de la Loire. Un chantier est en cours sur une boire, à Beaulieu. Au titre de ce partenariat, nous allons proposer une subvention de 2 000 euros pour poser le cadre du partenariat et de l'appui technique que le Conservatoire d'espaces naturels fournira à la Ville de Nantes.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

*Transactions immobilières diverses – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, nous avons beaucoup évoqué nos politiques d'aménagement et d'urbanisme, au cours de ce Conseil, et la délibération sur les transactions immobilières est en fait un début de mise en œuvre de certaines d'entre elles, puisque nous sommes amenés à réaliser des transactions pour la mise en œuvre de nos politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Le premier dossier : nous sommes dans le sud de Nantes, sur le quartier du Clos-Toreau. Il concerne de petites parcelles situées le long du boulevard Gabory et de petites parcelles situées le long de la rue Bonne Garde. Ces petites parcelles sont rattachées à un plus gros foncier, qui est la propriété de Nantes Métropole Aménagement depuis 2010, Nantes Métropole Aménagement qui est chargé de la restructuration et de l'aménagement urbain du quartier. Sur cet îlot central, il y a un projet de 50 logements qui est porté par Kaufman et Broad et qui nécessite l'intégration des petites parcelles dont je vous ai parlé à l'îlot central.

Comme ce sont de petites parcelles qui sont vraiment de l'espace public nu, du terrain nu, nous vous proposons de les déclasser du domaine public, dans un premier temps, et ensuite, de les vendre à Nantes Métropole Aménagement au prix net vendeur de 6 375 €.

Le deuxième dossier, c'est la délibération qui a été présentée par Myriam Naël sur la place des Dervallières et l'arrivée de l'enseigne Aldi, donc sur les besoins de cette enseigne d'avoir une surface de magasin plus importante que le local existant. Nous vous proposons donc tout simplement de faciliter cela. C'est l'opération foncière d'approbation du déclassement préalable du domaine public des emprises concernées, qui représentent un total de 134 m<sup>2</sup>. Et, dans un deuxième temps, de céder ces emprises sous la forme d'un apport en nature, de même que le local qui avait usage d'atelier de bricolage, de façon à permettre à cette nouvelle enseigne de magasin de s'installer dans sa configuration totale.

Le troisième dossier, c'est assez classique dans notre délibération foncière. C'est le transfert de propriété, à titre gratuit, à Nantes Métropole, au titre de ses diverses compétences, de plusieurs parcelles. La première est dans le quartier de la Barberie, avenue de Tahiti, pour 173 m<sup>2</sup> et la deuxième est à l'Est, dans le quartier des Agenêts, rue des Glénan, pour 114 m<sup>2</sup>.

Le quatrième dossier est un gros dossier, puisque nous sommes au sud de Bellevue, rue Jean-Baptiste Georget, sur l'école du Plessis Cellier. Ce groupe scolaire a un certain nombre de bâtiments, dont un bâtiment, l'aile ouest, dont seul le rez-de-chaussée est utilisé, pour le restaurant scolaire et la cuisine. Les deux niveaux supérieurs de ce bâtiment et la cour sont désaffectés. Or je

**II – 90**

rappelle qu'en 2014, nous avons inauguré le Campus de l'apprentissage, situé à proximité, et que dans le projet de Campus, qui accueille 1 500 apprentis, il y avait aussi des projets d'hébergement des apprentis.

Donc, la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire a sollicité la Ville pour l'accompagner dans la création de ces hébergements pour les apprentis et nous avons donc étudié la possibilité de leur céder les deux étages inoccupés de ce bâtiment du groupe scolaire.

Ce que vous avez, dans cette proposition, est le détail du programme, qui comprendrait 48 chambres pour les apprentis et 45 chambres pour de jeunes actifs. Il y aurait aussi des espaces de services communs. Cela se déploierait sur 800 m<sup>2</sup>, sur les niveaux 1 et 2 qui sont aujourd'hui désaffectés, mais également sur un niveau supplémentaire. Il y aurait donc une surélévation du bâtiment et une construction neuve qui serait créée dans la cour de celui-ci.

Il s'agit donc d'une grosse opération, qui reçoit plusieurs financements publics : l'État, la Caisse d'allocations familiales, la Région, le Conseil départemental et Nantes Métropole. Elle est portée par Nantes Métropole Habitat et la Ville souhaite également contribuer au projet en mettant à disposition, par bail emphytéotique administratif, les espaces nécessaires au projet.

Nous vous proposons, d'une part, d'approuver le déclassement du domaine public communal des étages 1 et 2 de l'aile ouest et d'une partie de la cour du groupe scolaire et d'autre part, de mettre ces différents lots à la disposition de Nantes Métropole Habitat, par bail emphytéotique administratif.

L'avant-dernier dossier, rue du Fonteny, est une régularisation suite à la rénovation et l'extension de l'EHPAD de Fonteny. Pour la durée des travaux, nous avons cédé à Nantes Métropole Habitat une parcelle qu'en fait, ils nous restituent, tout simplement.

Le dernier dossier vous propose des avenants aux conventions de mise à disposition concernant un appartement situé 18, rue Scribe, à Nantes, qui, depuis 2003, est mis à disposition d'Angers Nantes Opéra, et des parcelles situées sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre qui sont mises à la disposition, depuis 1998, de Monsieur et Madame Trompette, pour usage de pâturage pour chevaux.

Nous vous proposons donc des avenants pour renouveler ces conventions.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Oui ?

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire.

Je me suis déjà fait la voix des habitants du Clos-Toreau lors de notre dernier Conseil. Leur colère ne s'éteint pas.

Malgré les apparences de dialogue et de co-construction des politiques publiques, ils savent qu'ils sont tout petits face à la machine techno-bureaucratique. Alors depuis deux semaines, ils se relèvent les manches et s'organisent pour défendre la qualité de vie dans leur quartier. Ils se relayent pour effectuer un barrage à l'entrée du parking du Clos-Toreau et empêcher ainsi les véhicules extérieurs de stationner.

Le succès du Busway, dont je me réjouis pourtant, crée malheureusement dans notre quartier sud un phénomène de saturation du stationnement. La faute est bien connue : elle est due en grande partie au manque d'anticipation de places en parking relais et depuis l'été dernier, le stationnement devenu payant sur l'île de Nantes a aggravé encore un peu plus cette situation.

Ce périmètre du Clos-Toreau, qui mérite l'attention particulière de la politique de la Ville, est victime du développement de notre métropole et de l'accroissement des échanges pendulaires.

Ce quartier a fait l'objet d'une requalification d'un nombre important de bâtiments et de voies, mais aussi d'équipements. La paix du quartier, l'épanouissement de ses ménages, l'éducation de ses enfants, la tranquillité de ses retraités, la dynamique de ses associations sont à ce prix. Mais nous savons que l'équilibre d'un quartier est toujours fragile et que l'intervention de la puissance publique impacte toujours – de manière heureuse ou malheureuse – cet équilibre.



**II – 91**

Les résidents du Clos-Toreau entendent défendre leur quartier contre des usages déviants. La vocation de ce quartier n'est pas de devenir un corridor ou un parking sauvage, surtout pas après tous les efforts qui y ont été engagés.

Demain, la vie du quartier va être à nouveau bouleversée par une densification incompréhensible sur l'îlot Biarritz, à l'angle de la rue Bonne Garde et du boulevard Gabory.

Dans les quartiers très verticaux comme celui-ci, les habitants ont déjà un sentiment de promiscuité et d'entassement. Alors, pourquoi prendre aux habitants encore un peu plus de leur espace vital en bétonnant ce triangle arboré ? Pourquoi leur prendre les arbres, qui constituent une protection sonore et visuelle par rapport au boulevard d'entrée de ville ? Par le PADD, vous vous vantez, Madame le Maire, de travailler à créer une « métropole en son jardin ». Vous nous vendez la « revégétalisation » de la ville, mais avant de revégétaliser, il convient juste de ne pas dévégétaliser ! C'est moins coûteux que de défaire puis de refaire.

Ce nouveau projet de construction ne pourra que contribuer à l'augmentation des problèmes de stationnement. Nous vous demandons de traiter les difficultés dans l'ordre. Apaisez d'abord le quartier du Clos-Toreau avant de vous questionner sur le bien-fondé de cette nouvelle construction.

Nous dénonçons la densification de ce quartier à tour de bras sans vision globale. Ce n'est pas tenable, à long terme, pour les habitants. Vous voulez mettre fin à l'enclavement physique du Clos-Toreau ? Alors, arrêtez de construire devant lui !

Autre point : la faiblesse de l'affichage sur la construction à venir de cet îlot. Les habitants reçoivent le minimum syndical d'information. Alors même si le projet est inscrit depuis longtemps dans les objectifs de la Ville, il eût été convenable de ne pas prendre la population par surprise ; or elle a vraiment le sentiment que Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement avancent dissimulés et qu'encore une fois, vous viendrez leur présenter un projet abouti pour lequel plus aucune discussion ne sera possible.

Notre groupe, Madame le Maire, vous demande la dissociation de vote pour la partie de la délibération qui concerne la rue Bonne Garde et le boulevard Gabory.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci. Je crois qu'il y a deux façons d'aborder les choses. On peut le faire avec respect vis-à-vis des habitants et dans ce cas-là, on tient un discours de transparence, de clarté et de vérité, c'est-à-dire que l'on ne fait pas croire aux habitants que l'on peut régler un tel problème, une telle difficulté en quinze jours. C'est le discours que je leur tiens, celui de dire qu'effectivement, il y a des problèmes, de vraies difficultés, que l'on en tient compte, qu'on les connaît.

Nous rencontrons les habitants. Je peux vous faire la liste de toutes les réunions publiques, depuis le début de l'année : rencontres de quartier, ateliers citoyens sur la ville apaisée, ateliers sur la mairie de quartier, réunions spécifiques sur le stationnement organisées sur le quartier, réunions publiques sur le renouvellement urbain, réunions sur la place du Pays basque, plan paysage et patrimoine, présentations des projets urbains – il y en avait une encore la semaine dernière, avec mon collègue Alain Robert, où nous étions à présenter l'un des projets.

Donc, la bonne démarche, je crois, est d'aller vers les habitants, ce que nous faisons, de leur dire la vérité, de dire que les problèmes sont pris en compte et que nous travaillons aux solutions. Solutions de court terme : le travail sur la résidentialisation d'une partie des stationnements au Clos-Toreau, notamment rue de Biarritz, et des solutions de moyen terme, qui sont les études qui sont menées pour l'augmentation des capacités de stationnement sur les parkings relais, le parking de la porte Vertou et les études qui sont menées sur le parking des Bourdonnières.

Sur le plus long terme, ce sont des solutions qui effectivement, ne peuvent pas résoudre le problème du jour au lendemain. Mais ça, il faut l'expliquer aux gens. Je crois que les gens sont en capacité d'entendre qu'il y a des solutions de court terme, des solutions de moyen terme, et que nous travaillons sur ces deux volets.



II – 92

Au sujet de la densification, à vous entendre, il ne faudrait plus construire dans le secteur de Nantes Sud. Je crois que Nantes Sud n'est pas un quartier isolé de la Ville de Nantes. Ce n'est pas hors la ville. Nantes Sud fait partie intégrante de la ville. Justement, et il faut s'en réjouir, il y a une dynamique, il y a une volonté de construire des habitants qui ont envie de s'installer et de vivre dans le quartier. Je crois qu'il faut plutôt s'en féliciter. C'est un quartier d'entrée de ville, c'est l'entrée sud de la Ville de Nantes, c'est une chance, aussi, de pouvoir proposer des logements sur ce quartier. On est sur un programme d'une cinquantaine de logements, Madame Lefranc l'a précisé. Je crois qu'il faut pouvoir répondre à cette attente des habitants eux-mêmes, de pouvoir continuer à vivre dans le quartier.

S'agissant des difficultés que cela peut poser. Premièrement, il en a été tenu compte dans le projet qui est en cours puisque notamment sur l'exigence de parkings dans ce projet, elle a été relevée, précisément, à la demande d'Alain Robert, pour tenir compte de la difficulté dans le quartier. C'est un point extrêmement important.

Pour ce qui concerne ce que vous indiquiez sur la végétalisation et le fait de maintenir des espaces verts : évidemment, nous le prenons en considération, à la fois sur les futurs aménagements de la place du Pays basque et par le remplacement de tout arbre qui serait amené à disparaître dans le cadre du projet. Il y a un vrai travail de requalification de l'espace urbain qui permet justement de maintenir cet espace vert et cette présence de la nature au plus près des habitants. Ce sont des éléments vraiment importants, qui sont pris en compte dans les projets mêmes qui sont développés.

Sur l'information, je crois que nous sommes très clairs depuis le début. La semaine dernière, par exemple, sur l'îlot Joliot-Curie La Poste, une réunion d'information aux habitants a été réalisée. La salle était pleine : une centaine d'habitants étaient présents et ont participé à la réunion. Il a été indiqué qu'une réunion d'information aurait lieu avant l'été pour présenter le projet. Ce sera fait avant l'été : il y aura bien une réunion de présentation aux habitants. Maintenant, il faut aussi être très clair sur ce qui relève du dialogue citoyen, de la co-construction, ce qui relève de réunions d'information. Il ne faut pas leurrer les habitants sur la place de chacun et sur le rôle des différents temps de rencontre avec les habitants. J'évoquais les ateliers de co-construction sur le projet de mairie de quartier. Il s'agit là d'ateliers de travail et d'élaboration de projet. C'est un autre domaine lorsque nous présentons des projets, évidemment dans le respect de l'ensemble des normes et des réglementations. Nous évoquons tout à l'heure les règles d'urbanisme et cela se fait bien sûr dans le plein respect de ces règles, avec les exigences que je vous rappelais sur les questions de stationnement.

Enfin, vous évoquiez la question du « filtrage » – appelons cela comme ça – par un certain nombre d'habitants dans le quartier. D'abord, je rappelle que ce n'est pas autorisé, évidemment, puisque c'est l'accaparement d'un espace public. En effet, aujourd'hui, ces espaces de parking relèvent bien de l'espace public. Il n'est donc pas autorisé de les réserver, même si l'on comprend les difficultés des habitants. Il n'est pas possible de les réserver, strictement parlant, aux habitants du quartier.

Vous parliez tout à l'heure d'usages « déviants ». Je vous avoue que le terme me choque, parce que venir se garer pour aller travailler, je ne considère pas que ce soit un usage « déviant ». Attention aux mots que vous utilisez, parce que vous suscitez aussi la tension. Si, demain matin, les gens qui filtrent à l'entrée du quartier se trouvent confrontés à des gens qui veulent simplement venir se garer, je crois qu'avec le terme d'usage « déviant », vous faites monter la pression et aussi, les risques d'insécurité, à la fois pour les habitants qui filtrent aujourd'hui et pour les personnes qui arrivent sur le quartier. Il faut que vous soyez très attentive aux mots que vous utilisez et à ne pas ajouter de la tension à une situation déjà tendue. Donc il faut expliquer aux gens que ce n'est pas la solution de venir s'y garer. Maintenant, je crois qu'il faut y travailler, avec mesure et dans l'écoute des habitants. C'est ce que nous faisons.

**Mme le MAIRE** – Merci. J'ai noté qu'il y avait une demande de dissociation de vote. J'accède donc à cette demande. Je mets aux voix, dans un premier temps, l'ensemble des éléments de la délibération, hors question Nantes sud. Je procède au vote et ensuite, je vous redonnerai la parole, j'imagine, sur le deuxième sujet.

Je mets aux voix la délibération sur l'ensemble des éléments, hors ce qui concerne le périmètre du quartier Nantes sud.

II – 93

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

Madame Guerra, vous souhaitiez reprendre la parole sur la partie qui concerne Nantes Sud.

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Simplement, Monsieur Chateau, ce qui m'agace systématiquement, c'est le fait de modifier mes propos. Quand je parle d'usages « déviants », ce n'est pas le fait de venir se garer là, et vous le savez très bien. Moi, j'habite le quartier, je suis aussi présente dans les réunions de quartier, j'entends et je sais très bien ce qui s'y passe. Quand je parle d'usages « déviants », vous le savez très bien, c'est du fait de venir se garer bien souvent sur des trottoirs, n'importe où, sans que la police municipale ne puisse verbaliser. C'est ça.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je crois que le débat a permis de faire part du point de vue de chacun et je propose de passer au vote.

Excusez-moi, mais je vais faire revoter. Il ne nous reste pas beaucoup de délibérations, mais si nous pouvions avoir un peu de clarté collective dans les votes, cela nous permettrait d'avancer.

Je repose la question, en ce qui concerne la partie de la délibération sur laquelle vous avez demandé une dissociation de vote, que j'ai acceptée, relative à la partie Nantes Sud.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Il s'agit de la délibération qui concerne le personnel municipal. Nous avons, dans un premier chapitre, l'adaptation du tableau des effectifs, avec quatre créations de postes dont trois liées à la réorganisation des directions des sports et du développement urbain et une création en surnombre au sein du Conservatoire, qui concerne une régularisation de situations individuelles.

Nous avons quatorze suppressions de postes au sein de différentes directions. Sur ces quatorze suppressions, il y a sept postes en surnombre et sept non pourvus.

Nous avons des transformations de postes liées aux créations lors d'un précédent Conseil, que dans ce Conseil-ci, nous supprimons, qui sont liées à l'évolution des postes au regard des besoins du service ou au regard du grade des agents.

De la même manière, le dernier paragraphe concerne les transformations, donc les créations, aujourd'hui, pour être supprimées lors d'un prochain Conseil. Cela concerne trois postes.

Dans le chapitre deux, nous vous proposons un petit élargissement du périmètre des services communs, notamment en intégrant la mission des affaires fonctionnelles, qui est rattachée à la Direction générale du secrétariat général, en intégrant le Pôle Politiques publiques, évaluation, dialogue citoyen et la création d'une cellule de gestion au sein du Département Finances, marchés et performance.

Dans le chapitre trois, il s'agit de proposer la création d'une indemnité d'encadrement pour un nouveau type de tuteurs, les tuteurs accompagnant des collègues qui s'inscrivent dans un nouveau dispositif pour les aider à changer de métier, puisque ces collègues sont concernés par une inaptitude physique à l'exercice de leur métier. Nous mettons donc en place un dispositif, avec la collaboration du CNFPT, pour les aider, sur une période de deux ans, à découvrir, à s'approprier un nouveau métier. Il s'agit d'un accompagnement très fin, très intense, avec des collègues tuteurs. Nous proposons d'élargir à ces collègues tuteurs l'indemnisation pour les tuteurs de 42,50 euros.

Le dernier chapitre concerne une situation où il y avait une attente de reconnaissance par le tribunal d'une maladie professionnelle. En attendant la décision du tribunal, le FIVA, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, s'est substitué à la Ville et donc, nous remboursons le FIVA.

Voilà, Madame le Maire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Jean-Jacques Moreau.

II – 94

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues. Cette délibération porte sur l'adaptation du tableau des effectifs et vient de nous être présentée. Elle donne suite au vote du budget de 2016.

De ce point de vue, permettez-moi de revenir sur ce que les groupes de notre majorité avaient alors déclaré publiquement en commun, je cite : « Engagé dans une politique de réduction des déficits publics de l'État, le gouvernement a annoncé une nouvelle ponction sur les collectivités territoriales pour 2016. Pour la Ville de Nantes, cela se traduit par une réduction des dotations de 10,6 millions d'euros en 2015, de 7 millions en 2016, pour un total cumulé de 25 millions sur la période 2014-2017. Nous n'acceptons pas cette situation et ce projet de réforme. S'il devait être maintenu en l'état, ce serait conduire les collectivités, notre collectivité, à l'asphyxie budgétaire. Ce serait remettre en cause le soutien à l'économie locale et à l'emploi, pénaliser les associations, les acteurs de la vie locale, remettre en cause l'emploi public et la qualité du service public, le soutien aux populations les plus défavorisées. » Voilà ce que nous avons dit dans le cadre du budget.

C'est dans ce contexte que nous avons tenu notre débat d'orientation budgétaire, en novembre dernier, au cours duquel notre groupe déclarait : « Conscients des enjeux budgétaires, les élus du groupe communiste entendent prendre cette question avec le plus grand sérieux, en pleine responsabilité et avec toute la transparence nécessaire. Un plan d'économies suppose une expertise aboutie, afin de vérifier sa capacité à atteindre les objectifs.

En l'occurrence, ce plan a pour objet de nous permettre de passer le cap de ce mandat. De ce point de vue, nous exprimons des craintes quant à son succès, dès lors que le gouvernement s'obstine à matraquer chaque année un peu plus les collectivités locales. Ensemble, nous affirmons l'exigence d'un service public municipal de haut niveau de qualité, atout du développement et de protection des droits dans cette grave crise sociale et économique. Il suppose des moyens humains et financiers, il suppose des emplois et des postes. » Fin de citation lors de ce dernier Conseil municipal.

Nul doute que les missions, les fonctions, les moyens, les priorités sont susceptibles d'évoluer. Nul doute quant à la nécessaire adaptation du service public pour répondre aux enjeux de qualité, de continuité. Mais de notre point de vue, pour réorganiser, voire redéployer, il faut une vision globale et précise de la situation. Aussi, dans un contexte aussi difficile que celui que nous connaissons, un audit permettant de recenser les besoins, de réaliser une cartographie, de préconiser différentes hypothèses, d'engager le débat avec la population sur les services publics doit nous mettre en situation de décision, ce que nous ne connaissons pas pour l'heure. Aussi, nous nous abstenons sur ce dossier avec la volonté de le voir traiter, dans l'intérêt des Nantaises et Nantais, l'intérêt du service public, de la Ville et de ses agents.

Merci de votre attention.

**Mme le MAIRE** – S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « groupe d'union de la droite et du centre » et de six membres du groupe de la majorité municipale (P.C)).*

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 31A, intitulé :

*Charte LGBT de l'Autre Cercle – Signature – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Nous allons vous proposer la signature d'une charte LGBT. Je fais un petit retour en arrière. À partir de 2006, la Ville de Nantes et le CCAS se sont mobilisés pour promouvoir la mixité et la diversité au sein des services. Cela nous a permis, entre autres, de candidater et d'obtenir le label Diversité en 2012 et en 2015 pour l'ensemble des services des directions de la Ville de Nantes et du CCAS.

Avec ce label, nous confortons, nous réaffirmons notre engagement à combattre toute forme de discrimination et à favoriser le pluralisme dans les services municipaux. Notre volonté s'affiche très clairement, d'ailleurs avec une délégation spécifique, qui est confiée à Olivier Chateau, en charge de la mixité et de la diversité dans l'emploi.

II – 95

Parallèlement, nous menons des actions plus ciblées en travaillant avec des partenaires associatifs ou institutionnels qui sont engagés contre les diverses formes de discrimination, par exemple, lorsque nous avons signé une convention pluriannuelle avec le Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui s'inscrit dans cette démarche. C'est la signature d'une charte d'engagement LGBT, qui confirme notre volonté de garantir aux agents municipaux LGBT l'égalité de traitement, la lutte contre tout propos ou acte discriminant et un environnement de travail plus respectueux. Cette charte, proposée par une association, L'Autre Cercle, est déjà signée par un grand nombre d'acteurs du monde économique et par quelques villes. Je vais laisser ma collègue Katell Favennec vous présenter ce projet plus en détail, car cela rejoint pleinement la délégation dont elle a la responsabilité.

**Mme FAVENNEC, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, je ne peux que me féliciter de la signature de la charte de l'Autre Cercle par la Ville de Nantes. Tu l'as rappelé, Élisabeth, de nombreuses grandes entreprises françaises et d'autres villes accompagnent cette démarche pour lutter contre l'intolérance dans le cadre professionnel.

La signature de cette charte par la Ville de Nantes marque une volonté affichée d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes LGBT et ce, dans la totalité des services de la Ville, mais aussi de montrer l'exemple aux autres collectivités ou entreprises.

En effet, plus de 58 % des salariés LGBT « se cachent » encore au travail par crainte de discriminations ou de dégradation de leurs conditions de travail. Les salariés LGBT hésitent souvent à révéler leur orientation sexuelle par crainte des conséquences négatives que cela pourrait avoir sur leurs conditions de travail et leur évolution de carrière.

Cette réticence est corroborée par les données recueillies : plus d'une personne homosexuelle sur quatre a constaté une détérioration de ses relations professionnelles après « s'être dévoilée ».

Rares seront les salariés qui se diront ouvertement homophobes. L'homophobie se déploie le plus souvent de manière implicite : c'est l'agrégation de comportements individuels tels que des remarques, des rires, des plaisanteries douteuses qui créent et font perdurer un climat homophobe, voire pire dans certains cas.

Le fait d'appartenir à une collectivité signataire de cette charte engagera à la fois l'employeur, mais aussi ses agents, à lutter contre toute pratique discriminante.

Il n'est en effet pas inutile de rappeler que le Code pénal considère l'homophobie comme une circonstance aggravante lors d'une infraction, même verbale !

Nous pouvons par exemple nous féliciter que pas plus tard qu'hier, l'auteur de tweets homophobes envers un élu de la République ait été condamné par la justice.

J'en profite pour remercier les services qui ont œuvré pour la signature de cette charte et Jean-Luc Ricaud, le président de l'association, qui a fait son devoir aussi.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention... Pierre-Yves Le Brun.

**M. LE BRUN, Conseiller municipal** – Très rapidement, je ne peux que me féliciter de la signature de cette charte par la Ville de Nantes, et je dirais presque « enfin », effectivement, parce qu'il ne faut pas faire de différence, voire même de discrimination, allais-je dire, entre les discriminations. J'espère que l'ensemble du Conseil signera cette délibération.

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

II – 96

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 32 intitulé :

*Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Avenant – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Il s'agit, par cette délibération, d'adopter un certain nombre deancements de marchés publics et de consultations.

Il s'agit tout d'abord de l'acquisition de livres scolaires pour les écoles publiques de Nantes, sachant que le marché annuel prend fin en juin 2016. Il faut donc lancer une nouvelle consultation pour les 113 écoles publiques de la Ville et les besoins du CCAS, également. À titre d'information, les dépenses, pour 2015, s'élevaient à 118 000 euros.

Également un marché pour la fourniture de denrées et de plats cuisinés, pour les restaurants des écoles maternelles et élémentaires publiques et des centres de loisirs de la Ville. Un lancement de marché avec 22 lots concernés. Vous avez la liste en annexe. Un marché sera conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an. À titre indicatif, également, les dépenses annuelles sont estimées à 1 070 000 euros.

Le point suivant de la délibération concerne la construction d'une structure de réception au complexe sportif Mangin-Baulieu, sachant que ce complexe dispose de quatre salles pour l'accueil de disciplines sportives (basket, volley, gymnastique, escrime et tennis de table) et que ces différentes disciplines doivent pouvoir disposer de lieux de réception, notamment pour l'événementiel. C'est ce qu'il est proposé d'engager, avec une structure réceptive d'environ 525 m<sup>2</sup> avec un bloc sanitaire, qui permettra un accueil dans de bonnes conditions. Le coût de cette opération est estimé à 606 000 euros TTC, avec 541 000 euros de travaux.

Par ailleurs : le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude des sols. C'est un marché habituel, classique, qui permet, pour les différentes opérations de la Ville, d'effectuer des sondages de sol. Il s'agit de relancer le marché. C'est un groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS, l'ESBANM, Nantes Métropole. C'est la Ville qui est coordonnateur de l'opération. Pour information, les dépenses s'élèvent à 100 000 euros, sachant que cela peut varier fortement en fonction du nombre de projets dans l'année.

Le point suivant concerne la restructuration du niveau 2 du bâtiment Garde Dieu, bâtiment de la Ville, pour accueillir les services de la direction Qualité de vie et santé au travail. Ce bâtiment connaît aujourd'hui des travaux sur la toiture. Il s'agit d'aménager les bureaux, avec notamment, une phase de désamiantage, d'isolation des locaux, le remplacement des menuiseries extérieures, l'amélioration du confort thermique et acoustique et la création de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite, le remplacement de l'escalier de secours et la pose de cloisonnements coupe-feu. Des opérations pour un montant de 1 666 000 euros concernant les travaux, sachant que ceux-ci pourraient commencer en septembre prochain, pour une durée de douze mois.

Les deux points suivants concernent la politique de la Ville d'amélioration et d'ambition en matière de restauration des ensembles patrimoniaux emblématiques de la Ville, avec tout d'abord, l'église Notre-Dame-de-Bon-Port, dont je rappelle qu'elle est inscrite au titre des Monuments historiques. Des travaux importants sont aujourd'hui nécessaires. Ils concernent la réhabilitation du dôme et du tambour, la réhabilitation des couvertures basse de l'église, la révision sommaire pour la mise en sécurité des façades qui n'ont pas encore été rénovées et des travaux de sauvegarde. Le coût global de l'opération est évalué à 5 millions d'euros. Il est précisé que la concertation est lancée avec le Conservateur régional des Monuments historiques et que bien évidemment, la mission sera confiée à un architecte titulaire du diplôme d'architecture et patrimoine, afin de se garantir toutes les qualités nécessaires pour une opération d'un tel niveau.

L'opération suivante concerne la basilique Saint-Donatien. Nous sommes dans la suite, malheureusement, des conséquences de l'incendie de juin dernier. La première phase a consisté en des travaux d'urgence, qui ont été menés extrêmement rapidement : les travaux ont commencé dans un délai de trois mois. Nous sommes maintenant dans la phase suivante, qui concerne la reconstruction et la réparation des dégâts. Le projet concerne les zones qui ont été altérées par l'incendie ainsi que la

**II – 97**

réparation et la remise en état de l'orgue. Il se décompose en deux tranches : une tranche ferme, avec des travaux de remise en état, et une tranche conditionnelle, en fonction des résultats des appels d'offres. Le coût global de l'opération est évalué à 7 721 280 euros. Nous en sommes au lancement de l'opération, sachant qu'il est précisé que nous avons évidemment des expertises en cours au niveau des assurances, notamment pour récupérer les indemnités d'assurance sur ce sinistre.

Point suivant sur les travaux d'isolation de la piscine Jules Verne. Vous vous en souvenez peut-être, mais ce sujet avait été abordé au Conseil municipal de novembre dernier pour l'approbation du lancement des consultations. Au cours des consultations, il est apparu que la méthodologie utilisée pour les travaux devait être revue pour garantir la sécurité de ceux-ci. Nous avons réexaminé le sujet en commission d'appel d'offres récemment. Cela a été confirmé le 9 mars dernier par la commission d'appel d'offres. Il est donc proposé un nouveau marché, pour un montant de 1 183 605 euros TTC pour tenir compte de ces exigences de sécurité.

Le dernier point concerne l'élargissement des familles d'achat pour le groupement de commandes Nantes Métropole, Ville de Nantes, CCAS et ESANM sur :

- la réalisation et le déploiement d'un module contributif de cartographie sur cadre de vie en proximité : C'est Nantes Métropole qui coordonne ;
- la maintenance des moyens de secours incendie : la Ville de Nantes coordonne ;
- le montage, le démontage et la fabrication d'oriflammes ;
- les prestations d'infographie.

Il s'agit simplement d'une modification du périmètre des familles d'achat.

**Mme le MAIRE** – Madame Guerra.

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire.

Dans cette délibération, il nous est proposé l'achat d'une structure réceptive pour le complexe Mangin-Beaulieu. Elle viendra remplacer celle qui est en place et que nous louons actuellement. Cette structure est montée sur des places de parkings qui font sérieusement défaut aux parents, et je peux vous dire que depuis la rentrée de septembre, c'est extrêmement compliqué pour les parents. Suite à la commission au cours de laquelle j'ai évoqué cette difficulté, il nous a été répondu que 39 places seront créées. Or ces places sont destinées, à juste titre, d'ailleurs, aux moniteurs et intervenants des différents clubs. Elles seront déjà insuffisantes aux moments forts de l'utilisation de l'équipement, mais elles ne sont absolument pas destinées aux utilisateurs.

Prendre les transports en commun n'est pas possible dans de nombreux cas : entraînement après une journée de travail sans moyen de rentrer sa voiture au garage auparavant, temps de déplacement plus court en voiture – c'est une réalité –, fin d'entraînement tardif, etc.

Pour les plus jeunes, la dépose et la récupération des enfants ne doivent en aucun cas se faire sur le trottoir. L'enfant doit être accompagné jusqu'à l'encadrant, j'en profite pour le rappeler. C'est une question de sécurité, bien évidemment, mais c'est aussi et surtout une question de lien : ces moments, même courts – un quart d'heure en moyenne –, sont primordiaux pour l'échange. C'est à ce moment-là que les parents peuvent échanger entre eux et avec l'entraîneur sur les progrès ou difficultés de leurs enfants. C'est un moment nécessaire pour l'organisation de covoiturages destinés à se rendre aux différentes compétitions, et c'est enfin et également un moment privilégié pour permettre aux encadrants de sensibiliser de nombreux parents à s'engager dans le club en tant que bénévoles.

Sur Mangin-Beaulieu, quand bien même le stationnement serait suffisant aux alentours, il n'est financièrement pas possible, pour de nombreuses familles, d'alimenter les parcmètres au minimum deux fois par jour et souvent, plusieurs fois par semaine.

Pouvez-vous nous confirmer que cette structure sera démontée à la fin de la rénovation du Palais des sports de Beaulieu. Quelles solutions sont envisagées pour pallier ce manque entre-temps ?

Merci.

**Mme le MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.



**II – 98**

**M. CHATEAU, Adjoint** – Nous avons en effet échangé sur ce sujet en commission, la semaine dernière. Le projet, comme je l'avais indiqué, intègre bien la création de 37 places de stationnement, dont 2 places PMR. Ceci est bien pris en compte dans le projet. La nécessité de la structure est d'offrir justement au club des capacités de réception, parce qu'il y a aussi une volonté des clubs, et c'est normal, d'aller rechercher des partenariats, de pouvoir proposer des espaces, justement, donnant la capacité de recevoir ces événements exceptionnels.

Une cinquantaine de manifestations de cet ordre sont prévues et nous devons donc permettre aux clubs d'avoir cette structure. Les conditions actuelles, qui sont la location d'une structure, coûtent extrêmement cher à la collectivité. Il est donc plus pertinent d'envisager un investissement dans une structure, parce que cela sera rentabilisé en assez peu de temps, compte tenu du coût de location. L'idée est que cela perdure et que l'on offre aux clubs cette possibilité, sur le long terme, puisque nous achetons la structure.

J'entends bien votre remarque sur les conditions de stationnement. La prise en compte d'un certain nombre de places, 37 au total, est aussi un effort important. Mais c'est aussi un quartier où l'on a besoin de cet espace-là. On peut toujours espérer davantage, mais il y a des capacités de stationnement malgré tout sur le secteur.

Je crois que le projet intègre à la fois le besoin pour les clubs et les places pour les usagers, avec les 37 places. Il faut trouver un compromis qui permette à la fois de concilier le besoin des clubs et la réalité que vous indiquez sur les nécessités de stationnement. Je crois que c'est ce que nous essayons de faire.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

Dernière délibération de notre Conseil municipal : je donne la parole à Pascal Bolo pour le dossier n° 33.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

*Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Cette délibération serait totalement traditionnelle s'il y avait une décision modificative. Mais il n'y a pas de décision modificative, signe à la fois de la qualité de notre préparation budgétaire et de la sagesse avec laquelle ce budget est exécuté.

Parmi les traditionnelles subventions et bourses pour les jurys CLAP ou pour le festival SPOT qui sont proposées dans cette délibération, je ressortirai le montant total de 22 950 euros alloué aux associations d'anciens combattants. Je crois que cela fait partie des choses importantes à mentionner et à soutenir. Ce n'est pas Christine Meyer qui me démentira. Il y a également des subventions pour des associations dans le monde du handicap dans cette délibération.

Parmi les dispositions tarifaires, notons la tarification des accueils de loisirs et de séjour pour la saison 2016-2017 ainsi que la location des salles de spectacle.

Une convention est conclue avec l'Institut de la Persagotière et les écoles élémentaire Ledru-Rollin et maternelle Sarah Bernhardt, qui accueillent ses pensionnaires. Nous aurons également un avenant à la convention de l'association NEMO, qui, vous le savez, organise désormais notre carnaval.

Pour l'essentiel, c'est dit. Il y a ensuite les traditionnelles remises gracieuses, annulation de titres et admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

**Mme le MAIRE** – Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes de précision ? Christine Meyer.

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Juste un mot, puisque Pascal a eu l'obligeance de rappeler que la subvention concernant les anciens combattants était incluse dans cette délibération. Je voulais juste faire remarquer que le montant est quand même très modeste, pour une dizaine d'associations, qui, effectivement, sont présentes lors de toutes les manifestations, les commémorations, et ont un rôle

**II – 99**

relativement important, je crois, dans l'entretien de la mémoire à la fois nantaise et nationale. Je voulais souligner ce point.

**Mme le MAIRE** – Merci. Fabienne Padovani.

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Je me permets d'insister, Pascal, sur la subvention pour les Folles Journées pour la manifestation « 100 musiques pour 100 jardins », qui aura lieu les 22, 23 et 24 avril prochains dans les parcs de la Ville, petits et grands. C'est ouvert à toutes et tous, c'est gratuit, c'est pour tout le monde, c'est pour le plaisir des yeux, des oreilles et des senteurs, parce que nous serons dans les jardins et que les floraisons seront ouvertes et parfaites.

**Mme le MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Très vite aussi... Si Madame Meyer trouve Monsieur Bolo trop modeste, nous pourrons nous consoler en regardant les augmentations tarifaires, qu'il a oublié de citer, puisqu'elles sont de 2,5 % et de 3,5 %.

C'est une des raisons pour lesquelles nous ne voterons pas cette disposition, Monsieur.

**Mme le MAIRE** – Merci. Je mets la délibération aux voix.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non participation au vote de MM. Martineau, Blineau, Salecroix, Le Brun et de Mmes Hakem, Bassal et Bocher pour la Folle journée et la Caisse d'allocations familiales.*

Notre Conseil municipal se termine. Merci à chacune et à chacun et bonne fin de journée.

La séance est levée à 17 h 05.